

Le retournement de la diplomatie française envers la Syrie  
par le rapprochement franco-américain  
(et ses conséquences sur le Liban)

Mémoire de Master 2 Relations Internationales,  
présenté par Béatrice Hainaut,  
sous la direction de M. Viltard.

**Année universitaire 2005-2006**

## TABLE DES MATIERES

### Introduction :

I)	<i>L'objet d'étude</i>	5
	A) Introduction au sujet	5
	B) La définition des termes du sujet	5
	C) Elaboration de la problématique	7
II)	<i>Note méthodologique</i>	8
	A) Le temps et l'espace	8
	B) Le corpus	10
	C) Le cadre théorique	12
III)	<i>Les relations franco- syro libanaises et le tournant de l'année 2004</i>	17
	A) Une relation triangulaire soudée par l'histoire	17
	1- Une influence française ancienne	17
	2- L'époque des mandats de la SDN	18
	3- Les indépendances	20
	4- L'émergence d'une politique stratégique américaine	20
	B) Le couple syro-libanais : une dépendance réciproque	21
	1- Une relation inégale : la guerre du Liban	22
	2- Les autres présences étrangères qui font du Liban un Etat tampon	24
	3- Des vies politiques fortement imbriquées	25
	C) Le discours sur l'histoire immédiate : contextualisation des événements.	26
	1- Les « bonnes » relations franco-syriennes	26
	2- La mort d'Hafez el-Assad et sa succession	27
	D) La crispation des relations avec la Syrie en 2004	29
	1- La dégradation des relations	29
	2- La résolution 1559 ou l'émergence de l'ingérence syrienne comme <i>problème politique</i>	31
	3- L'assassinat de Rafic Hariri comme <i>événement catalyseur</i>	33

Analyse :

<b>I) Le rapprochement franco-américain : le double discours de légitimation</b>	37
<b>Chapitre 1 : Les fonctions du discours</b>	37
A) <u>« L'ordre du discours »</u>	37
B) <u>Le reflet d'une vision du monde particulière qui structure l'action</u>	39
<b>Chapitre 2 : Les discours de légitimation</b>	40
A) <u>Le discours français</u>	40
B) <u>Le discours américain</u>	44
<b>Chapitre 3 : La construction de la convergence des points de vue</b>	46
A) <u>La socialisation réciproque par un langage commun</u>	46
B) <u>Une « coalition de cause » : les intérêts à agir ensemble</u>	48
<b>II) La monopolisation de la gestion de la crise syro-libanaise par le couple franco-américain</b>	56
<b>Chapitre 1 : l'internationalisation de la crise : l'utilisation stratégique du CSNU</b>	56
A) <u>Une opération de « State building » ?</u>	57
B) <u>L'ONU et son CSNU : parangon du paradigme mondial dominant ?</u>	59
C) <u>L'instrumentalisation des outils du CSNU</u>	61
<b>Chapitre 2 : La mise à l'écart de l'Union européenne dans le débat</b>	65
A) <u>Le relais PESC ignoré</u>	65
B) <u>La France, voix de l'Union européenne ?</u>	68
<b>Chapitre 3 : Le rôle de légitimation des « médiateurs »</b>	71
A) <u>La Ligue arabe et les « puissances régionales » du monde arabe</u>	71
B) <u>Une puissance régionale aux nombreux capitaux : l'Arabie Saoudite</u>	74

<b>III) Un ajustement de la politique étrangère française au paradigme mondial dominant ?</b>	77
<b>Chapitre 1 : Les relations intersectorielles entre les acteurs du Ministère des Affaires étrangères et les décideurs de l'Elysée</b>	77
A) <u>L'organisation hiérarchique</u>	77
B) <u>L'adaptation rapide à une nouvelle position</u>	82
<b>Chapitre 2 : Une nouvelle « politique arabe » de la France pour un monde arabe globalisé ?</b>	84
A) <u>L'accumulation d' « anomalies » qui handicape les ambitions de la France</u>	84
B) <u>« Changement » de paradigme national ou simple « ajustement » au paradigme mondial ?</u>	87
<b>Conclusion</b>	92
Annexe n°1 : Chronologie des événements	95
Annexe n°2 : Les entretiens	97
Annexe n°3 : Les accords de Taëf et la résolution 1559 du CSNU	136
<b>Bibliographie</b>	143

## Introduction :

### I) *L'objet d'étude*

#### A) Introduction au sujet

Le thème du mémoire se focalise sur, ce que l'on pourrait appeler, « une énigme » de la diplomatie française. La question principale est de savoir si un changement « en apparence » dans la politique étrangère française, est un réel changement par rapport au passé, mais aussi dans les faits, dans les pratiques et dans les discours. Cette question du changement se porte sur le cas concret du rapprochement des positions françaises et américaines dans le règlement de la « crise » syro-libanaise. Cette question se pose car on parle généralement pour les acteurs de la diplomatie française, de l'existence d'une « politique arabe » spécifique et d'une politique française « pro-arabe ». Ces termes controversés peuvent être discutés, mais, ce qui nous intéresse, c'est qu'au sein de cette politique, se dégage une « sous-politique » qui est, ou était, les « bonnes » relations franco-syriennes. La diplomatie française a souvent été qualifiée de « pro-arabe » de par ses amitiés, par exemple, qu'elle entretient ou entretenait avec les dirigeants passés ou présents des pays arabes ; Hafez el-Assad en Syrie (décédé le 10 juin 2000), Yasser Arafat en Palestine (décédé le 11 novembre 2004), Ben Ali en Tunisie, Hosni Moubarak en Egypte etc.

Par l'intermédiaire des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU), le rapprochement franco-américain est incontestable car objectivé. Ceci ne peut donc pas apparaître comme un incident malheureux ou un arrangement passager entre les deux pays car de nombreuses autres résolutions ont consacré le rapprochement des points de vue français et américain. En plus de s'intéresser à un rapprochement qui semble surprenant, les implications de ce dernier sont toutes aussi importantes, comme la question de la naissance d' « une nouvelle politique arabe » de la France, ou, nous y reviendrons, la question des ajustements dans d'autres sous-politiques induits par la domination d'un paradigme mondial.

#### B) La définition des termes du sujet

Nous pensons qu'il est utile préalablement de définir les termes du sujet contenus dans le titre car certains pourraient sembler n'aller pas de soi.

- Retournement : ce terme suppose un changement notable mené par les acteurs de la politique étrangère française. Il ne s'agit pas d'une constatation que nous faisons, mais

d'un état de fait affirmé par beaucoup ; on parle par exemple « d'évolution radicale »<sup>1</sup>, de « virage exceptionnel »<sup>2</sup> ou encore d' « inflexion notable ».<sup>3</sup> Le terme de « retournement » a été utilisé littéralement dans la presse écrite<sup>4</sup>. L'enjeu du mémoire se situe là, c'est-à-dire, de tenter d'expliquer pourquoi une « nouvelle » direction politique a été impulsée à l'encontre de la Syrie, et si cette nouvelle orientation est intentionnelle ou non. Il s'agit de penser le changement. On peut aussi rajouter que, même s'il y a un changement dans une sous-politique (la politique étrangère française vis-à-vis de la Syrie), il n'y a pas forcément changement total de paradigme national (nous désignons par là, la politique arabe de la France), qui englobe un système plus vaste.

- La diplomatie française : Opter pour le terme de *diplomatie* n'est pas anodin. En effet, nous avons le choix entre politique étrangère et diplomatie. Dans de nombreux ouvrages de relations internationales<sup>5</sup>, une distinction est opérée entre ces deux termes. Le choix dans l'intitulé du sujet s'est porté sur « diplomatie » car ce mot renvoie le plus souvent à une politique qui inclut des logiques de puissances, une recherche de réciprocité dans l'action et un calcul d'intérêts.
- Le rapprochement franco-américain : C'est un phénomène assez rare qui doit être souligné, et poser toute une série d'interrogations. Le rapprochement franco-américain est réel, ce n'est pas une supposition. Ce rapprochement est objectivé par les résolutions du CSNU, mais au-delà, il est affirmé par tous les acteurs, autant par les chercheurs que par les journalistes ou les diplomates, comme nous l'avons vu précédemment. Il est plus ou moins nuancé suivant les acteurs mais son existence ne fait aucun doute.
- La Syrie et le Liban : Il est indispensable, dans cette étude, qui cible un aspect de la politique étrangère française, de considérer ces deux pays, non pas séparément mais

---

<sup>1</sup> Judith Cahen (chercheuse à l'IFRI), « Syrie : l'année de tous les dangers », Maghreb/Moyen Orient 4, document de l'IFRI, 13 janvier 2006.

<sup>2</sup> Samir Aita, « Aux origines de la crise du régime baasiste de Damas », *Le Monde diplomatique*, juillet 2005, p12-13.

<sup>3</sup> Entretien du 28 mars 2006 au Ministère des affaires étrangères, Paris.

<sup>4</sup> « France - Etats-Unis : histoire d'un retournement », *Le Monde*, 5 avril 2006, URL : <http://www.lemonde.fr>, site consulté le 6 avril 2006.

<sup>5</sup> On peut citer par exemple la distinction opérée par Antoine Vion et Guillaume Négrier dans « *La coopération décentralisée, un étage du jeu diplomatique* », Contribution à l'atelier « Les nouvelles formes de la diplomatie », Congrès AFSP, 21 septembre 2002.

constamment imbriqués. Comme nous l'expliciterons ci-après, ces deux pays ont une histoire fortement liée, et qui joue plus que jamais un rôle dans l'analyse que nous allons mener.

### C) Elaboration de la problématique

Cette « énigme » de la politique étrangère française nous amène à nous poser de multiples interrogations, séparées en trois grandes catégories ;

Tout d'abord, le problème du rapprochement franco-américain en lui-même.

Ensuite, les questions liées à ce rapprochement qui implique un changement d'attitude politique vis-à-vis du régime syrien en rupture supposée avec le passé.

Enfin, la question plus globale du paradigme mondial dominant qui aurait poussé au changement d'une sous-politique, ou encore, du paradigme national en matière de politique étrangère. Par commodité, nous parlerons de sous-politique pour définir la politique étrangère française envers la Syrie.

Parmi ces questions, on peut se demander par exemple, pourquoi la France a revu ses relations avec la Syrie ? Qu'est-ce qui a modifié ce changement d'orientation ? Comment cette nouvelle politique peut-elle être légitimée et comment est-elle mise en discours ?

Ce changement pose d'ailleurs d'autant plus de questions qu'il se fait grâce à un partenaire, qui, sans être un ennemi, est un allié encombrant avec lequel les relations diplomatiques sont souvent tendues. Pourquoi donc un rapprochement franco-américain alors que les deux pays ont une vision différente de ce que le monde arabe « devrait être » ? Cet état de fait nous amène logiquement à considérer les conséquences d'un tel rapprochement politique.

Nous sommes tentés, même implicitement, de parler de *décision* pour qualifier l'action du rapprochement, mais y a-t-il eu réellement prise de décision ? Nous voulons parler d'une décision « rationnelle » qui aurait été prise par un ou des acteurs en considérant méticuleusement toutes les solutions possibles pour choisir la plus optimale ; ou s'agit-il plutôt d'un rapprochement lié aux conséquences non maîtrisées des conjonctures ? En clair, les acteurs de la diplomatie française (de la cellule diplomatique de l'Élysée [CDE] et du Ministère des Affaires étrangères [MAE]) ont-ils clairement une idée de ce qu'ils font ?

De même, en quoi ce rapprochement serait-il possible dans la gestion de crise syro-libanaise et pas dans une autre ? Quels sont les objectifs de ce rapprochement ? Sont-ils seulement

imaginés ? Enfin, un changement dans une sous-politique est-il le reflet d'une adaptation au paradigme mondial dominant ? Quelle vision du monde structure l'action ?

II) *Note méthodologique*

A) Le temps et l'espace

-Le temps : Ce serait une erreur de commencer notre recherche à partir du 14 février 2005. En effet, cette date est fortement présente dans les esprits car elle renvoie au jour de l'assassinat de Rafic Hariri, alors premier ministre libanais démissionnaire<sup>6</sup> sous la présidence d'Emile Lahoud. Mais cette date marquante, car fortement médiatisée, n'est pas celle du rapprochement franco-américain. Ce dernier est antérieur comme nous l'indique clairement la résolution 1559 (R1559) du CSNU, datant du 2 septembre 2004. Bien évidemment, la résolution a elle-même nécessité des négociations encore antérieures. Ainsi, ceci nous permet de considérer que l'assassinat de Rafic Hariri n'est pas une cause du rapprochement mais bien une conséquence. Cette première résolution, impulsée par « l'alliance » franco-américaine, demandait notamment le retrait de l'armée syrienne (qui sera effectué le 26 avril 2005) en s'appuyant sur les accords de Taëf de 1989<sup>7</sup> mettant fin à la guerre civile libanaise. Il n'est donc pas possible ni même souhaitable de fixer une date précise comme borne chronologique « de début » d'étude car le moment exact de la prise de décision (du rapprochement franco-américain) n'existe pas. Il n'est pas possible de situer avec précision les phases et les dynamiques par lesquelles le système a « basculé ». Les multiples acteurs plus ou moins concernés n'ont jamais décidé. La décision n'existe qu'à posteriori, lorsqu'un acte formel est conclu, comme la R1559, et que ses effets se font voir, ici, le retrait effectif de l'armée syrienne au Liban (même si ce n'est qu'une des demandes de la résolution). Nous avons donc affaire à des logiques causales qui s'enclenchent (ou qui parfois ne s'enclenchent pas) et dont le sens de ces dernières n'apparaît que plus tard. La date de départ de l'étude ne peut donc être fixée qu'approximativement, ce sera le début de l'année 2004.

Même si ce sujet d'étude est constamment en évolution car il constitue aussi un sujet d'actualité, nous pensons fixer la date de la fin de l'étude, pour assurer une pleine cohérence à

---

<sup>6</sup> Rafic Hariri avait démissionné en octobre 2004 pour marquer son opposition avec Emile Lahoud. Il fut remplacé par Omar Karamé qui lui a démissionné le 28 février 2005, suite aux manifestations.

<sup>7</sup> Voir Annexe n°3.



l'analyse, le 19 mai 2006, jour de la dernière résolution en date du CSNU (R1680) concernant notre sujet.

Notre sujet nous pousse aussi à apporter une certaine importance à l'histoire. En effet, un pays a tendance « à faire la politique de son histoire ». <sup>8</sup> L'histoire offre un cadre à la politique étrangère de la France. Les décisions d'hier conditionnent celles d'aujourd'hui et de demain. L'histoire constitue une contrainte et un patrimoine. Il est donc indispensable d'y faire un détour, ce que nous ferons concrètement dans la dernière partie de cette introduction en analysant les relations entre la France, la Syrie et le Liban. En effet, nous ne pouvons expliquer des événements, tels que la R1559, sans rappeler les conditions passées qui ont permis l'émergence de cet événement.

*« (...) l'histoire ne considère pas un événement sans définir la série dont il fait partie, sans spécifier le mode d'analyse dont celle-ci relève, sans chercher à connaître la régularité des phénomènes et les limites de probabilité de leur émergence, sans s'interroger sur les variations, les inflexions et l'allure de la courbe, sans vouloir déterminer les conditions dont elles dépendent. (...) C'est pour établir les séries diverses, entrecroisées, divergentes souvent non autonomes, qui permettent de circonscrire le « lieu » de l'événement, les marges de son aléa, les conditions de son apparition. »* <sup>9</sup>

On peut faire appel à certains concepts de politiques publiques pour nous aider. L'étude impose de prendre en compte la dimension historique pour apprécier le changement. L'héritage laissé par les gouvernements précédents apparaît comme le facteur déterminant pour les changements possibles de l'action publique, ce qui nous renvoie à la sociologie historique. On peut introduire ici la notion d'héritage / « inheritance » (Rose) ou de legs / « legacy » (Collier).

Le changement peut paraître d'autant plus surprenant qu'il y a généralement une relative imperméabilité au changement, reposant principalement sur le poids des contraintes.

L'institutionnalisme historique nous apporte aussi quelques éléments intéressants, par la notion de « dépendance au sentier », « path dependence » (Pierson). Cela renvoie à la manière dont les acteurs s'habituent à travailler dans un cadre précis et s'attachent à des manières de faire ou de penser. Cette notion nous permet aussi de comprendre que le choix des possibles

---

<sup>8</sup> Marie-Christine Kessler, *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Presses de science po, Paris, 1999, p.11

<sup>9</sup> Michel Foucault, *L'ordre du discours* (leçon inaugurale au Collège de France, prononcée le 2 décembre 1970), Paris, Gallimard, 2004, p 57-58.

est limité pour les acteurs français par le poids du passé, et nous invite donc d'autant plus à nous intéresser à ce changement qu'il paraissait impossible. S'agit-il alors d'une « conjoncture critique » ayant permis le changement ?

Cependant, cette approche historiciste se doit d'être appréciée tout d'abord par le *discours* qu'on élabore pour créer cette histoire. Pierre Grosser reprend la distinction faite par Valérie-Barbara Rosoux entre « *le poids de l'histoire* » et « *le choix de l'histoire* »<sup>10</sup>. « *Le poids de l'histoire* » est l'héritage accumulé, soit sous forme d'expérience individuelle ou collective. Cet héritage est le plus souvent ravivé par des discours. Ainsi, on passe rapidement au « *choix de l'histoire* », qui désigne l'instrumentalisation de l'histoire par l'intermédiaire de grandes narrations, de discours et d'actes symboliques. Il faut donc bien comprendre que le plus important ce n'est pas l'histoire en tant que telle, mais la façon dont elle est utilisée, instrumentalisée, le plus souvent au travers des discours. Nous préférons parler plus amplement de ce recours à l'histoire, comme mise en récit dans notre partie ci-après sur le corpus (II, B).

- L'espace : Notre étude se focalise sur les mécanismes de la politique étrangère française, l'espace est donc avant tout national. Cependant, par définition, la politique étrangère nous porte à l'international. Des détours sont donc indispensables par la Syrie et le Liban. De même, la politique étrangère française ne se fait pas en vase clos, mais répond aussi à des contraintes internes et externes, d'autres pays ou institutions internationales, et en tout premier lieu dans notre cas d'étude, par rapport aux Etats-Unis. D'autres influences sont étudiées qui découlent de l'implication des Nations Unies et des puissances régionales du Moyen-Orient (Arabie Saoudite et Egypte principalement).

## B) Le corpus

- Les sources écrites : Il existe de nombreuses études « périphériques ». En effet, notre sujet en lui-même n'a jamais, ou très peu été étudié, mais de multiples articles de chercheurs nous renseignent séparément sur la Syrie, le Liban, la politique étrangère américaine, la politique étrangère française et la politique de l'Union européenne. Nous avons consulté principalement *Foreign Affairs*, *Critique internationale*, *Politique étrangère*, *Politique internationale*, *Maghreb-Machrek*, *Les Cahiers de l'Orient* et *Les Etudes du CERI*. Des manuels généraux ont été utilisés pour avoir une vision d'ensemble et une perspective historique de la « politique arabe » de la France. Enfin, l'actualité du sujet nous a obligé à

---

<sup>10</sup> Pierre Grosser, « De l'usage de l'Histoire dans les politiques étrangères », in Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangère, Nouveaux Regards*, Paris, Presses de Science Po, 2002, p 362.

consulter très régulièrement la presse en diversifiant les points de vue. Les principaux journaux utilisés sont *Le Monde*, *Le Monde diplomatique*, *Libération*, *L'Orient-Le-Jour* (quotidien francophone libanais) et le *Wall Street Journal*.

- Les sources orales : Le terrain privilégié pour notre étude fut le Ministère des Affaires étrangères (MAE). C'est en effet « là » que la politique étrangère de la France est, sinon élaborée (car la cellule diplomatique de l'Elysée joue un rôle fondamental sur l'élaboration), mise en œuvre. A la demande de trois de nos acteurs (sur six interviewés), leurs entretiens restent anonymes. Parmi les diplomates, nous avons rencontré une personne du Ministère des affaires étrangères, une personne du Centre d'analyse et de prévision (CAP) et une personne de la Représentation permanente française à Bruxelles.

Conscients que les diplomates sont tout de même tenus par le « devoir de réserve », nous avons voulu diversifier nos sources d'informations. Ainsi, nous avons rencontré une chercheuse (Mme Judith Cahen de l'IFRI). Nous n'avons pas multiplié les entretiens avec les chercheurs car leurs nombreux articles récents nous ont permis de répondre à beaucoup de nos questions, un entretien aurait été contre-productif. Toujours dans cette volonté de diversifier nos sources, nous avons interviewé un journaliste spécialiste du Moyen-Orient, M. Jean-Pierre Perrin du quotidien *Libération*, mais aussi le ministre plénipotentiaire de l'ambassade d'Arabie Saoudite à Paris M. Maan Al-Hafiz. Parmi les refus essayés, quelques chercheurs n'ont pas répondu à nos appels et l'ambassade du Liban n'a pas voulu nous recevoir. Enfin, nous avons subi la mobilité géographique des journalistes (Mouna Naïm, journaliste au *Monde* et spécialiste du Moyen-Orient est en ce moment correspondante pour le journal à Beyrouth).

- Une troisième catégorie peut être prise en compte dans le corpus, il s'agit des *discours* ; oraux bien sûr mais aussi par l'intermédiaire de leur retranscription à l'écrit. Il nous semble important ici de justifier notre démarche par rapport à cette étude sur les discours, ou plus précisément, la mise en discours et la cohérence discursive des événements. C'est ici que se rejoint cette partie avec celle sur l'histoire, constituant ainsi l'histoire discursive. En effet, l'histoire est parfois présente dans le discours public sur les politiques étrangères et dans le discours officiel légitimant celles-ci. Notre sujet se prête bien à cette analyse, car l'intervention franco-américaine dans la crise syro-libanaise peut être sujet à discussion, voire constituer un sujet de polémique étant donné le problème de l'ingérence qu'il sous-tend. Ainsi, Pierre Grosser pense que « *les logorrhées médiatiques qui accompagnent chaque crise*

*mériterait un traitement systématique, et du contenu et de la méthode.* ».<sup>11</sup> Nous ne pouvons étudier chaque intervention portant sur notre sujet en détails, mais nous avons tenté d'analyser les points communs entre plusieurs discours, de repérer les mots d'ordre, les énoncés utilisés, les mots « à la mode » qui pourraient signifier un changement mais aussi faire écho à d'autres discours d'autres acteurs constituant ainsi un langage commun. Ces discours permettent de se référer à l'histoire d'une certaine manière. Il s'agit donc d'analyser ce qu'on fait de l'histoire, quels choix opère t'on dans l'histoire, quels « épisodes » et dates sont choisis pour enrichir les discours sur les choix de politique étrangère. Si l'histoire peut être vue comme une arme, le discours sur l'histoire devient stratégique. Le traitement de l'histoire devient un outil politique comme les autres servant notamment de justification ou de légitimation. Les discours seront donc traités comme des « *ensembles d'événements discursifs* »<sup>12</sup>.

### C) Le cadre théorique

Afin de pouvoir analyser au mieux notre « énigme » de politique étrangère, nous avons décidé d'opter, comme mode d'analyse, une complémentarité entre les analyses de politiques publiques et les théories des relations internationales. Ceci nous permet d'avoir une étude complète qui ne néglige aucun niveau d'analyse. Cette complémentarité nous permet de mettre en avant des facteurs d'explication qui auraient pu être oubliés si nous nous serions bornés aux théories des relations internationales. Cette question de la complémentarité entre analyse des politiques publiques et théorie des relations internationales, a notamment été posée par Marie-Christine Kessler<sup>13</sup>. En confrontant la définition classique des politiques publiques et celle des relations internationales, elle en conclut que « *Rien dans ces définitions n'empêche a priori de considérer la politique étrangère comme une politique publique.* »<sup>14</sup>. Les politiques publiques fournissent en effet un socle appréciable de concepts grâce auxquels les analyses peuvent progresser. Elles donnent des instruments pour identifier les logiques de fonctionnement du pouvoir autour d'un noyau étatique de plus en plus enserré dans des réseaux d'intérêts divers. Tout au long du mémoire seront donc utilisés des concepts issus de

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p 361.

<sup>12</sup> Michel Foucault, *L'ordre du discours...*, *op. cit.*, p59.

<sup>13</sup> Marie-Christine Kessler, « La politique étrangère comme politique publique », in Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangère...*, *op. cit.*, p167-192.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p169.

la boîte à outils des politiques publiques, mais en ayant le souci permanent d'expliquer ces concepts dans leur définition originelle et de prouver qu'ils sont pertinents dans notre analyse. Ainsi, dans cette sous-partie sur le cadrage théorique, nous n'allons pas énumérer dans le détail tous les concepts de politique publique que nous allons utiliser. Cependant, nous souhaitons en donner un petit aperçu, qui sera suivi du choix de l'approche adoptée en terme de théorie des relations internationales.

**- L'approche par les politiques publiques :**

Tout d'abord, notre étude s'appuie sur les « trois I » des politiques publiques, c'est-à-dire, les intérêts, les idées et les institutions. En filigrane, se pose la question de la rationalité ou de l'irrationalité de l'action publique. Il s'agit de considérer le processus décisionnel pour percer les mystères de la décision. Le moment décisionnel introduit toujours une discontinuité à la fois dans le temps et dans l'espace. Il semble y avoir une rupture temporelle parce que la décision apparaît souvent comme le moment où le système d'action publique bascule d'une logique à une autre, définissant, un « avant » et un « après ». Dans cette perspective, notre ambition est de reconstituer les logiques à l'œuvre dans le processus décisionnel de façon à identifier les variables qui permettent d'expliquer pourquoi et comment ont été effectués tels ou tels choix publics. Le processus décisionnel n'est pas un processus dont la fin serait contenue dans les prémices. Au contraire, la décision est un processus dont le résultat n'est pas inévitable et n'est pas toujours intentionnel. Il y a une phase d'indétermination quant au résultat final. Les acteurs de la décision ne « désirent » pas nécessairement le résultat qu'ils produisent à travers leur action. La décision doit donc être abordée comme un *processus*. La décision prend en effet la forme d'un flux continu de décisions et d'arrangements ponctuels, pris à différents niveaux du système d'action, qu'il faut analyser comme un ensemble de processus décisionnels. On le répète, mais il n'y a pas de décision fondatrice, il n'y a pas moyen de savoir vraiment *qui* a pris la décision, ni pourquoi, mais on peut essayer de comprendre qu'une telle situation est possible (le rapprochement franco-américain) par l'analyse des logiques à l'œuvre dans les multiples flux décisionnels pour reconstituer l'enchaînement qui conduit au résultat observé après coup.

L'étude des processus décisionnels nous amène à penser aussi comment cette nouvelle « configuration »<sup>15</sup> (d'acteurs) peut être légitimée, notamment par l'intermédiaire de la mise

---

<sup>15</sup> Une « configuration », selon Norbert Elias, désigne « *La figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques et forme un ensemble de tension.* », in Alain Faure, Gilles Pollet, Philippe Warin (dir.), *La*

en discours, dont nous avons parlé ci-dessus. Le travail de légitimation est, en politique étrangère, fortement assumé par les discours et communiqués officiels. Dans notre cas d'étude, de nombreux communiqués rédigés par les acteurs du MAE légitiment et justifient le rapprochement franco-américain. Il semble donc intéressant d'étudier les processus de légitimation à l'œuvre, étude qui fait le lien avec notre question de la rationalité, car la légitimation tend à vouloir donner une apparence de cohérence, de parfaite logique et donc de parfaite rationalité des décisions prises. Dans la définition qu'en donne Jones<sup>16</sup>, la légitimation recouvre les mécanismes qui vont rendre acceptables les choix opérés par le gouvernement. C'est une double légitimité ; ici, par rapport au respect du droit international et par rapport à l'opinion internationale. En effet, le caractère légitime d'une décision renvoie à une décision perçue comme acceptable, sinon juste.

Le deuxième grand concept issu des politiques publiques et que nous souhaitons utiliser pour notre étude, est celui de « *paradigme* », et plus précisément, de « changement de paradigme ». C'est une notion délicate car beaucoup d'auteurs l'ont utilisée sous des formes différentes et des substantifs différents<sup>17</sup>. Cette notion est attrayante pour notre étude car elle a pour but de penser et expliquer le changement. C'est une notion encadrée par certaines conditions à remplir pour pouvoir parler de changement de paradigme, que nous avons qualifié de « national » dans notre cas, pour qualifier la « politique arabe de la France ». Ainsi, nous discuterons de la pertinence de cette notion dans la troisième partie. On peut même dire que cette question se pose en filigrane tout au long de notre analyse. Nous n'explicitons pas davantage ici la notion de paradigme car l'utilisation du concept sera largement débattue dans notre dernière partie. Cependant nous pouvons noter, qu'en matière de changement de politique, la notion de « paradigme » peut être mise en « compétition » avec celle d'« incrémentalisme ». Ces deux notions recouvrent des contenus différents. En guise de brève introduction, on peut simplement dire que le concept de l'incrémentalisme, dont Lindblom a posé les fondements<sup>18</sup>, reprend les théories de la rationalité limitée en affirmant que toutes les décisions, quelles qu'elles soient, ne provoquent que des transformations purement marginales, donc incrémentales, des politiques. Lindblom estime en effet que les acteurs, en

---

*construction du sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p 39.

<sup>16</sup> Charles O. Jones, *An introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.

<sup>17</sup> On peut citer par exemple la notion de « référentiel » tel qu'il a été utilisé par Pierre Muller et Bruno Jobert au début des années 1980, ou la notion donc de « paradigme » utilisé par Peter Hall, mais repris des travaux d'épistémologie historique de Kuhn.

<sup>18</sup> Charles Lindblom, « The Science of Muddling-Through », *Public Administration Review*, 19, 1959, et « Still Muddling, not Yet Through », *Public Administration Review*, 39, 1979. Dans ce deuxième ouvrage, il établit un bilan de son modèle.

raison notamment des exigences de négociations et de marchandages au cours d'interactions sociales, « se débrouillent » (expression contenue dans le terme de l'auteur « *muddle through* ») mais n'aboutissent en définitive qu'à une décision minimaliste, qui ne modifie que marginalement les politiques concernées. Nous prévenons de suite notre lecteur que cette lecture conceptuelle ne nous semble pas pertinente dans notre cas de figure. Nous nous focaliserons donc davantage sur la notion de paradigme, qui nous semble beaucoup plus pertinente, et que nous tâcherons de démontrer par des arguments. Nous mettrons en évidence l'échec de l'incrémentalisme dans notre étude sans affirmer pour autant que la notion de changement de paradigme soit « la clef de notre énigme ».

- **L'approche par les théories de relations internationales :**

Comme nous l'avons expliqué au début de cette partie, nous tenons à mettre en complémentarité concepts de politiques publiques et théories des relations internationales. Il ne s'agit pas de faire une accumulation de concepts de tous bords et un mélange illisible, mais d'établir une cohérence intellectuelle, conceptuelle qui ne pourra qu'enrichir positivement notre étude. Nous nous concentrons sur certains concepts consubstantiels et non opposés. Ainsi, notre étude sera résolument *constructiviste*. Constructivisme du point de vue des théories des relations internationales (même s'il faut noter que, au sens strict, le constructivisme n'est pas encore véritablement une « théorie » des relations internationales), mais, on le voit bien, cette approche constructiviste ne s'oppose pas à ce que nous avons dit précédemment, concernant les politiques publiques. Nous pensons que des parallèles prudents sont possibles à établir entre ces deux matières. En effet, la démarche constructiviste, dont l'un de ses plus célèbres fondateurs, est Alexander Wendt, utilise la notion de « *co-constitution* » ou d'une constitution mutuelle des comportements des acteurs. Ces derniers, « *jouissent d'une certaine autonomie d'action, qui est cependant conditionnée - plutôt que véritablement déterminée - par les structures du système international. S'il n'est donc pas question de prétendre que tout est possible dans le domaine des relations internationales, les Etats disposent néanmoins d'une certaine marge de manœuvre. Comme le proclame l'un des textes les plus célèbres de la littérature constructiviste, « l'anarchie est ce que les Etats*

veulent en faire »<sup>19</sup>. L'affaire est donc subtile, et mesurer le degré d'autonomie ou de contrainte d'un acteur donné nécessitera une recherche empirique minutieuse. »<sup>20</sup>.

Mais si cette « recherche empirique minutieuse » ne nous est pas permise étant donné le temps limité donné à cette étude, nous pouvons cependant tenter, à notre niveau, d'évaluer ces degrés d'autonomie pour nos acteurs, et notamment pour les acteurs français et syriens dans leur politique étrangère respective. Cette co-constitution peut aussi être comprise comme une socialisation réciproque ou un apprentissage social. Ainsi, tout en restant mesuré dans nos propos, ce concept nous rappelle, d'une certaine manière un concept de politique publique développé par Peter Hall, celui de « *social learning* »<sup>21</sup>. Nous aurons l'occasion de nous exprimer sur ce sujet. De même, la notion de « *crises de politiques* »<sup>22</sup> employée par Muller et Surel pour annoncer un changement de paradigme en politique publique se rapproche de celle de « *conjonctures critiques* »<sup>23</sup> utilisée par Marcussen en relations internationales. Nous aurons là aussi l'occasion d'en discuter dans notre partie sur la question d'un changement de paradigme national.

L'approche constructiviste apporte ainsi un élément important à l'analyse de la politique étrangère en permettant de mieux envisager les notions de changement et d'évolution. Globalement, l'analyse du sujet est donc conduite dans une perspective constructiviste.

Il est important de signaler un biais récurrent auquel l'étude n'a pu échapper. En effet, il y a beaucoup de réifications dans ce mémoire, et nous en sommes conscients. Cependant, nous prévenons le lecteur que ce raccourci n'est qu'une facilité de langage. Les réifications sont elles-mêmes souvent employées par les acteurs interviewés. Elles concernent surtout les Etats, sachant qu'en fait cela renvoie à l'ensemble des « institutions » (gouvernement, ministères...) et à sa pluralité d'acteurs.

Avant de commencer l'analyse, il est important d'avoir à l'esprit ce qu'est la réalité de pays tels que la Syrie et le Liban et de leurs « liens historiques » avec la France. Ces connaissances

---

<sup>19</sup> Alexander Wendt, « Anarchy is What States Makes of it: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, 46 (2), 1992.

<sup>20</sup> Alex McLeod, « L'approche constructiviste de la politique étrangère », in *Politique étrangère...*, *op. cit.*, p69-70.

<sup>21</sup> Peter Hall, « Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The case of Economic Policymaking in Britain », *Comparative Politics*, Vol 25, 1993, p 275.

<sup>22</sup> P.Muller, Y.Surel, *L'analyse des politiques publiques* Paris, Montchrestien, 1998, p 138.

<sup>23</sup> Martin Marcussen, "Constructing Europe? The Evolution of Nation-State Identities", in Thomas Christiansen, Knud Erik Jorgensen, Antje Wiener, *The Social Construction of Europe*, Londres, Sage Publications, 2001.



générales ont pour but de faciliter la compréhension de l'étude en l'inscrivant dans un contexte particulier.

### III) *Les relations franco- syro libanaises et le tournant de l'année 2004*

#### A) Une relation triangulaire soudée par l'histoire : France-Syrie-Liban

*Nous voulons ici montrer l'importance, de ce que l'on a appelé plus haut, « le poids de l'histoire » pour ensuite mieux analyser les « choix » faits dans cette histoire. De plus, nous voulons montrer que l'intérêt de la France pour la Syrie et le Liban ne date pas de 2004 mais remonte à une « tradition » ancienne. Ceci nous permet de mieux comprendre le degré de connaissance et d'expertise des acteurs de la diplomatie française sur le terrain, ce qui peut expliquer pourquoi les diplomates français sont, aux yeux des Américains, d'une grande aide.*

#### 1- Une influence ancienne

La France a réussi à s'imposer dès l'Empire Ottoman, au XVIII<sup>ème</sup> en obtenant un Protectorat catholique qui lui donne l'exclusivité de la protection consulaire de tous les religieux catholiques envoyés par le Saint-Siège dans l'Empire à des fins missionnaires. La France a tiré prétexte de ce privilège pour étendre sa protection à tous les catholiques orientaux<sup>24</sup>. L'exemple le plus frappant est celui de la communauté maronite du Mont-Liban<sup>25</sup>. Ainsi, paradoxalement, « *la France républicaine et laïque a été le principal artisan de cette politique pro-catholique parce qu'elle permet au pays d'assurer son rang en Orient* »<sup>26</sup>. Les relations entre la France et le Liban se sont spécifiées par rapport aux autres puissances européennes par l'intervention française à Beyrouth qui avait pour but de protéger la communauté chrétienne des massacres perpétrés par les Druzes (Musulmans) entre 1858 et 1860. En 1861, La France obtient la création de la province du Mont-Liban, ce qui consacre son influence sur cette région, mais fait des Maronites les clients de cette puissance. Les

---

<sup>24</sup> On peut citer les trois communautés chrétiennes que sont les Maronites (rattachés à Rome), les Grecs-orthodoxes (rattachés au patriarcat grec) et les Grecs-melkites (rattachés également à Rome). Les Chrétiens représentent aujourd'hui 45% de la population au Liban et 10% en Syrie.

<sup>25</sup> Zone montagneuse dans l'arrière-pays de Beyrouth.

<sup>26</sup> Vincent Cloarec, Henry Laurens, *Le Moyen-Orient au 20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2002, p 16.

acteurs français ont su se rendre indispensables en se présentant comme des protecteurs. Pour parfaire son influence sur le pays, la France entretient des relations solides avec l'influent clergé maronite et notamment son chef, le patriarche. Ceci s'est doublé, dès les années 1880, d'une influence économique et culturelle. Ainsi, au niveau culturel, la France subventionne et soutient un important réseau d'écoles et d'établissements charitables et médicaux. On imagine bien que ce maillage français, alors appelé d'« œuvres morales » a pu façonner une certaine identité de la France. De même, la France, à partir de ce bastion au Liban, a tenté d'étendre son influence dans tout l'Empire ottoman. Il est intéressant de voir que cette « politique pro-catholique » a longtemps conditionnée la politique étrangère de la France envers le Liban. Aujourd'hui, elle est officiellement abandonnée :

*« C'est vrai que la France a toujours une influence importante au Liban, mais justement, elle l'a eu dans le sens de l'existence du Liban par des liens privilégiés autrefois avec des communautés chrétiennes, mais je crois que ça, depuis longtemps, heureusement, la France a compris qu'il fallait aussi être à l'écoute de la communauté musulmane, la communauté chiite notamment, ça c'est un travail de rééquilibrage qui a été fait, ce dialogue avec toutes les communautés. »<sup>27</sup>*

Dans les années 1900, la France s'intéresse de plus en plus aux régions syriennes qui comprennent le Mont-Liban, les *vilayet*<sup>28</sup> de Beyrouth, Damas et Alep et la région d'Alexandrette. La France s'oppose à l'idée d'occuper la Syrie mais s'oppose aussi à toute volonté analogue de la part d'une autre puissance européenne, et principalement, la Grande-Bretagne. Cependant, la France réussit, à la veille de la Première Guerre mondiale à asseoir sa suprématie dans cette région.

## 2- Les mandats de la Société des Nations (SDN)

La Première Guerre mondiale précipite la chute de l'Empire ottoman. Les puissances européennes se disputent alors le partage de la région. Dès 1916, cette question a été posée, donnant naissance à l'accord Sykes-Picot entre Britanniques et Français. Là encore, la France revendique son influence par un protectorat sur une « Syrie intégrale » ou « Syrie naturelle », s'étendant des plaines de Cilicie (au sud de la Turquie) au Sinaï et du littoral méditerranéen à

---

<sup>27</sup> Entretien du 28 mars 2006 au Ministère des affaires étrangères, Paris.

<sup>28</sup> Les *vilayet* sont l'équivalent des préfectures en France.

Mossoul. Finalement, le 4 janvier 1916, un mémorandum est rédigé, mais les revendications françaises sont amoindries par les acteurs britanniques. En effet, la France « ne » reçoit en administration directe « que » le littoral libanais et la Syrie intérieure (entre Damas et Alep). Cependant, à la fin de la guerre, ces accords ne sont pas respectés. A la conférence de Versailles, dans les négociations entre Lloyd George et Clemenceau, ce dernier reste ferme sur la présence française en Syrie. Après un échec d'accord avec les Arabes, les Français se tournent de nouveau vers les Britanniques lors de la conférence de San Remo, en avril 1920. Cette conférence fixe les clauses du traité de paix avec l'Empire ottoman et répartit les zones d'influence entre Français et Britanniques. Cette conférence se solde par le traité de Sèvres. L'occupation des anciennes provinces ottomanes par les vainqueurs se fait sous la forme des mandats. La France obtient ainsi deux mandats, sur le Liban et la Syrie<sup>29</sup>. Ce système de mandat est élaboré par la SDN, elle-même mise au jour par le président américain Woodrow Wilson. Les mandats sont un compromis entre les visées impériales des puissances européennes et la volonté de Wilson de favoriser l'autodétermination des peuples<sup>30</sup>. Ce système convient parfaitement à la France et à la Grande-Bretagne car il propose un régime d'administration indirecte, moins coûteux que le système colonial classique. Cependant, la France aura maille à partir avec l'opinion nationaliste en Syrie, qui n'accepte pas cette tutelle. La France, par l'intermédiaire du général Gouraud, établit, le 1<sup>er</sup> septembre 1920, le Grand Liban. Il effectue ensuite une réorganisation administrative de la Syrie en établissant quatre états syriens : Etat de Damas, Etat d'Alep, territoires des Druzes et territoires des Alaouites. Le successeur du général Gouraud, le général Weygand, applique une politique plus libérale en donnant plus de libertés aux gouvernements indigènes. Cependant, les nationalistes syriens s'organisent politiquement, ceci débouche sur la Grande Révolte de 1925, qui s'étend à toute la Syrie. La révolte syrienne est le plus grand mouvement populaire du Moyen-Orient dans les années 1920. Dès cette époque, on voit bien que l'influence de la France et la vision qu'en ont la Syrie et le Liban sont radicalement différentes. Le Liban n'est pas le théâtre d'une rébellion anti-française aussi virulente qu'en Syrie. Cependant, pour les adeptes du nationalisme syrien, appelés syrianistes, la « nation syrienne » englobe, outre la Syrie, le Liban et la Palestine. La fin du mandat sur l'Irak, le 30 mai 1932, galvanise les forces indépendantistes syriennes, réunies autour du parti politique du Bloc national. Entre 1934 et 1936, les manifestations nationalistes se multiplient et sont réprimées par la France. Les acteurs français tentent de

---

<sup>29</sup> Pour indication, la Grande-Bretagne obtient les mandats sur la Palestine et l'Irak.

<sup>30</sup> W. Wilson tente d'appliquer sa théorie, élaborée lors de la conférence de la Paix en janvier 1919 sur ces « quatorze points », fondée sur « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

négocier un accord franco-syrien. Une fois de plus, la France veut garder son influence par l'intermédiaire de la protection des minorités, et pas seulement celle des Chrétiens. Les nationalistes réclament, eux, l'unité de la Syrie, ce qui est accepté en partie par les Français qui ne veulent pas y inclure le Liban. La signature de ce traité est sans cesse retardé et est invalidé après la défaite de Léon Blum aux élections de juin 1937. Ce changement entraîne une désorganisation des nationalistes qui se trouvent alors divisés. Ces derniers quittent le gouvernement et le Bloc national s'effondre. L'indépendance de la Syrie, qui paraissait si proche, est maintenant une alternative oubliée. Cependant, la Seconde guerre mondiale va jouer un rôle déterminant dans l'octroi des indépendances.

### 3- Les indépendances, conséquences de la Deuxième Guerre mondiale

Dans la France de Vichy, la Syrie et le Liban servent de base militaire. Une offensive militaire, à l'initiative de la Grande-Bretagne, est donc lancée. De lourdes pertes sont à déplorer dans les deux camps mais la France de Vichy accepte un armistice le 12 juillet 1941 et évacue ses forces des deux mandats. La « France libre », de son côté, a accepté le principe de l'indépendance de la Syrie et du Liban. Une déclaration est faite en ce sens le 8 juin 1941. Se méfiant de la volonté des Britanniques de les évincer de la région, les Français maintiennent une politique autoritariste en Syrie et au Liban, invoquant les nécessités de la guerre. Cependant, en mars 1943, les Britanniques forcent les Français à organiser des élections en Syrie (juillet 1943) puis au Liban (septembre 1943). Ces élections marquent l'indépendance effective des deux pays. Celle du Liban se fait sur la base d'un « pacte national », les Musulmans acceptent en effet que le Liban soit séparé de la Syrie, et les Chrétiens reconnaissent l'arabité du pays. De même, le système politique se fonde sur une répartition confessionnelle. Même si des tensions éclatent encore entre les acteurs français et syriens, les troupes françaises quittent définitivement les deux pays en 1946.

### 4- L'émergence d'une conception politique américaine au Moyen-Orient

*Il nous a paru intéressant d'observer l'origine de l'influence américaine au Moyen-Orient et l'évolution de ses positions par rapport aux « programmes » et théories, élaborés aujourd'hui.*

Comme on l'a vu précédemment, les Américains ont fait une percée grâce à Wilson et son idée phare du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cependant, cette intervention ne s'en est pas suivie d'une réelle politique envers le Moyen-Orient. Cet abandon est souvent expliqué par la nature isolationniste de l'opinion américaine et de la volonté des Américains de ne pas s'occuper des affaires des autres, principalement pour ne pas subir de désagréments. Ainsi, l'intervention de Wilson est très critiquée aux Etats-Unis. Il est même désavoué par le Sénat qui ne ratifie pas le traité de Versailles et n'adhère pas à la SDN. Les Etats-Unis se retirent donc des négociations. Cet échec dissuade les acteurs politiques américains d'avoir un point de vue propre au Moyen-Orient. Seule la Seconde Guerre mondiale, qui consacre la suprématie des Etats-Unis sur l'Europe, permet à cette nouvelle puissance d'élaborer une politique stratégique dans la région. En effet, les Etats-Unis s'engagent dès 1940 aux côtés des Britanniques, en soutenant leurs interventions au Moyen-Orient. Des Américains sont même envoyés sur place. Washington déclare alors « zones vitales » pour la défense américaine les mandats britanniques et l'Egypte. Cette incursion américaine est surtout motivée par la peur d'une invasion allemande au Moyen-Orient. Mais, déjà, les conceptions « idéologiques » des Américains ne sont pas celles des Britanniques. En effet, Roosevelt, alors président des Etats-Unis, est un représentant de l'anticolonialisme et estime que les Européens exploitent les peuples colonisés ou « mandatés ». Il veut ainsi profiter de la guerre pour favoriser l'émancipation des populations et, à terme l'indépendance. Ils soutiennent ainsi la Grande-Bretagne sans soutenir l'Empire britannique. Dans la Charte de l'Atlantique de 1941, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne s'engagent à garantir le droit des peuples à choisir leur gouvernement. Pour les Britanniques, cette Charte ne concerne que l'Europe, alors que pour les Américains, elle a une visée universelle. Cette idée n'est pas sans nous rappeler la vocation universelle, pour les acteurs américains d'aujourd'hui, de leurs valeurs et de leurs idéaux, qui en font les principaux porteurs du paradigme mondial dominant. L'interventionnisme américain se concrétise, le 5 janvier 1957, par ce que l'on appelle « la doctrine Eisenhower ». Celle-ci se focalise autour des « intérêts vitaux » définis comme la protection des Lieux Saints contre la mainmise d'une puissance athée, l'emplacement stratégique de la région dans la lutte contre l'URSS et le pétrole. De nombreux pays arabes se rallient alors à cette doctrine. L'influence des Etats-Unis va en grandissant, surtout à cause de sa préoccupation envers Israël et la Palestine, où il tente une politique pacificatrice.

## B) Le couple syro-libanais : une relation qui devient inégale avec la guerre civile libanaise (1975-1990)

*Après les indépendances, l'influence de la France se fait logiquement moins envahissante même si elle n'est pas non plus inexistante ; disons qu'elle est surtout moins visible. Ainsi, nous allons le voir ci-après, la France joue un rôle périodiquement dans les phases de crises politiques surtout. Après 1945, la Syrie et le Liban restent des pays très liés et interdépendants. De 1946 à 1975, les deux pays doivent faire face à une instabilité politique forte faite de nombreux coups d'Etat et d'assassinats politiques. Il est inutile ici de faire la longue et tortueuse narration de ces événements. Nous allons donc nous intéresser principalement à ce qui a définitivement lié le destin de ces deux pays, il s'agit de la guerre civile au Liban.*

### 1- La médiation de la Syrie pendant la guerre civile libanaise

*Il ne s'agit pas ici de raconter le déroulement des événements et des hostilités de cette guerre. Nous voulons simplement montrer comment la Syrie a su s'imposer dans la médiation de ce conflit, et donc se rendre indispensable en tant que force stabilisatrice aux yeux des Libanais. Il s'agit aussi de montrer que, malgré l'aide de la Syrie apportée à la stabilisation du Liban, des oppositions internes sont déjà fortement présentes à « l'occupation » syrienne.*

- La guerre civile libanaise a des causes externes et internes.

Causes externes car les Palestiniens, installés en masse depuis 1948 ont tendance à déstabiliser le fragile équilibre confessionnel. De plus, ils soutiennent la cause palestinienne depuis le Liban par de grandes manifestations. A cela, Israël répond par des actions de représailles sur le territoire libanais. Le Liban est ainsi le théâtre d'une guerre israélo-palestinienne. Mais cette situation s'envenime avec le soutien des Libanais musulmans du sud à cette cause palestinienne. Ainsi, dès 1969, cet état de fait se répercute au niveau politique où de profondes divisions se dessinent sur la question de la place des Palestiniens dans le pays. De plus, la présence de Palestiniens musulmans et la révolution démographique que

connaissent les Libanais musulmans en général, changent l'équilibre démographique avec les Chrétiens. Les Musulmans revendiquent alors un pouvoir politique accru.

Causes internes car la société libanaise a connu de profondes mutations avec l'arrivée massive de populations issues de régions montagneuses dans l'espace urbain. Ceci pose un problème car ces populations préservent leurs particularismes et exacerbent les clivages entre les différentes appartenances confessionnelles. Les affrontements sanglants du 13 avril 1975 marquent le début de la guerre civile et consacrent l'ascension des milices au détriment des responsables politiques.

*On ne pouvait parler de la médiation de la Syrie sans rappeler brièvement les enjeux de la guerre civile.*

- La Syrie va donc offrir sa médiation dès le début du conflit.

Cette volonté d'apaiser le conflit renvoie d'abord à la peur de Damas de sombrer lui aussi dans la guerre civile, sachant que la population syrienne est elle aussi composée de multiples communautés différentes. La Syrie d'Hafez el-Assad espère ensuite contrôler le Liban pour former un ensemble stratégique sous son contrôle et être en mesure de faire face à Israël<sup>31</sup>. Le pouvoir syrien étant monopolisé par la communauté alaouite, elle s'appuie sur les minorités, principalement les Chiites et les Maronites contre les Sunnites, ennemis traditionnels. Assad propose ensuite officiellement sa médiation au Liban au mois de janvier 1976, et avance un programme de réformes afin de réformer le pacte national de 1943. Face aux évolutions négatives de la crise, le président syrien décide d'agir sur le terrain en envoyant, en avril 1976, des contingents de la Si'iq<sup>32</sup> pour apporter du soutien aux milices chrétiennes. Le 31 mai 1976, 6 000 soldats syriens entrent au Liban, précédant 6 000 autres, et combattent les forces palestiniennes. Les milices chrétiennes n'apprécient cependant pas cette présence syrienne, vue comme une puissance occupante. Les Chrétiens établissent alors des contacts avec Israël. Le Liban est alors maintenant le champ de bataille entre Syriens et Israéliens. Les actions israéliennes au Liban sont soutenues par Reagan, alors président des Etats-Unis, qui voit dans la Syrie le dernier relais de l'influence soviétique au Moyen-Orient.

---

<sup>31</sup> Vincent Cloarec, Henry Laurens, *Le Moyen-Orient...*, *op. cit.*, p150.

<sup>32</sup> La Sa'iq, qui signifie « foudre » en arabe, est la branche militaire du Baas syrien (parti socialiste au pouvoir), créée après la guerre de 1967. De tendance syrianiste, elle suggère que la libération de la Palestine doit se faire dans le cadre de la Grande Syrie. Elle est fortement soutenue par Damas.

- Mais les oppositions à la Syrie en interne perdurent.

Elles s'incarnent dans la personnalité du général Aoun<sup>33</sup>. En effet, Michel Aoun veut rétablir l'autorité de l'Etat et chasser l'occupant syrien. C'est en ce sens qu'il déclare, le 14 mars 1989, la « guerre de libération » contre la Syrie. Les aounistes et les Syriens s'affrontent violemment mais le général ne peut éradiquer la présence syrienne. Il fait donc appel à la communauté internationale.

- Les accords de Taëf

Les accords de Taëf sont fondamentaux dans notre étude. Nous avons précédemment déroulé la stratégie syrienne qui, pour s'immiscer au Liban, qui constitue un haut-lieu stratégique, s'est servie du conflit libanais (même s'il n'est pas libano-libanais). L'appel à la communauté internationale débouche sur une réunion dans la ville saoudienne de Taëf. Le 24 octobre 1989, le document d'entente nationale, dit l'accord de Taëf, est adopté. Il souligne l'indépendance du Liban, république démocratique et parlementaire. La restauration immédiate de l'unité nationale passe par l'élection d'un nouveau chef de l'Etat, la dissolution des milices, la mise sur pied d'un cabinet d'union nationale et l'adoption de réformes. Les forces syriennes sont alors autorisées à rester deux ans au Liban pour aider à la reconstruction de l'autorité de l'Etat. A la fin de ces deux années, il est prévu que l'armée syrienne se redéploiera dans la Bekaa. L'accord insiste sur les « relations privilégiés » entre Beyrouth et Damas, ce qui inquiète déjà certains. Parmi eux, Michel Aoun n'accepte pas cet accord qui, pour lui, confirme et légalise l'occupation syrienne. Le général Aoun est soutenu par de grandes manifestations populaires. Hélas, la communauté internationale délaisse Michel Aoun. Le 13 octobre 1990, pour éradiquer ces dernières formes de contestation, l'aviation syrienne bombarde les forces aounistes. Le général Aoun se rend et se réfugie à l'ambassade de France. La reconstruction du pays se fait donc à présent sous tutelle syrienne.

## 2- Les présences étrangères qui font du Liban un Etat tampon

Grâce à l'officialisation de la tutelle syrienne sur le Liban, la Syrie peut conquérir tous les rouages du pouvoir libanais. On sait, qu'au-delà des troupes, les services secrets vont être très présents. La Syrie considère donc le Liban comme un territoire leur étant totalement dévoué.

---

<sup>33</sup> Michel Aoun est commandant en chef de l'armée libanaise dans les années 1980. Son mouvement devient populaire, et ses membres sont de confessions différentes. Il est nommé Premier ministre par intérim en 1988.



Mais la Syrie n'est pas la seule présence étrangère au Liban, qui fait que ce pays est constamment en « équilibre instable ». En effet, la fin de la guerre civile n'a pas réglé le problème de la présence de nombreux Palestiniens ayant fui leurs terres ou ayant été expulsés dès la première guerre israélo-arabe en 1948, puis par vagues successives<sup>34</sup>. De nombreux et grands camps de réfugiés existent au Liban. Leur statut est toujours mal défini. De plus, comme l'expose Bernard Rougier<sup>35</sup>, ces camps sont potentiellement des foyers de l'islam radical jihadiste dès les années 1990.

Enfin, Israël a, pendant la guerre civile, fait de nombreuses incursions en territoire libanais. La plus importante fut celle du 14 mars 1978, appelée « l'opération litanie » et qui a consisté à occuper tout le sud du Liban. L'opération est vivement condamnée par le CSNU qui, par ses résolutions 425 et 426, crée la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ce qui rajoute la présence de 4 000 casques bleus dans le Liban-Sud. L'armée israélienne se retire en grande partie, mais conserve une bande d'occupation d'environ dix kilomètres le long de la frontière. La FINUL ne parvient pas à empêcher de nouvelles opérations militaires qui ont lieu en 1982 au Sud-Liban et à Beyrouth. Elles ont pour but d'éradiquer la résistance palestinienne et de déloger les Syriens. Le 6 juin 1982, l'armée israélienne lance donc l'opération « Paix pour la Galilée » et envahit le Liban. Une force multinationale américano-franco-italienne de 2 000 hommes assure le retrait de l'armée israélienne à Beyrouth, mais cette armée reste toujours au sud du pays. Israël n'a décidé de se retirer que récemment en mai 2000.

### 3- Des vies politiques à présent liées

La rapide intervention syrienne dans le conflit libanais marque le début de la « tutelle » syrienne. Son effet le plus visible s'observe dans le choix des présidents libanais. Nous allons donc nous y arrêter quelques instants, sachant qu'un des facteurs de tension entre les Français et les Syriens en 2004 est la prorogation du mandat présidentiel d'Emile Lahoud.

La Syrie est coutumière du fait et a très tôt pris l'habitude de propulser au pouvoir « ses » candidats. Ce sont certes des Libanais, mais qui obéissent à la politique définie par le gouvernement syrien et qui sont favorables à la présence syrienne sur le territoire libanais.

---

<sup>34</sup> La seconde vague importante de réfugiés se fait lors de la guerre des « Six Jours », en 1967. On estime aujourd'hui qu'il y a, dans un Liban de quatre millions d'habitants environ, 300 000 à 400 000 réfugiés palestiniens.

<sup>35</sup> Bernard Rougier, *Le Jihad au quotidien*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

Sans faire une « liste-catalogue » de ces présidents, on peut quand même citer les principaux qui ont été installés par la Syrie. Comme nous le disions, la Syrie ne perd pas de temps et soutient Elias Sarkis à la tête de l'Etat libanais en mai 1976, donc peu de temps après l'éclatement de la guerre civile. De même en 1988, la Syrie pousse son candidat, Soleiman Frangié. Enfin, Elias Hraoui est élu chef d'Etat en 1989. Ce dernier protagoniste nous intéresse d'autant plus qu'il va connaître la même « trajectoire présidentielle » que l'actuel président du Liban, Emile Lahoud. En effet, le mandat de Hraoui, qui se terminait en octobre 1995, a bénéficié d'une prorogation de trois ans par le gouvernement syrien grâce à une révision constitutionnelle. Les élections présidentielles suivantes, d'octobre 1998, sont, elles aussi, très marquées par le poids de Damas, qui impose son candidat, le général Emile Lahoud. Rafic Hariri, alors chef du gouvernement, ne cautionne pas cette pratique et démissionne. La situation de septembre 2004 n'est donc pas un cas isolé. Cependant, il est vrai que, comme nous le rappellerons par la suite, le contexte international est différent ; mais d'autres explications seront avancées.

### C) Le discours sur l'histoire immédiate : contextualisation des événements

#### 1- La mort d'Hafez el-Assad et sa succession

- Hafez el-Assad avait su s'imposer au pouvoir en novembre 1970 après un coup d'Etat. Il restaure alors un régime laïc et autoritaire, s'appuyant sur un appareil policier et répressif, tout en se montrant pragmatique, dans les domaines économiques et financier surtout. Il maintient l'état d'urgence sur le pays instauré depuis 1963 (et qui est d'ailleurs toujours en vigueur). Dans ses espoirs fous, il a l'idée de la constitution d'« une Grande Syrie » qui inclurait notamment le Liban. C'est dans cette optique donc, qu'il intervient pendant la guerre civile libanaise comme nous venons de le voir. Après la guerre, la tutelle syrienne s'accroît au niveau politique bien sûr, mais pas seulement. En effet, pour diversifier les liens syro-libanais, les deux gouvernements ont signé, en mai 1991, un traité d'amitié et de coopération précisant que les deux pays appartiennent à une même nation. On voit ainsi très bien quelle importance revêt le Liban pour la Syrie, et combien les bouleversements de 2004 contrecarrent les projets d'Hafez el-Assad qui aurait dû être poursuivis par son fils.

- D'ailleurs, Hafez el-Assad avait pris soin de bien préparer sa succession pour assurer la pérennité de ses projets. Cependant un événement imprévu a compliqué les choses. En effet, Bachar n'était pas pressenti pour la succession, mais c'est son frère Bassel qui devait succéder au raïs. Bachar, comme son autre frère Maher avait été tenu à l'écart de toute activité politique et militaire. Mais Bassel mourut après un accident automobile. Bachar fut donc vite rappelé en Syrie<sup>36</sup> pour recevoir une formation accélérée au pouvoir. Mais il ne semble pas vraiment attiré par le pouvoir et ses contraintes<sup>37</sup>. Ainsi, même au sein du clan Assad, cet imprévu a fait débat, et le doute sur les capacités politiques de Bachar s'est installé. A la mort de son père le 10 juin 2000, Bachar el-Assad ne dispose pas de beaucoup de marge de manœuvre. C'est alors plutôt une direction collégiale qui gouverne la Syrie, « *une dictature sans dictateur* »<sup>38</sup>. A l'arrivée au pouvoir de Bachar, beaucoup croient à une libéralisation du régime caractérisé par l'expression du « *printemps de Damas* ». Ce dernier se caractérisait principalement par l'ouverture de « forums démocratiques »<sup>39</sup> dans toutes les régions du pays, où on débattait librement de tous sujets. Or, le printemps n'a duré que huit mois, de juillet 2000 au 8 février 2001<sup>40</sup>, de nombreuses condamnations de prison furent prononcées et les réformes économiques bloquées.

## 2- Les « bonnes » relations franco-syriennes

- Au temps d' Hafez el-Assad, les relations franco-syriennes étaient cordiales. Le 13 juin 2000, le président de la République française, Jacques Chirac a été le seul chef d'Etat européen à se rendre aux obsèques d'Hafez el-Assad, il a d'ailleurs été beaucoup critiqué sur cela. Cette attitude est un signe fort, représentatif de « l'amitié » entre les deux gouvernements, malgré des épisodes tumultueux parfois. On ne peut pas faire l'historique complet des relations franco-syriennes sous Hafez el-Assad, mais on peut citer les moments importants où la France a manifesté explicitement son soutien à la Syrie, ou, du moins, ne l'a pas chargé. Par exemple, en 1996, lorsque les Israéliens lancent l'opération « Les raisins

<sup>36</sup> A l'époque, Bachar el-Assad finissait ses études d'ophtalmologie à Londres.

<sup>37</sup> Entretien du 8 mars 2006 à la Représentation permanente française à Bruxelles.

<sup>38</sup> Cité par Jean-Pierre Perrin, « Syrie : l'heure de vérité », in *Politique internationale*, hiver 2005/2006, n°110, p317.

<sup>39</sup> Ces forums portaient le nom de *montada* en arabe.

<sup>40</sup> C'est par une interview donnée le 8 février 2001 au quotidien saoudien as-Sharq al-Awsat que le jeune chef de l'Etat annonçait la fin du « printemps de Damas ». Il laissait entendre que les libertés concédées devaient être rendues.

de la colère » contre les infrastructures du Hezbollah au Sud-Liban, Jacques Chirac envoie à Beyrouth son ministre des Affaires étrangères pour obtenir un cessez-le-feu. Sa relation privilégiée avec Hafez el-Assad avait grandement contribué au succès de cette opération qui a débouché sur la création d'une commission, co-présidée avec les Etats-Unis, pour surveiller la situation. D'autres comités de surveillance incluent la Syrie. Par la suite, la France accompagne la Syrie et lui conseille « gentiment » certaines réformes. La France refuse de se rallier à la rhétorique américaine qui voulait isoler le pays.

- Avec Bachar el-Assad, la France a voulu assurer la continuité dans ses relations avec la Syrie.

*« Avant même la mort de son père, le jeune homme avait été reçu quasi officiellement à Paris. »<sup>41</sup>.*

Lors des obsèques de son père, Jacques Chirac *« lui aurait même dit : 'J'ai tendu une main amicale à votre père, je vous la tends aujourd'hui. »<sup>42</sup>.*

La France, qui accueillait Hafez el-Assad en grande pompe, fait de même avec son fils et successeur le 26 juillet 2001. *« On peut alors parler de lune de miel entre les deux pays. »<sup>43</sup>*

A cet instant, rien ne laisse présager une politique française plus intransigeante à l'égard du régime syrien.

Cependant, on peut noter que l'arrivée au pouvoir de Bachar el-Assad faisait espérer une démocratisation du régime. D'un point de vue général, le changement de dirigeant implique souvent l'espoir d'une nouvelle politique, et dans le cas de la Syrie, d'une libéralisation du régime ; ce qui arriva d'ailleurs avec le court « printemps de Damas », que nous avons mentionné ci-dessus. Mais cet espoir de changement était lié aussi directement à la jeunesse de Bachar<sup>44</sup>. En effet, depuis la fin des années 1990, l'idée se développe que la « *nouvelle génération* » de dirigeants arabes serait en train de se mettre en place<sup>45</sup>. Les transitions politiques telles qu'au Maroc, en Jordanie, au Qatar ou à Bahreïn accréditent l'idée de cette « *transition générationnelle* ». Cette dernière permettrait ainsi aux jeunes élites d'investir les postes de direction dans les régimes arabes, remplaçant ceux arrivés dans les années 1950-1960. Mais, comme nous le fait bien remarquer Philippe Droz-Vincent, pourquoi cette

---

<sup>41</sup> Jean-Pierre Perrin, « Liban : quand Damas va trop loin... », *Politique internationale*, n° 106, hiver 2004-2005, p 40.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> Bachar el-Assad n'a que 35 ans quand il accède au poste de président de la République.

<sup>45</sup> Philippe Droz-Vincent, « Syrie : « La nouvelle génération » au pouvoir : Une année de présidence de Bachar el-Assad, in *Monde arabe Maghreb Machrek*, n°173, juillet-septembre 2001, p 14.

« *transition générationnelle* » serait forcément accompagnée d'une « *transition politique* » ? Le cas de la Syrie constitue pour nous un bon exemple. En effet, à l'arrivée au pouvoir de Bachar donc, tout le monde ose croire à un changement de politique vers plus de libertés politiques et autres. Les acteurs français, espérant aussi cette ouverture, accueillent dignement le nouveau chef de l'Etat syrien en France entre le 25 et le 27 juin 2001. Bachar a en d'ailleurs favorisé l'ouverture du régime. Même si le « printemps de Damas » a été court, la brèche est ouverte, et on peut penser que le régime de Bachar ne sera jamais aussi autoritaire que celui de son père. Les coopérations se multipliaient avec la France, telles ce projet de création d'une Ecole Nationale d'Administration (ENA) syrienne. Beaucoup d'experts français furent donc envoyés en Syrie pour participer à cet élan réformiste. La Syrie faisait preuve de l'ouverture souhaitée par les Français.

« *La France a toujours souhaité réformer le régime syrien, sous l'influence à la fois de ses diplomates à Damas et d'Hariri lui-même, elle a pensé qu'il était possible d'arriver à une sorte de baasisme « à visage humain ».* »<sup>46</sup>

Ainsi, la succession était vue comme le moment opportun pour tenter d'activer des réformes, voulues de l'extérieur mais aussi de la majorité de la population syrienne, qui avaient été mises en sourdine sous Hafez el-Assad. Mais l'euphorie fut de courte durée.

#### D) La crispation des relations avec la Syrie en 2004

*Cette dernière partie fait office de transition entre l'introduction et l'analyse. Ainsi, au-delà de la simple présentation des informations, elle avance déjà quelques pistes d'analyses annonciatrices de la suite de nos réflexions.*

##### 1- La dégradation des relations

Très vite, les relations entre Paris et Damas se font moins cordiales. Tout d'abord, bien sûr, on peut imaginer la déception de la France face à l'arrêt prématuré du « printemps de Damas ». La France attendait beaucoup de la « *bacharisation* »<sup>47</sup> du régime.

---

<sup>46</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

« Il [Jacques Chirac] avait mis beaucoup de crédit, de son crédit personnel dans la personne... dans son encouragement à Bachar el-Assad, en qui il voyait quelqu'un... il espérait en tout cas placer ses espoirs pour pouvoir mettre en œuvre un certain nombre de réformes de l'Etat syrien (...). »<sup>48</sup>

On imagine donc combien la déception fut grande au sein de l'Élysée. De même, le président Chirac s'étant personnellement impliqué, il en va de sa crédibilité personnelle dans le champ de la diplomatie internationale.

De plus, des désaccords économiques semblent aussi avoir joué dans le raidissement des relations. En effet, Damas a attribué un important contrat pétrolier à la société américaine Occidental Petroleum, alliée pour la circonstance à une société canadienne, au détriment de Total<sup>49</sup>. Cependant, cette donnée est à prendre avec précaution car nous n'avons pas connaissance de tous les éléments de cette affaire. Nos interlocuteurs nous mettent d'ailleurs en garde :

« Elle [la France] a été déçue par un certain nombre de choses économiques qu'elle espérait mais qu'elle n'a pas eu, le fameux gisement, alors là, c'est compliqué comme histoire parce qu'il semblerait aussi quand même que Total ait eu des prix complètement aberrants, étant sûr d'emporter le marché, ait eu des prix complètement aberrants par rapport aux concurrents, donc c'est pas forcément la faute des Syriens. »<sup>50</sup>

Tous ces éléments constituent des signes avant-coureurs d'une crise à venir. En effet, les acteurs français sont mécontents des premières années de présidence de Bachar. La tension monte doucement et culmine en septembre 2004 par la rumeur qui s'avérera vraie, d'une prorogation de trois ans du mandat d'Emile Lahoud, alors président libanais pro-syrien, par la volonté du chef d'Etat syrien. Cet événement semble être ce qui a mis le feu aux poudres, et dégradé définitivement les relations cordiales franco-syriennes. La patience et la compréhension des acteurs français face à la Syrie prennent fin.

---

<sup>47</sup> Ce néologisme est fréquemment employé dans l'ensemble des articles traitant du régime syrien. Il désigne le processus par lequel Bachar el-Assad avait entrepris des réformes économiques et administratives dans la logique d'une libéralisation du pays.

<sup>48</sup> Entretien du 28 mars 2006 au Ministère des Affaires étrangères, Paris.

<sup>49</sup> Alain Gresh, « Improbable alliance entre Paris et Washington », in *Le Monde diplomatique*, juin 2005, p 12.

<sup>50</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

« C'est une accumulation de données qui fait, qu'à un certain moment, on a estimé en France (...), il fallait maintenant que les Syriens n'interviennent plus de cette manière dans les affaires intérieures libanaises. »<sup>51</sup>

## 2- La résolution 1559 ou l'émergence de l'ingérence syrienne comme *problème politique*

Comme nous l'avons déjà brièvement fait remarquer, cette prorogation n'est pourtant pas une action syrienne sans précédent. En effet, la Syrie avait déjà prorogé, au prix là aussi d'une violation de la Constitution libanaise, le mandat d'Elias Hraoui en 1995. Ce dernier fut donc président du Liban de 1989 à 1998. D'après George Corm<sup>52</sup>, Rafic Hariri avait d'ailleurs soutenu sans relâche cette action, mais E. Hraoui était un de ses meilleurs alliés, ce qui est loin d'être le cas pour Emile Lahoud. A l'époque, cette prorogation ne créa aucune réaction de la part des puissances occidentales. On peut se demander donc pourquoi. Nos interlocuteurs nous ont apporté quelques éléments de réponse :

*« On a estimé que le contexte avait un petit peu changé et la prorogation en question était en 1995. Le contexte était donc sensiblement différent parce que c'était Elias Hraoui qui avait été prorogé. Mais il faut voir qu'en 1995, on se situe cinq ans après la fin de la guerre libanaise, dans un contexte où la présence syrienne était acceptée de la communauté internationale, les accords de Taëf d'ailleurs qui le prévoit, qui prévoyaient la présence syrienne pour une période de deux à trois ans, prorogable évidemment si la situation sécuritaire l'exigeait. En 2004, c'était clair qu'on se situait quinze ans après la guerre, et un certain nombre de signes, d'espairs, pouvaient laisser croire que les Libanais étaient vraiment capables de gérer eux-mêmes leurs affaires et qu'il n'y avait plus vraiment de justifications. »<sup>53</sup>*

Il est clair que dans une étude contextualiste de l'événement qui nous intéresse, l'année 1995 fait partie d'une époque où le Liban apparaît toujours fragile et en reconstruction. De même,

---

<sup>51</sup> Entretien du 24 mars 2006 au Centre de Prévision et d'Analyse (CAP), Paris.

<sup>52</sup> Georges Corm, *Le Liban contemporain*, Paris, Ed. La Découverte, 2005, p 295.

<sup>53</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

nous ajoutons que les attentats du 11 septembre 2001 et ce que cela a impliqué (La doctrine de la « Guerre contre le terrorisme ») n'ont bien évidemment pas encore eu lieu, et cette donnée est d'une grande importance dans nos recherches. Le contexte est radicalement différent.

La résolution 1559 voit donc le jour le 2 septembre 2004<sup>54</sup>. Elle a surtout été motivée par la prorogation dont nous avons parlé plus haut :

*« Bon, le contexte, pour dire les choses très franchement, on s'en est jamais caché, c'était une échéance importante pour nous, qui était l'élection présidentielle libanaise de septembre 2004, et qui pour nous, devait constituer un petit peu l'occasion de montrer que le Liban était sorti de cette période de l'après guerre, des accords de Taëf (...). Notre idée c'était à l'époque que l'élection puisse se tenir avec une intervention la plus discrète possible de la Syrie. (...) Donc, au moment où les faits se sont produits, c'était surtout pour nous de faire en sorte que le cadre constitutionnel libanais soit respecté. (...) C'est dans ces conditions qu'effectivement le président de la République, en concertation avec nos partenaires américains mais aussi anglais, allemands qui ont co-parrainés le texte (...) avons décidé de saisir le CSNU en urgence et surtout de la faire avant que le vote n'intervienne. (...) Les Libanais ont le droit comme tout le monde de réviser leur Constitution, le problème c'est qu'ils l'ont fait dans des conditions qui n'étaient pas légales (...), le CSNU devait réagir à une ingérence dans les affaires intérieures. »<sup>55</sup>*

Cependant, la R1559 est loin de porter exclusivement sur le respect de la Constitution. Elle reprend davantage les accords de Taëf<sup>56</sup>. Le point cinq de la R1559 désigne les « prochaines » élections présidentielles, c'est-à-dire, dans trois ans, en 2007, et qui devront se dérouler « en dehors de toute interférence ou influence étrangère »<sup>57</sup>. Il n'est pas question ici d'annuler la prorogation du mandat d'Emile Lahoud, même si cette décision est syrienne et anticonstitutionnelle. On peut donc penser que la pleine souveraineté du Liban réclamée par cette résolution sera difficile à atteindre avec la permanence d'un président pro-syrien à la tête de l'Etat.

---

<sup>54</sup> Cette résolution a vu le jour difficilement car elle n'est adoptée qu'avec neuf voix sur quinze et six abstentions (Algérie, Brésil, Pakistan, Philippines) dont celles de deux membres permanents (Chine, Russie).

<sup>55</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

<sup>56</sup> Voir annexe n°3.

<sup>57</sup> *Ibid.*



Par ailleurs, la résolution demande aussi le désarmement de toutes les milices. Mais ce qui arrive en premier point et qui a connu un fort retentissement médiatique et politique, c'est la demande faite « *à toutes les forces étrangères qui y sont encore de se retirer du Liban* ». Autant dire que cette périphrase ne peut désigner que les troupes syriennes. En effet, comme nous l'avons rappelé, les Israéliens qui occupaient une partie du Sud-Liban se sont retirés en 2000. Cette précaution prise dans le vocabulaire peut nous étonner quand on sait que la présence syrienne au Liban est explicitement affirmée dans les accords de Taëf.

Cette évocation des troupes syriennes nous semble très intéressante. En effet, selon nous, le fait (la présence des troupes syriennes) se convertit en « problème », et qui plus est, en problème politique. Cette conversion n'est pas si évidente car cette présence syrienne est vieille de 29 ans, sans jamais avoir été réellement considérée comme un problème politique, c'est-à-dire, qu'elle n'a jamais été officiellement mise à l'agenda politique du CSNU par exemple. Ce problème, qui pouvait en soi déjà constituer un problème (au sens le plus simple), est devenu « politique » au travers de diverses opérations humaines et sociales. Nous avons l'émergence d'une nouvelle définition de la présence syrienne passant d'une « force stabilisatrice » à une « force d'occupation ». Notre enjeu est de se demander pour quelles raisons et dans quelles conditions (approche contextualisée ou située), ce problème est devenu politique. Nous sommes donc résolument dans notre perspective constructiviste ou subjectiviste, qui vise à étudier la construction des problèmes, des récits, mais aussi à chercher au-delà des discours de justification, pour montrer que cette action politique est aussi un moyen de mettre en scène des problèmes. On analysera donc par quels processus les porteurs d'une cause (ici, les acteurs français et américains) vont politiser une question. Cela constitue leur enjeu. Mais, on peut déjà dire que la notoriété de ces locuteurs et leur centralité dans le jeu politique international maximisent leurs chances que leurs propos soient repris et amplifiés. Cela sera surtout le cas au lendemain de l'assassinat de Rafic Hariri. L'ingérence syrienne n'est peut-être pas un « vrai problème », mais un problème porté par des acteurs qui vont jouer de leur poids, de leur influence, de leur possession de capitaux qui « comptent » dans le champ de la diplomatie internationale, pour convaincre d'autres acteurs de la légitimité de leur lutte.

### 3- L'assassinat de Rafic Hariri comme *événement* catalyseur

*Les événements ont souvent un rôle essentiel dans la prise en compte d'un problème, c'est une constante de la vie diplomatique. Nous considérons donc l'assassinat de Rafic Hariri comme un « événement » qui a accéléré la prise en charge d'un problème*

- Qui est Rafic Hariri ?

Rafic Hariri était avant tout un homme d'affaire milliardaire, touchant à de nombreux domaines : banques, assurances, immobilier, informatique, médias etc. Fait rarissime, il a obtenu la nationalité saoudienne en 1978, et devient un ami de la famille royale d'Arabie Saoudite.

Rafic Hariri était vu par certains comme un porteur de cause ; par exemple, dans sa volonté de voir les troupes syriennes se retirer du Liban<sup>58</sup>. Ses revendications pouvaient être d'autant plus écoutées qu'il possédait des capitaux stratégiques, notamment le capital économique mais surtout le capital social ou relationnel dans le champ politique. Ainsi, ce capital était optimisé par l'amitié personnelle qu'il entretenait avec Jacques Chirac, dont certains affirment qu'il s'en est servi pour porter sa cause :

*« (...) ce qui a beaucoup joué, c'est l'amitié profonde entre Hariri et Chirac. Alors, il y a plusieurs phases à cette amitié parce qu'il y a des fois où Chirac n'était pas content de la faiblesse d'Hariri, lorsqu'il pousse Chirac à se battre pour la 1559, en lui promettant que jamais il ne cédera aux Syriens et qu'ensuite il vote quand même la reconduction de Lahoud. »<sup>59</sup>*

Mais notons bien que R.Hariri n'a jamais été un opposant officiel à la Syrie, bien au contraire. Il a d'ailleurs gouverné en tant que Premier ministre sous son influence en 1992-1998 et 2000-2004.

- L'onde de choc après son assassinat

Rafic Hariri fut assassiné le 14 février 2005. Pour beaucoup, il s'agit d'une conséquence de la résolution 1559, ce qui accrédirait l'idée selon laquelle Rafic Hariri a pu avoir un rôle dans son élaboration et sa promotion.

---

<sup>58</sup> Sur cette question de la volonté ou non de Rafic Hariri de participer à l'émergence de la R1559 par son influence sur Jacques Chirac, les avis divergent entre journalistes et chercheurs. Par conséquent, cette donnée doit être prise avec précaution.

<sup>59</sup> Entretien à la rédaction de *Libération*.

« *La résolution 1559 l'a indirectement tué.* »<sup>60</sup>

Il ne s'agit pas ici pour nous d'essayer de savoir qui a ordonné cet assassinat. Mais cet événement, « hyper-médiatisé » a joué le rôle d'accélérateur pour l'application d'une partie de la R1559, et notamment pour le retrait des troupes syriennes au Liban avec les résolutions successives. De plus, cet événement peut avoir permis la déculpabilisation des acteurs français face à la R1559, car, maintenant, avec les soupçons lourds qui pèsent sur les acteurs syriens comme auteurs de cet assassinat, la « *machine de guerre contre la Syrie* »<sup>61</sup> peut être plus facilement assumée, officialisée et légitimée.

« *Il y a une trahison de la Syrie, de la part de la Syrie qui n'a pas été digérée, il y a un assassinat qui n'a pas été digéré évidemment [par Jacques Chirac]* »<sup>62</sup>

Ainsi, cet assassinat politique peut être vu, plus cyniquement, comme une « *fenêtre d'opportunité* » au sens fort, comme l'a défini John Kingdon<sup>63</sup>. En effet, cet événement peut être vu, au-delà de l'émotion personnelle, comme une occasion à saisir pour relancer l'action, ici relancer l'application de la R1559.

Il s'agit de « *la rencontre conjoncturelle des activités et des intérêts de divers types d'acteurs qui travaillent d'habitude indépendamment les uns des autres (on a déjà dit que le rapprochement franco-américain était loin d'être une évidence) et qui tirent profit d'un événement, d'une modification du contexte pour échanger des projets, des offres de solution.* »<sup>64</sup>

La possibilité d'actions concrètes est relancée, ce qui permet aussi aux acteurs de montrer leur capacité à agir et leur compétence.

De plus, on peut dire que cette « fenêtre d'opportunité » est entretenue par les acteurs en présentant l'événement et ses conséquences comme dramatiques. Ici, nous avons tous à l'esprit les images des « manifestations monstres » des Libanais par l'intermédiaire de nos médias, qui en ont assuré la couverture pendant plusieurs semaines, en n'oubliant pas une piqure de rappel au premier anniversaire de la mort de Rafic Hariri. Cette « hyper » visibilité

---

<sup>60</sup> Entretien du 2 mai 2006 à l'ambassade d'Arabie Saoudite, Paris.

<sup>61</sup> Jean-Pierre Perrin, « Syrie : l'heure de vérité », *Politique internationale*, hiver 2005-2006, n°110, p 313.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> John W. Kingdon, *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Glenview-Londres, Scott, Foreman and Co., 1984.

<sup>64</sup> *Ibid.*

nous a alors présenté les Libanais comme seuls demandeurs du départ des Syriens (« Les Libanais veulent que... ») ; la R1559 étant pour l'occasion un peu oubliée. La France et les Etats-Unis peuvent alors agir plus facilement au CSNU ; nous pouvons dire familièrement qu'ils ont à présent « le beau rôle », eux, les pionniers de la R1559, pourtant critiquée en 2004. D'ailleurs, après cet assassinat, toutes les nouvelles résolutions du CSNU sont adoptées à l'unanimité. Nos acteurs engagent ainsi une politique à forte portée symbolique.

Analyse :

## **D) Le rapprochement franco-américain : le double discours de légitimation**

### **Chapitre 1 : Les fonctions du discours**

*Avant d'entamer une étude empirique sur les discours politiques nous concernant, nous voudrions faire observer les pouvoirs du discours et ses utilisations. Cette sous-partie est quelque peu théorique mais elle nous aidera à analyser en détails les récits de nos acteurs.*

#### A) « L'ordre du discours »

Le discours n'est pas en effet pas un outil simple à manier pour ses utilisateurs, mais n'est pas non plus un instrument facile à décoder pour celui qui le réceptionne. Pour ne pas foncer tête baissée dans ces discours bien préparés, il nous est indispensable d'avoir à l'esprit que le discours peut être un instrument stratégique. Nous ferons référence amplement à la leçon inaugurale de Michel Foucault au Collège de France sur « L'ordre du discours »<sup>65</sup>.

*« Je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, redoutable matérialité. »<sup>66</sup>*

Le discours apparaît donc tout de suite comme une manifestation particulière qui peut nous tromper.

- Ce discours contrôlé est parsemé d'interdits, de tabous. Ainsi, même s'il renvoie à une partie de la réalité, il ne dit pas toujours tout, des choix sont opérés. Une « police » discursive s'impose à l'orateur à chaque prise de parole.

---

<sup>65</sup> Michel Foucault, *L'ordre du discours* : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970, Paris, Gallimard, 2004.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p 10.

« Je noterai seulement que, de nos jours, les régions où la grille est la plus resserrée, où les cases noires se multiplient, ce sont les régions de la sexualité et celles de la politique : comme si le discours, loin d'être cet élément transparent ou neutre dans lequel (...) la politique se pacifie, était un des lieux où elles exercent, de manière privilégiée, quelques unes de leurs plus redoutables puissances. Le discours, en apparence, a beau être bien peu de chose, les interdits qui le frappent révèlent très tôt, très vite, son lien avec le désir et avec le pouvoir. (...) le discours (...) ce n'est pas simplement ce qui manifeste (ou cache) le désir ; c'est aussi ce qui est l'objet du désir (...) le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer. »<sup>67</sup>

Même si cette citation peut paraître longue, elle nous a paru indispensable à notre cadre d'analyse et très enrichissante face aux précautions que nous devons prendre par rapport aux discours qui pourraient paraître s'inscrire dans une normalité, voire une banalité.

- Le discours est aussi l'objet de pouvoir, c'est en ce sens que tout le monde n'a pas accès à égalité à la prise de parole ; c'est ce que Foucault exprime lorsqu'il fait remarquer « *la raréfaction des sujets parlants ; nul n'entrera dans l'ordre du discours s'il ne satisfait à certaines exigences* »<sup>68</sup>. Ainsi, nous sommes tenter d'appliquer la notion de « *sociétés de discours* » employée par Foucault pour désigner les discours qui s'effectuent « *dans un espace fermé* »<sup>69</sup>. Ceux qui se sont appropriés le discours politique rejettent ceux qui n'appartiennent pas à cet espace clos. Foucault note que, de nos jours, ces sociétés de discours sont moins présentes qu'avant, mais soutient qu'elles n'ont pas disparu, que le jeu du secret et de la divulgation existe toujours mais dans « *une société de discours diffuse* »<sup>70</sup>. Le monopole sur les discours de politique étrangère semble être par exemple acquis par les porte-parole du Quai d'Orsay et très peu par les hommes politiques. Bien sûr, il est peut-être délicat de parler de « *société de discours* » pour désigner le MAE.

Le discours détermine aux sujets parlants des propriétés singulières et des rôles convenus. En ce sens, il peut être vu comme un rituel, relevant du domaine du sacrée, et réservé aux initiés, ces « *prêtres* » qui diffusent les discours conformes au paradigme dominant.

---

<sup>67</sup> *Ibid.*, p 11.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p 39.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p 41.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p 43.

- Le discours permet de mettre en scène des justifications en vue d'une légitimation des actions menées. Ici, justification de la R1559, mais surtout des résolutions qui suivent, « *comme si la parole même de la loi ne pouvait plus être autorisée, dans notre société, que par un discours de vérité* ».

Il est vrai que, dans notre cas, la chose n'est pas simple, car ici la loi est celle dictée par le droit international qui doit encore effectuer un travail de légitimation auprès de l'opinion publique internationale (citoyens et hommes d'Etat). Son assise n'est pas totale. Ces résolutions représentent le « versant juridique » du paradigme mondial, qui ne cesse d'étendre sa domination. Le discours de vérité élaboré en parallèle soutient alors les actions menées.

#### B) Le reflet d'une vision du monde particulière qui structure l'action

Cette vision du monde particulière peut aussi nous renvoyer à la notion de *paradigme*. En effet, ce dernier désigne l' « *ensemble de croyances, de valeurs reconnues et de techniques qui sont communes à un groupe donné* »<sup>71</sup>. Nous affirmons donc l'idée d'un paradigme particulier qui encadre, dicte, et soutient les discours de politique étrangère concernant notre sujet. Ce paradigme devient dominant et tombe dans la normalité grâce à ce que Foucault nomme « une armature » de savoir :

« *L'armature de savoir à travers laquelle nous déchiffrons cette parole ; il suffit de penser à tout le réseau d'institutions (...)* »<sup>72</sup>

Cette armature de savoir pourrait être vu comme l' « habitus » chez Bourdieu, qui désigne un système de disposition durable que nous avons acquis tout au long de notre socialisation. Tout un relais d'institutions permet la constitution de cet habitus. Selon notre socialisation et donc notre habitus, nous décodons, nous déchiffrons les discours différemment. Ainsi, les discours nous paraissent être dans la normalité car ils appartiennent à un processus plus vaste de normalisation, notamment effectué par les routines des institutions. Le terme d'institutions est pris ici au sens large, il désigne l'ensemble des lieux et des procédures qui règlent les modalités d'action, organisent et définissent l'action publique nationale, européenne et internationale. Nous prenons en compte l'ONU mais aussi d'autres institutions internationales

---

<sup>71</sup> Alain Faure, Gilles Pollet, Philippe Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques, Débats autour de la notion de référentiel*, L'Harmattan, Paris, 1995, p 17.

<sup>72</sup> Michel Foucault, *L'ordre du discours...*, *op. cit.*, p 14.

et régionales, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG), et certains lobbies qui peuvent aussi jouer ce rôle et participer à ce processus de normalisation. En effet, il ne faudrait pas souscrire à une théorie élitiste des paradigmes qui voudrait que seuls les dirigeants et les fonctionnaires soient les artisans de la normalisation et à la domination d'un paradigme mondial.

Il n'est maintenant plus exceptionnel, ni vu comme « anormal » que l'ONU intervienne dans la plupart des crises internes aux Etats en portant ses idées, car elles appartiennent au paradigme mondial dominant. Les discours de politique étrangère sont donc de plus en plus favorables aux idées de ce paradigme. Pour avoir une idée claire de ce qu'il est aujourd'hui, il est indispensable de s'atteler maintenant aux discours français et américains qui en font écho, et véhiculent ses principes.

## **Chapitre 2 : Les discours de politique étrangère**

### A) Le discours français

Nous avons focalisé notre travail sur les déclarations officielles<sup>73</sup>, mais nous nous reportons aussi au discours d'un de nos interlocuteurs appartenant au MAE. Les déclarations prises en compte concernent la période de février 2005 (assassinat de Rafic Hariri) à mai 2006 (arrêt de nos recherches) ; nous nous sommes fixés sur un total de trente déclarations étudiées, réparties sur l'ensemble de cette période. On remarque tout de suite une hausse importante du nombre de déclarations concernant le sujet « Liban » après l'assassinat de Rafic Hariri ; Ce « dossier » mobilise alors la diplomatie française. Il semble que cet événement a permis à la France d'assumer sa nouvelle position. On peut considérer ce « climat favorable » comme une des « conditions externes de possibilité »<sup>74</sup> qui fait apparaître le discours et en règle sa régularité.

On étudie, tout d'abord, dans l'ordre chronologique, les propos se rapportant aux attentats politiques. On peut voir ainsi comment le discours se doit de maîtriser l'événement (donc contingent) et le hasard. Ainsi, pour qualifier l'attentat contre Rafic Hariri, le premier attentat meurtrier, on trouve les termes de « tragédie », « crime barbare », « crime odieux », « attentat terroriste » ou « acte terroriste ». Bien sûr, l'assassinat d'un homme est hautement

---

<sup>73</sup> Parmi ces déclarations officielles, il y a des déclarations communes franco-américaines, des déclarations officielles de politique étrangère (faite par le ministre des affaires étrangères en place, Michel Barnier puis Philippe Douste-Blazy), des déclarations du porte-parole du quai d'Orsay et des points de presse. Tous ces documents ont été recensés par l'intermédiaire du site internet du MAE, URL : <http://www.mae.gouv.fr>

<sup>74</sup> Michel Foucault, *L'ordre du discours...*, op. cit., p55.



répréhensible, mais ces termes favorisent la diabolisation de la Syrie. De plus, on sait combien le terme de « terroriste » a acquis une signification particulière dans le monde de l'après 11 septembre, son utilisation n'est donc pas anodine. Ces termes favorisent la construction d'une image propre à la Syrie. On pourrait parler d'une « assignation identitaire »<sup>75</sup>. Cette dernière désigne le processus par lequel une entité prend un rôle défini (ici la France veut apparaître comme faisant le bien dans le monde), et ainsi, elle projette sur une autre entité le contre-rôle correspondant (ici la Syrie est diabolisée). Il y a donc un apprentissage social. Cependant, la deuxième entité (la Syrie) peut accepter ou refuser cette assignation identitaire ; il y a donc un potentiel de conflictualité. Dans notre cas, « l'évaluation ou l'estimation réflexive » du dirigeant syrien a consisté à internaliser cette croyance. Il est vrai que la Syrie a fait des gestes envers les Etats-Unis et la France avant la résolution 1559 en amorçant ce processus d'apprentissage social, mais il semblerait qu'au lendemain de l'adoption de cette résolution, la Syrie a internaliser l'identité de rôle qu'on lui a assigné (celle d'ennemi du paradigme mondial) vis-à-vis des autres. Nous nous appuyons sur l'idée entendue par nos interlocuteurs que la Syrie s'est d'autant plus acharnée à proroger le mandat d'Emile Lahoud qu'elle savait que les Américains et les Français préparaient cette résolution :

*« Comme les Syriens l'expliquent notamment, la reconduction de Lahoud, c'est à cause de la 1559, c'est ce qu'ils disent officieusement. »*<sup>76</sup>

ou encore :

*« La Syrie semblait avoir envisagé un moment de laisser le choix au Parlement libanais de prolonger le mandat du président Lahoud ou d'élire un des nombreux candidats maronites considérés comme des fidèles de l'alliance avec la Syrie. Mais lorsqu'il devient clair que la manœuvre franco-américaine au Conseil de sécurité est sur le point de réussir, elle réagit en décidant de faire adopter par le Parlement, dont la majorité des membres lui sont favorables, l'extension du mandat du président de la République. »*<sup>77</sup>

---

<sup>75</sup> Alexander Wendt, *Anarchy Is What States Makes of It, International Organization*, printemps 1992, vol.46, n°2, p 391-425.

<sup>76</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

<sup>77</sup> Georges Corm, *Le Liban contemporain, op. cit.*, p 300.

La construction de l'image de la Syrie comme ennemi<sup>78</sup> est renforcé par l'image d' « ami » que l'on prête au Liban et aux Libanais. En effet, en mettant en avant leurs qualités supposées, en vantant leur bravoure, on opère aussi une certaine victimisation :

*« Nous adressons, et c'est essentiel pour la France, un message de solidarité avec le peuple libanais, qui ont su faire preuve, ces derniers mois, d'un courage et d'une détermination sans faille. »*

Ce discours tranche avec ceux adressés à la Syrie. Il nous semble que nous avons là le déploiement du vocabulaire ami/ennemi sans nuance.

Les messages adressés à la Syrie sont sans ambiguïté. Ce sont souvent les mêmes mots qui reviennent dans chaque intervention. L'expression « *punir les coupables* » est ainsi reprise maintes fois à l'image de tout un vocabulaire reflétant la dissuasion et la menace :

*« Les résolutions lancent un appel clair, ferme, pressant à la Syrie » ;*

*« Il fallait que la Syrie reçoive un message puissant de la communauté internationale » ;*

*« Les dirigeants syriens doivent comprendre que le Conseil de sécurité [des Nations Unies], et à travers lui, la communauté internationale toute entière, ne toléra rien de moins qu'une coopération immédiate, totale et qu'il tirera les conséquences de tout manquement de la part des autorités syriennes à leurs obligations. »*

*« Je ne peux imaginer un seul instant qu'elle ne le fasse pas, parce que ce serait très dangereux pour elle, pour la justice et le droit et pour la communauté internationale. »*

De même, l'invocation répétée de la « *communauté internationale* », sans trop savoir exactement ce qu'elle désigne, a tendance à donner une assise légitime à un processus souvent qualifié d'exclusivement franco-américain par la plupart des médias.

Les affirmations répétées d'une volonté présentée comme unanime de la communauté internationale (on pense donc à tous les pays appartenant à l'ONU, soit presque tous les pays

---

<sup>78</sup> Le terme est fort, mais nous rappelons que pour nous, il signifie avant tout « ennemi du paradigme mondial dominant » au sens où la Syrie ne s'y conforme pas.

du monde) rejoignent celles des valeurs qui apparaissent comme « sacrées », voulues et respectées de tous. Il est étonnant de voir qu'à chaque discours, comme un rituel, des substantifs sont évoqués. Le discours comporte le plus souvent les termes de « *souveraineté* », « *indépendance* », « *vérité* », « *justice* » et « *démocratie* ». On imagine aussi l'intonation donnée à ce genre de phrases qui donne l'impression d'un moment solennel et grave :

« *La justice, rien que la justice, toute la justice !* »

« *Faire la lumière, toute la lumière, rien que la lumière sur l'assassinat de Rafic Hariri.* »

« *Celui-ci [le rapport Mehlis] ne vise qu'un objectif : la vérité, toute la vérité sur l'assassinat de Rafic Hariri.* »

Les mêmes structures de phrase sont utilisées telles un rituel. De plus, l'emploi des termes tels que « justice » et « vérité » restent assez vague. L'utilisation de ces « principes métaphysiques généraux » appartient au champ vaste des symboles. Ces « *figures de style* »<sup>79</sup> du discours politique travestissent la puissance du paradigme dominant afin de doter les décideurs politiques de marges de manœuvres conséquentes.

« *La limpidité apparente de ces rhétoriques masque une opacité croissante décisionnelle où les règles du jeu ne sont pas tant irrationnelles que stratégiques.* »<sup>80</sup>

Enfin, « *les exigences de compétition et d'efficacité semblent remettre à l'honneur, dans l'émergence des idées politiques, la fonction symbolique primordiale de la rhétorique politique et des phénomènes d'éloquence et de paraître ritualisé qui en accompagnent la mise en scène.* »<sup>81</sup>

Ce qui apparaît ensuite dans cette somme de discours, c'est l'utilisation presque unique et incessante du nom de « *Rafic Hariri* ». En effet, ce fut la première victime de ces attentats et cette personnalité était très connue au niveau international ; mais les discours se focalisent sur sa personne, alors que beaucoup d'autres attentats ont eu lieu. On peut citer par exemple celui

---

<sup>79</sup> Philippe Warin, « Les politiques publiques, multiplicité d'arbitrages et construction de l'ordre social », in Alain Faure, Gilles Pollet, Philippe Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques*, L'Harmattan, Paris, 1995, p 78.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p 80.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p 82.

contre Samir Kassir<sup>82</sup>, Gebrane Tueini<sup>83</sup> ou Georges Hawi<sup>84</sup>, figures pourtant tout aussi importante de la vie politique et culturelle libanaise. Au-delà du fait que Rafic Hariri soit le premier homme influent à avoir été tué, la commission Mehlis, créée par la résolution 1595 du CSNU le 16 juin 2005, n'est longtemps restée chargée que d'enquêter sur ce meurtre. De même, la décision d'envisager la création d'un tribunal international se fit uniquement pour les meurtriers d'Hariri, malgré la demande officielle des dirigeants libanais anti-syriens d'étendre le mandat de la commission d'enquête et la compétence du tribunal international à juger toutes les victimes des attentats politiques<sup>85</sup>. Dans les déclarations officielles, les noms des autres victimes sont rarement nommés. On parle alors de « *compagnons* » ou encore d'« *autres citoyens* ». Cette manière de centrer tous les débats autour de cette personne, tend à construire l'image d'un héros national, voire d'un « *martyr* »<sup>86</sup>. Cette focalisation par une invocation incessante de sa vie et de son œuvre a ouvert la voie à un processus de mythification.

Enfin, on peut remarquer qu'au travers de tous ces discours, il n'est jamais fait mention de l'histoire commune franco-libanaise et franco-syrienne. Le choix dans l'histoire est donc l'absence de choix. Ceci pourrait s'expliquer par la volonté de ne pas rappeler à la communauté internationale et à l'opinion mondiale, que la France était une puissance mandataire sur ces deux pays avec une influence accrue sur le Liban. Les actions menées en 2004 ne doivent pas prendre l'apparence d'un retour de la puissance mandataire et de son ingérence dans les affaires internes d'un Etat. La recherche de légitimité se fait au prix d'un oubli, ou au moins de la non-référence à l'histoire commune.

## B) Le discours américain

Le discours américain se montre, en apparence, plus lisible. En effet, à l'inverse de la France, nous avons une idée plus claire des objectifs de la diplomatie américaine au Moyen-Orient. En effet, celle-ci apparaît théorisée et assez structurée.

La Syrie fait partie du discours américain de l'ennemi. En effet, il est qualifié de « *Rogues States* » (Etat voyou) au même titre que Cuba ou l'Iran. La Syrie fait alors partie du projet de

---

<sup>82</sup> Samir Kassir a été assassiné le 2 juin 2005. Il était historien et éditorialiste du journal *An-Nahar*.

<sup>83</sup> Gebrane Tueini a été assassiné le 12 décembre 2005. Il était président directeur général et éditorialiste du journal *An-Nahar*.

<sup>84</sup> George Hawi était l'ancien Secrétaire général du Parti communiste libanais.

<sup>85</sup> Mouna Naïm, « Rassemblement et colère contre la Syrie à Beyrouth », *Le Monde*, 14 décembre 2005, p 4.

<sup>86</sup> Ce terme est d'ailleurs employé dans le livre de Bassam Tayara, *Liban : le chaos. Hariri assassiné : à qui profite le crime ?*, Presses de Dar Albouraq, Beyrouth (Liban), avril 2005, p 14.

l'administration G. W. Bush de « *Grand Moyen-Orient* » (GMO). Les principaux axes de ce projet ont été débattus au sommet du G8 de Sea Island (Georgie) au mois de juin 2004. Il s'agit de mettre en place une « politique de liberté déterminée » (« *a forward policy of freedom* »). Les mots d'ordre sont donc, tels des arguments massue, « *démocratie* » et « *liberté* ». Les Etats-Unis n'ont cependant pas attendu la R1559 de septembre 2004 pour augmenter la pression sur le régime de Damas. En effet, dès le 13 mars 2003, l'administration Bush qualifie la présence syrienne d' « *occupation* »<sup>87</sup>. De plus, en novembre 2003, fut adopté le *Syrian Accountability and Lebanese Sovereignty Restoration Act* (SALSA) qui impose principalement des menaces de sanctions économiques et diplomatiques sur la Syrie<sup>88</sup>. En parallèle, les dirigeants américains développent un discours offensif afin de réaliser leur mission, la « guerre contre le terrorisme ». La dimension dichotomique et manichéenne du discours politique américain se focalise sur certains « mots clefs » qui reviennent incessamment dans les déclarations du président GW Bush :

« *Syria still allows its territory, and parts of Lebanon, to be used by terrorists who seek to destroy every chance of peace in the region. You have passed, and we are applying, the Syrian Accountability Act, and we expect the Syrian government to end all support for terror and open the door to freedom.* »<sup>89</sup>

dont « l'esprit » est repris par son entourage politique :

« *“It is the policy of the United States”, the President said, “to seek and support the growth of democratic movements and institutions in every nation and culture with the ultimate goal of ending tyranny in our world.”* »<sup>90</sup>

Dans ce même discours de Condolezza Rice, la mission que ce donne les dirigeants américains est appelée la « *transformational diplomacy* » qui a pour but de changer le monde (« *to change the world itself* ») en favorisant la réforme démocratique (« *democratic reform* »).

Une autre déclaration nous permet d'avoir « l'essence » de la politique étrangère américaine même si elle souffre parfois de paradoxes<sup>91</sup>. En effet, GW Bush a déclaré :

---

<sup>87</sup> Marta Tawil Kuri, *La politique étrangère de la Syrie sous Bachar Al-Assad*, mémoire de DEA de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, 2004, p 17.

<sup>88</sup> Pour une énumération détaillée des sanctions, *Ibid.*, p 20-21.

<sup>89</sup> Discours de l'Etat d'Union du Président GW Bush du 2 février 2005 cité par Fouad Ajami, « The Autumn of Autocrats », *Foreign Affairs*, mai-juin 2005, p 27.

<sup>90</sup> Discours prononcé par Condolezza Rice, Secrétaire d'Etat américaine, à l'université de Georgetown le 18 janvier 2006.

« Si vous voulez une idée claire de ma conception de la politique étrangère, lisez le livre de Nathan Sharansky. Il vous aidera à comprendre beaucoup de décisions qui seront prises ou qui l'ont été. » Ce livre, de son propre avis, constitue « l'ADN de sa présidence »<sup>92</sup>.

Sans que l'on en soit étonné, cet ouvrage<sup>93</sup> reprend les thèmes et mots d'ordre cités précédemment et qui apparaissent régulièrement dans les discours américains. Dès le titre, les substantifs de « *democracy* », « *freedom* », « *tyranny* » et « *terror* » apparaissent. Ce livre programmatique forme alors le cadre, la structure pour quiconque veut comprendre, un tant soit peu, la diplomatie américaine. Il appelle en effet à une démocratisation urgente du monde arabe fondée sur le concept d'« instabilité constructive » ou que Gilles Dorronsoro a qualifié de « *stratégie de déstabilisation démocratique*. ». Celle-ci consiste « à s'appuyer sur des secteurs de la société civile réclamant le changement, à soutenir leur action en mobilisant en leur faveur les médias locaux et internationaux, à inventer un héros fédérateur de la contestation et à renforcer la pression internationale sur les pouvoirs contestés. Au Liban, la mise en œuvre de cette stratégie a cependant aggravé le communautarisme, dressant les composantes du pays les unes contre les autres. »<sup>94</sup>.

### **Chapitre 3 : La construction de la convergence des points de vue**

#### **A) La socialisation réciproque par l'utilisation d'un langage commun**

Cette socialisation n'est pas si évidente qu'on pourrait le croire. En effet, en apparence, ces deux pays, Etats-Unis et France, semblent similaires dans leur culture et leurs identités. Mais, dans notre cas, leur politique étrangère n'est pas toujours identique.

Ainsi, pendant que les acteurs français invoquent, dans leurs discours, leur désir de maintenir la « *stabilité* » au Liban, ils participent en même temps au projet américain d'« instabilité constructive » par la focalisation sur la personne de R. Hariri et l'entêtement à punir les responsables de son assassinat. En effet, dans la définition qu'en donne Gilles Dorronsoro, la

---

<sup>91</sup> Ce paragraphe s'inspire des réflexions faites par Walid Charara, « Instabilité constructive », *Le Monde diplomatique*, juillet 2005, p 9.

<sup>92</sup> George W. Bush, *The Independent*, Londres, 6 février 2005.

<sup>93</sup> Nathan Sharansky, *The Case of Democracy. The Power of Freedom to Overcome Tyranny and Terror*, Public Affairs, New York, 2004.

<sup>94</sup> Gilles Dorronsoro, *Libération*, 10 mars 2005.

« déstabilisation démocratique » se focalise sur un « héros fédérateur ». Bien que décédé, R.Hariri joue parfaitement ce rôle au point même, nous le répétons, d'être qualifié de « martyr » :

*“Lebanon had its first « martyr » in many years (...) he now become public property, a symbol of national unity”<sup>95</sup>*

Cette posture spécifique du héros fédérateur (« national unity ») mobilise d'autant plus les populations qu'il a tendance à être idéalisé. La France, par ses discours, participe donc à ce processus, sans que nous affirmions pour autant qu'elle le fasse intentionnellement. En effet, les acteurs français sont favorables à la promotion de la démocratie, mais sont-ils aussi partisans de « l'instabilité constructive » ?

Cependant, au-delà de cet exemple de « dissonance », il y a, indéniablement, quand nous étudions les deux discours, français et américain, des convergences linguistiques. En effet, le terme de « démocratie » (ce terme est toujours utilisé pour le Liban mais pas pour la Syrie) est réellement celui qui revient dans les deux discours, même si la définition ou le contenu que l'on donne à cette notion n'est pas toujours très explicite. Il y a donc bien un langage commun issu du paradigme mondial dominant qui inscrit certains thèmes dans ce qui doit être (« démocratie », « liberté »), car ils sont dans la normalité ; et d'autres considérés comme ce qui n'est pas normal (« terrorisme ») et qu'il faut donc combattre. Il y a construction de la convergence par l'utilisation d'un langage commun. Ce langage commun renvoie, pour la France et les Etats-Unis, à une culture commune construite par leurs nombreuses interactions. Leurs identités et intérêts sont entretenus dans l'interaction, il y a « apprentissage complexe » ou « co-constitution ». Ainsi, l'identité des Etats est le produit d'une construction commune. Les acteurs français se construisent par rapport aux Américains et les Américains par rapport aux Français, même si le pays le plus puissant des deux (les Etats-Unis) a les moyens de ne pas apprendre, c'est alors plutôt à l'autre de s'adapter. Ainsi, l'approche constructiviste ne réfléchit pas seulement sur les changements de culture (ami/ami puis ennemi/ennemi comme nous l'avons vu pour la Syrie), mais aussi sur l'entretien des identités qui sont affaiblies ou renforcées dans l'interaction. Ici, l'interaction qui a lieu entre la France et les Etats-Unis dans le cadre de la « crise » syro-libanaise a renforcé leur identité commune. De plus, nous verrons

---

<sup>95</sup> Fouad Ajami, « The Autumn of the Autocrats », in *Foreign Affairs*, mai-juin 2005, p 20. Le terme de “martyr” se trouve aussi dans le livre de Bassam Tayara précédemment cité.

[en III), chapitre 2] que cette interaction agit dans la production et la domination du paradigme mondial dominant. Nos deux acteurs ont été obligés, pour satisfaire leurs objectifs, de s'engager dans une interaction, et donc de rapprocher leurs perspectives réciproques, c'est ce qui déroule dans notre questionnement autour du rapprochement franco-américain. Mais ce rapprochement n'est pas sans poser quelques problèmes. En effet, les convergences linguistiques sont-elles aussi des convergences politiques ? La remarque de Michel Foucault nous incite à aller plus loin :

« *Le discours n'est rien de plus qu'un jeu d'écriture (...), de lecture (...), d'échange.* »<sup>96</sup>

Le même substantif ne garantit pas la même substance et, selon nous, ce hiatus a permis le rapprochement. En effet, nos acteurs emploient les mêmes mots sans définir exactement leurs contenus. Le problème du contenu se posera donc de toute façon plus tard, ce n'est qu'une « bombe à retardement » ; mais qu'importe pour nos acteurs, car cet aveuglement volontaire réciproque permet au jour le jour de construire une position, pour l'instant, commune. On observe donc une sorte de mise entre parenthèses du conflit sur « les manières de faire de la diplomatie » pour s'en tenir aux termes en surface, unificateurs du paradigme mondial sans définir davantage. Bien sûr, il ne faut pas grossir le trait, les Américains et les Français sont considérés comme « Occidentaux », ils partagent de nombreuses valeurs communes, et leurs identités respectives sont proches. Le sens donné à ces mots est simplement pour un temps mis en sourdine, surtout par la France, ce qui donne ce côté flou, peu claire et « artificiel » des déclarations françaises de politiques étrangères.

Mais pourquoi tant d'efforts à mettre en sourdine les sujets de divergence ? En effet, les acteurs français, autant qu'américains, savent bien que ce rapprochement est fragile car il ne tient que par un langage commun, un discours « canonique »<sup>97</sup>. Quelles sont donc les motivations de nos différents acteurs face à des contenus qu'ils savent en décalage ?

### B) Une « coalition de cause » : les intérêts à agir ensemble

Une « coalition de cause » se rencontre souvent dans le domaine des politiques publiques. Elle a pour but de rapprocher des acteurs qui s'opposent habituellement (dans leur vision du

---

<sup>96</sup> Michel Foucault, *L'ordre du discours...*, *op. cit.*, p 51.

<sup>97</sup> Clark A. Miller, "The Dynamics of Framing Environmental Values and Policy: Four Models of Societal Processes, *Environmental Values*, Vol. 9, n°2, 2000, p 224.



monde) mais qui, pour le temps d'un « combat », vont faire front ensemble. Le terme de « coalition de cause » ou « advocacy coalition » a été élaboré par P.A Sabatier<sup>98</sup>. Il explique qu'une coalition de cause ne peut émerger entre les participants qu'à deux conditions : celle de posséder un socle commun de principes et de normes qui permet la définition de valeurs collectives à atteindre, et un accord autour des interprétations du problème politique et de ses causes.

Il est difficile d'attribuer la paternité de la R1559 aux acteurs américains ou aux acteurs français. De toute façon, la question ne se pose pas vraiment car la réponse nous serait d'une utilité limitée. L'objectif ici est plutôt de savoir pourquoi il y a eu un rapprochement. La sociologie des intérêts peut nous aider à comprendre « l'espace de rapprochement » qui s'est ouvert. C'est ainsi que nous appliquons l'idée d'une « coalition de cause » entre les acteurs français et américains.

*« France and the United States feuded over Iraq; Syria's occupation of Lebanon has provided them with an opportunity for common purpose. »<sup>99</sup>*

*« Le Liban devient le socle du rapprochement franco-américain. »<sup>100</sup>*

La question est celle des *intérêts* que chaque partie a à s'engager dans ce rapprochement :

*« L'histoire du rapprochement franco-américain est une histoire de raison et de nécessité, d'intérêts partagés, d'habileté personnelle et d'opportunités diplomatiques. On ne trouvera ni amour, ni passion dans cette affaire- là. Le temps des envolées lyriques est révolu. »<sup>101</sup>*

Il est bien évident que nous ne découvrons pas la place des intérêts dans la diplomatie, mais il nous paraissait intéressant de le rappeler dans la mesure où les discours officiels étudiés plus haut n'en font pas référence et surtout que « *les intérêts français et les intérêts américains ne sont pas les mêmes* »<sup>102</sup>.

---

<sup>98</sup> P.A Sabatier (dir.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, 1999.

<sup>99</sup> Fouad Ajami, « The Autumn... », *op. cit.*, p 20.

<sup>100</sup> « France – Etats-Unis : l'histoire d'un retournement », auteur inconnu, URL : <http://www.lemonde.fr>; Site consulté le 6 avril 2006, p 2.

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> Entretien du 16 mars 2006 à l'IFRI, Paris.

- Les acteurs français défendent donc un certain nombre d'intérêts qui leur sont spécifiques :

« (...) ceux qui prennent la décision prennent la décision en fonction des intérêts de la France, globaux. Il y a le relationnel, la sympathie, l'antipathie qu'il y a entre chefs d'Etat (...) mais il n'y a pas que cela. On fait des efforts aussi même si on ne s'entend pas (...). Ce qui compte énormément (...), c'est de savoir qu'est-ce qui est bon pour la France ? Qu'est-ce qui est bon de faire ? Dans l'affaire libanaise, il se trouve, effectivement que les Américains ont une politique, nous, nous en avons une autre, il se trouve que l'espace de rapprochement ou de couverture est suffisamment grande pour que l'on puisse faire une résolution. Cela ne veut pas dire que l'on soit d'accord sur tous les points. »<sup>103</sup>

« La politique de la France... la France a une politique tout court. Elle a la politique de ces intérêts. »<sup>104</sup>

Pour les acteurs français, la crise syro-libanaise est une occasion de se rapprocher des Etats-Unis après la rupture provoquée par la défection des Français dans la guerre en Irak. On se souvient notamment du discours de Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, à l'ONU, le 14 février 2003, qui a marqué une véritable tension entre les deux pays. Les relations transatlantiques deviennent alors exécrables.

« Le fait qu'on se retrouve avec les Américains à proposer ensemble un texte de résolution a beaucoup impressionné puisque c'était la première fois que cela arrivait sur un dossier proche ou moyen-oriental depuis la guerre en Irak. »<sup>105</sup>

Les acteurs de la diplomatie française se sont rendus compte que leur précédente politique, certes courageuse, n'a pas servi leurs intérêts. Son coup d'éclat a permis de la rendre populaire « dans les rues arabes » mais cela ne s'en est pas suivi d'un pouvoir politique accru. Au contraire, faire cavalier seul a affaibli politiquement la France.

---

<sup>103</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP.

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

« Je crois que les Français se sont mordus les doigts ; se sont rendus compte... que la froideur, le problème avec les Américains, le gap transatlantique était compliqué à gérer. »<sup>106</sup>

« La France, après l'histoire irakienne, a senti qu'elle était vraiment allée trop loin. »<sup>107</sup>

La France aurait donc cherché ce qui pouvait la rapprocher des Américains. Mais la R1559 est aussi le résultat de ce processus, après « trois années de rafistolage en coulisse, côté français »<sup>108</sup>. Ainsi, malgré des intérêts partagés, le dossier syro-libanais aurait été une bonne occasion de renouer franchement le dialogue.

« (...) ce qui se passe en Syrie est un moyen pour les Français de se rapprocher des Américains. »<sup>109</sup>

« Il est probable que, du côté français, un rapprochement avec Washington, après le froid dans les relations avec les Etats-Unis dû à la position française sur l'invasion de l'Irak, ait été jugé utile. »<sup>110</sup>

Ce rapprochement est utile pour les relations diplomatiques de la France, car il est préférable avoir comme partenaire cette « hyper puissance »<sup>111</sup> que sont les Etats-Unis. De plus, ces derniers acquièrent une influence grandissante dans le monde arabe. La France, elle, perd peu à peu de son influence culturelle, économique, diplomatique dans ce qui était son « pré-carré » avec les Britanniques. La gestion de cette crise syro-libanaise aux côtés des Américains pourrait alors lui permettre de s'imposer de nouveau au Moyen-Orient, en acceptant qu'au 21<sup>ème</sup> siècle, ceci ne puisse plus se faire sans les Etats-Unis :

« Le président français a pu croire que cette initiative entraînerait une redistribution des cartes sur le plan de la géographie régionale : elle permettrait à la France de réaffirmer son

---

<sup>106</sup> Entretien du 16 mars 2006 à l'IFRI, Paris.

<sup>107</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

<sup>108</sup> « France – Etats-Unis... », *op. cit.*, p 3.

<sup>109</sup> Entretien du 16 mars 2006 à l'IFRI, Paris.

<sup>110</sup> Georges Corm, *Le Liban...*, *op. cit.*, p 299.

<sup>111</sup> Ce terme a été mis au jour par Hubert Védrine, et constitue maintenant une des bases de réflexion du védrinisme en relations internationales. Pour en savoir plus, on peut consulter : Hubert Védrine, *Face à l'hyperpuissance*, textes et discours (1995-2003), Fayard, 2003.

*influence décisive sur la Syrie et le Liban (...) pensant que les Etats-Unis se contenteraient de consolider leur monopole d'influence sur l'Irak, la Palestine et la péninsule Arabique. »<sup>112</sup>*

Il est vrai que les Etats-Unis jouissent d'une influence croissante au Moyen-Orient, même si celle-ci est parfois vue comme « négative ». Condolezza Rice a d'ailleurs annoncé dans un discours que le personnel consulaire serait en augmentation dans de nombreux pays du Moyen-Orient, dont le Liban<sup>113</sup>.

Mais si la France intervient pour ne pas perdre son influence, cela ne veut pas dire qu'elle n'en a plus du tout. En effet, les points de vue français et au-delà européens, peuvent constituer une alternative aux visions américaines. Ainsi, la France est toujours sollicitée par les gouvernements arabes, et principalement ceux avec lesquelles elle a eu une histoire commune :

*« C'est en effet une bonne occasion de revenir dans le monde arabe, mais, en même temps, c'était une évidence. Donc, maintenant cette évidence peut en même temps lui permettre de regagner du terrain mais c'est une conséquence de l'obligation d'intervenir, conséquence positive mais pas toujours intentionnelle. »<sup>114</sup>*

*« L'immense majorité, la majorité silencieuse dans le monde arabe nous [la France] sollicite. »<sup>115</sup>*

De même, la somme de ces intérêts économiques au Liban faisait qu'elle se devait d'intervenir :

*« C'est toute notre chaîne commerciale, ce sont nos entreprises que nous devons défendre, nos partenaires commerciaux et nos partenaires politiques. Nous avons des enjeux qui sont majeurs. Donc, ne rien faire n'est pas une solution. Agir, il faut le faire avec beaucoup d'intelligence et beaucoup de prévoyance. »<sup>116</sup>*

La France est, en 2003, le deuxième partenaire commercial du Liban (8,2% du PIB [Produit Intérieur Brut]), le deuxième bailleur de fonds occidental et le premier investisseur étranger,

---

<sup>112</sup> Georges Corm, *Le Liban...*, op. cit., p 299.

<sup>113</sup> Discours prononcé par Condolezza Rice, Secrétaire d'Etat américaine, à l'université de Georgetown le 18 janvier 2006.

<sup>114</sup> Entretien du 2 mai 2006 à l'Ambassade d'Arabie Saoudite, Paris.

<sup>115</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.

<sup>116</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.

hors immobilier, au Liban. Lorsqu'elle occupe la deuxième position, c'est derrière l'Italie. Cette dernière est un pays méditerranéen, ce qui explique les relations privilégiées qu'elle entretient avec le Liban. La France n'est pas, à proprement parlé, un pays « entièrement » méditerranéen. Ces relations privilégiées avec le Liban sont donc le fruit d'une histoire très liée que nous avons abordé précédemment. La communauté française au Liban représente 14 500 personnes, dont 90% sont des binationaux<sup>117</sup>. De plus, la France a fortement investi au Liban en soutenant activement la reconstruction du pays après la guerre civile. Elle a en effet organisé des « conférences internationales des amis du Liban », appelées Paris 1 et Paris 2 qui avaient pour but d'amasser des fonds de diverses origines, de les proposer au gouvernement libanais à la condition que celui-ci effectue des réformes politiques, administratives ou économiques. En prenant toutes les précautions possibles, ceci peut quand même nous faire penser à une opération de « *State building* ». Il s'agit bien sûr là d'un cas limite, mais notre idée ne semble pas tout à fait dénuée de sens et nous nous en expliquerons dans la grande partie qui suit [ II), chapitre 1].

Enfin, il est clair que pour défendre tous ses intérêts (économiques, stratégiques...) au Liban ou ailleurs, la France n'a plus la puissance d'antan pour agir seule, ou plutôt, sans les Etats-Unis.

- Pour les acteurs américains, le rapprochement avec les Français peut être utile car ces derniers ont acquis une grande expertise du terrain (Syrie et Liban). Cela s'explique principalement par les années d'influence et de mandats qu'a exercé la France sur ces deux pays. De même, si les Etats-Unis apportent à la France leur puissance, la France apporte aux Américains une certaine légitimité. En effet, le monde arabe retient que la France s'est opposée à la guerre en Irak contre les Américains. Donc, si la France s'engage dans des actions contre la Syrie aux côtés des Américains, l'accusation d'unilatéralisme est évacuée et la suspicion est amoindrie, sans être absente bien sûr.

*“It was immensely important that Washington and Paris worked together. In the new effort to push Syria out of Lebanon, the United States was free of the burden, and the taint of unilateralism.”*<sup>118</sup>

---

<sup>117</sup> Toutes ces données proviennent du site du MAE, URL : <http://www.mae.gouv.fr>

<sup>118</sup> Fouad Ajami, « The Autumn... », *op. cit.*, p 26.

« (...) bien utile rapprochement franco-américain, d'autant plus que cette initiative peut servir aux Etats-Unis pour faire avaliser par la communauté internationale certains de leurs objectifs au Proche-Orient. »<sup>119</sup>

Cette légitimité est d'autant plus recherchée que les Américains ont beaucoup de problèmes en Irak.

« Pour Washington, cette résolution « révolutionnaire » peut en effet constituer une très opportune diversion au dérapage de la situation en Irak où les troupes américaines (...) se heurtent à une résistance toujours plus virulente. »<sup>120</sup>

- Le danger des intérêts divergents :

Etre d'accord sur les mêmes moyens utilisés (agir par l'intermédiaire du CSNU) mais pas les mêmes fins (quelle démocratie au Liban ?) peut être une « bombe à retardement » dans les relations transatlantiques. Les intérêts différents sont tout de même importants même si l'on verra que la France a effectué quelques ajustements dans sa politique étrangère au Proche et Moyen-Orient. Les Etats-Unis ont en effet des positions radicales sur les milices armées et notamment le Hezbollah, tandis que la France a des positions plus nuancées. Tous deux s'intéressent au Liban, mais les Etats-Unis le font surtout par rapport à la sécurité d'Israël :

« La Syrie apparaît à Washington comme un adversaire qu'il faut mettre à genou, ne serait-ce que pour obtenir d'Israël un certain nombre de concessions. La Syrie qui s'est construite en tant que citadelle de la fermeté face à Israël, fait désormais figure de cible symbolique dans le cadre d'un déblocage de la situation au Moyen-Orient. Le jeu régional syrien qui a tout de même servi de porte de sortie au régime peut constituer un piège et la situation au Liban offre des leviers à l'interventionnisme américain. »<sup>121</sup>

La R1559 est une bonne illustration objective de ces intérêts divergents :

« (...) dans la résolution, il y a donc deux parties, mais c'est assez connu qu'historiquement, il y a une partie française et une partie américaine dedans, et c'est à ce prix là qu'on a obtenu l'accord. »<sup>122</sup>

---

<sup>119</sup> Georges Corm, *Le Liban...*, op. cit., p 297.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p 298.

<sup>121</sup> Philippe Droz-Vincent, « L'autoritarisme syrien entre réformes internes et pressions américaines », in *Afrique du Nord – Moyen-Orient*, Edition 2004-2005, p 115.

<sup>122</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

Enfin, pour les Etats-Unis, la Syrie est surtout vue comme le régime qui abritent des « terroristes » et qui laissent passer, le long de la frontière syro-irakienne, les combattants venus se battre en Irak contre les Américains. Enfin, les objectifs américains ne sont pas clairs sur une chose : veulent-ils un « regime change » (changement de régime) ou un changement de comportement des dirigeants syrien (un apprentissage social) ? Apparemment, un « regime change » ne serait pas aujourd’hui dans leurs projets :

*« Pour le moment, c’est plus en termes de rapports de force et de pression éventuellement musclées que les Américains résonnent au sujet de la Syrie. Les Etats-Unis se contenteraient d’une Syrie pliant devant leurs « demandes ». Aujourd’hui, les thématiques de la démocratisation de la Syrie et du renversement du régime ne constituent pas vraiment une idée répandue dans les cercles décisionnels ou différents think tanks de Washington à propos de la Syrie. »<sup>123</sup>*

Ainsi donc, on observe que les points de divergence sont nombreux, ce qui fait ressortir la construction « artificielle » ou du moins fragile, des convergences. Les acteurs de la diplomatie eux-mêmes ont conscience du danger potentiel qu’offre cette convergence construite :

*« J’ai envie de dire que nous, on touche du bois, c’est-à-dire, qu’on s’est dit, pour l’instant les Etats-Unis montrent une capacité d’écoute, pour l’instant, ça marche. Il se peut très bien qu’un jour... ça c’est pas exclu, je peux pas vous dire. »<sup>124</sup>*

---

<sup>123</sup> *Ibid.*, p 104.

<sup>124</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

## II) LA MONOPOLISATION DE LA GESTION DE LA CRISE SYRO-LIBANAISE PAR LE COUPLE FRANCO-AMERICAIN

### Chapitre 1 : L'internationalisation de la crise : l'utilisation stratégique du CSNU

*Ici, la politisation du problème est effectuée. En effet, l'émergence d'un problème dans le champ politique est complète lorsque d'une part, un débat s'instaure sur le problème dans le champ politique et, d'autre part, qu'un processus de production de décisions s'enclenche. Le processus décisionnel qui mène au CSNU et ses conséquences, peut être mieux compris si on se réfère à l'approche séquentielle de Jones<sup>125</sup> (bien que celle-ci puisse être contestée dans sa linéarité implacable). En effet, nous avons passé successivement les étapes de la mise sur agenda, de la « policy formulation » (phase de préparation pratique de la décision), de la décision (R1559 et celles qui ont suivi l'assassinat de Rafic Hariri), et de la mise en œuvre ou « implementation » (la R1559 n'a été que partiellement mise en œuvre par l'évacuation effective des troupes syriennes du Liban). Nous n'en avons pas encore parlé mais la « policy evaluation » (l'évaluation) est aussi présente dans notre cas d'étude. En effet, les rapports successifs, Mehlis et Brammertz, ont assuré un suivi de la question par des vérifications de l'application des décisions sur le terrain. Enfin, la question controversée de la fin d'une action (« program termination ») ne peut pas être appliquée à notre objet. Cette prise en charge complète et complexe du problème par l'ONU fait partie du phénomène de plus en plus fréquent de « l'internationalisation »<sup>126</sup> des crises. L'émergence d'un problème politique au sein du CSNU aboutit à l'internationalisation de ce problème.*

---

<sup>125</sup> Charles O. Jones, *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.

<sup>126</sup> « L'internationalisation est l'ingérence d'acteurs internationaux, Etats ou organisations internationales, dans les affaires intérieures d'un pays dans le but de résoudre une question qui relève normalement des compétences étatiques exclusives. », Sélime el Sayegh, « Contraintes et étendues de l'internationalisation », *L'Orient Le Jour*, 14 février 2006.



## A) Une opération de « State building » ?

Le Liban a subi une véritable opération de State building au lendemain de la guerre civile de la part d'une « *puissance intéressée* », la Syrie<sup>127</sup>. Notre idée est donc d'appliquer partiellement ce concept de State building, toujours au Liban, mais maintenant sous l'égide de l'ONU. Beaucoup de nuances et de précautions sont à apporter mais des similitudes entre ces « deux » State building nous oblige à au moins nous poser la question.

Dans un premier temps, il est clair qu'il ne s'agit pas d'une sortie de crise au sens où nous serions au lendemain d'un conflit. Une guerre civile a eu lieu, certes, mais elle a pris fin en 1990. Le State building « à la syrienne » a pris place avec une complaisance plus ou moins grande de la part des puissances occidentales. Après cette « parenthèse » syrienne, « la communauté internationale » s'intéresse de nouveau au Liban pour de multiples raisons dont nous avons débattu plus haut.

Entre 2004 et 2005, il y a bien l'émergence d'une « crise » syro-libanaise, mais il est vrai que celle-ci n'a jamais été clairement qualifiée. Cette non-qualification pourrait être d'ailleurs une des conditions de possibilité de l'action. Cette crise provoque donc une suractivité du CSNU après l'attentat politique contre Rafic Hariri. Ainsi, après une R1559 adoptée de justesse, les résolutions s'enchaînent et sont adoptées à l'unanimité : R1505, R1566, R1595, R1636, R1644, R1664, R1680 (dernière en date).

L'emploi du mot « suractivité » est justifié par l'avis même d'un de nos interlocuteurs, et ce pour une crise qui ne dit pas son nom :

*« (...) si la communauté internationale se mobilisait sur tous les pays comme elle l'a fait sur le Liban, je pense qu'il y a pas mal de conflits qui auraient été évités et peut-être beaucoup de bons résultats obtenus. »*<sup>128</sup>

Comme nous l'avons dit, il ne s'agit pas d'une opération de State building au sens strict, qui se caractériserait par « *des interventions explicitement destinées à mettre fin à une guerre civile et à construire un Etat en vue de restaurer et de maintenir la paix.* »<sup>129</sup> Cependant, même si la Syrie est parvenu à mettre fin au conflit, elle s'est immiscée dans la vie politique

---

<sup>127</sup> Marie-Joëlle Zahar, « Les risques du nation building « sous influence » : les cas de l'Irak et du Liban », *Critique internationale*, « State building et sécurité internationale », n°28, 2005.

<sup>128</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

<sup>129</sup> Susan L. Woodward, « Construire l'Etat : légitimité internationale contre légitimité nationale ? », *Critique internationale...*, *op. cit.*, p 180.

libanaise au point d'instaurer au Liban une extension du pouvoir syrien. Or, même si le State building « classique » agit sur les institutions politiques nationales du pays en crise, il cherche à obtenir un soutien fondamental qui est la condition de sa réussite : la société civile. Ce qui n'était pas vraiment le cas du régime syrien<sup>130</sup>. Enfin, ce State ou « Nation building »<sup>131</sup> ne pouvait donner naissance qu'à une démocratie claudicante.

Le State building version onusienne peut alors reprendre du service. En effet, nous avons relevé quelques rapprochements intéressants :

- Comparaison entre le State building onusien « classique » et notre cas d'étude :
  - Ces missions sont souvent accusées d'être de type colonialiste car elles combinent idéalisme et pragmatisme ; ce que le rapprochement franco-américain nous porte alors à croire au vu de leurs motifs précités ci-dessus.
  - Dans les opérations de State building classiques menées sous l'égide de l'ONU, les résolutions entérinées le sont au nom de la « *menace contre la paix, rupture de la paix, rupture de la paix ou acte d'agression* » selon l'article 39 de la Charte des Nations Unies et du recours à des actions coercitives sous le Chapitre 7. Or, certaines résolutions prises concernant le Liban (et donc logiquement envers la Syrie) se sont faites sous le chapitre 7. Ainsi, la R1636 est adoptée en « *considérant que cet attentat terroriste [contre Rafic Hariri] et ses répercussions constituent une menace contre la paix et la sécurité internationale.* »<sup>132</sup>
  - Afin de réussir une opération de State building, les acteurs onusiens doivent s'appuyer sur la société civile. « *Les sociétés locales doivent s'approprier le processus de nation building. La société civile est donc une composante incontournable de l'enracinement de la paix et de la démocratie.* »<sup>133</sup> Nous avons vu que, dans notre cas, la société civile libanaise a eu un rôle important, celle d'accélérateur des actions de l'ONU, mais aussi la fonction de donner de la légitimité aux actions menées. Par exemple, après l'assassinat de Rafic Hariri et les grandes manifestations hostiles à la Syrie, toutes les résolutions du CSNU ont été adoptées à l'unanimité. Ceci rejoint la définition vue précédemment sur « l'instabilité constructive » qui s'appuie sur des pans de la société civile qui réclame le changement. Le rôle de la société civile donc, sans oublier celui des médias qui ont parfois mise en scène cette société libanaise

---

<sup>130</sup> Nous avons déjà abordé ces rapides oppositions libanaises à la présence syriennes, page 24 de ce mémoire.

<sup>131</sup> Nous employons les deux termes de « State building » et « Nation building ». En effet, « State building » désigne la construction d'instances étatiques solides, tandis que « Nation building » désigne la construction d'un sentiment national. Nous employons les deux car le State building permet le Nation building, et l'on a vu que le renouvellement du personnel étatiques avec la mise en place de personnalités libanaises, a permis un regain de sentiment national libanais.

<sup>132</sup> Texte intégral de la résolution consultable sur le site internet de l'ONU, URL :

<http://www.un.org/french/newscentre/>

<sup>133</sup> Marie-Joëlle Zahar, « Les risques du nation building ..., *op. cit.*, p 152.

(en affirmant par exemple le mélange et la totale entente communautaire qui accompagnent cette crise, ce qui est faux) ou tout au moins, ont apporté à l'événement un écho mondial.

- Enfin, comme nous l'avons déjà dit, les conférences internationales de Paris 1 (février 2001), Paris 2 (novembre 2002) et Beyrouth 1 (sans cesse reporté) permettent de débloquent des sommes très importantes allouées « à la reconstruction du Liban » contre toutes sortes de réformes voulues par « la communauté internationale ». De même, l'Union européenne est un grand bailleur de fonds pour le Liban. Le Liban est donc en grande partie façonné par la communauté internationale qui le veut selon l'image qu'elle s'en fait.

Le State building au Liban a pour but de construire des instances étatiques dans le sens où il les vidant de la présence syrienne. Les instances étatiques sont donc, d'une certaine façon, remodelées.

#### B) L'ONU et son CSNU : parangon du paradigme mondial dominant ?

L'ONU est un organisme qui diffuse une certaine vision du monde, que l'on peut qualifier de paradigme. Ce paradigme est mondial car il prétend à l'universel dans le sens où il veut imposer un modèle de régime universel (la démocratie) et où il diffuse des principes dits fondamentaux, universels et « normaux » (Droits de l'Homme ect.). Il est important ici de préciser en quoi nous voyons un paradigme dans le modèle que diffuse l'ONU et qu'impose le CSNU par ses résolutions qui ont force obligatoire. Pour justifier le terme de paradigme, nous pouvons nous référer, par analogie, à Kuhn qui l'a employé pour qualifier les révolutions scientifiques<sup>134</sup>. Il est important de préciser que son idée s'applique au domaine de la science historique. Cependant, il peut nous aider à comprendre le paradigme mondial dominant qu'est celui diffusé par l'ONU et ses organismes affiliés. Pour Kuhn, la science se caractérise par une alternance de phases critiques et de périodes « normales », ces dernières correspondant à l'existence d'un équilibre dans une communauté scientifique, fondé sur l'accord général autour d'un paradigme. Comme le précise Kuhn, « *en le choisissant [le terme de paradigme], je veux suggérer que certains exemples reconnus de travail scientifique réel – exemples qui englobent des lois, des théories, des applications et des dispositifs expérimentaux- fournissent des modèles qui donnent naissance à des traditions particulières et cohérentes de recherche scientifique.* »<sup>135</sup> La découverte et l'adoption d'un paradigme sont dès lors des éléments de

---

<sup>134</sup> TS Kuhn, *Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983.

<sup>135</sup> *Ibid.*

structuration de la science stabilisée autour de principes, de méthodes et d'instruments de recherche qui font provisoirement l'unanimité.

Dans un premier temps, nous allons énumérer les quatre critères qui font qu'un modèle peut être qualifié de paradigme. Au sens strict, il n'y a de paradigme que lorsque ces différentes composantes se retrouvent de manière simultanée, pour former ce que Kuhn a appelé par la suite, « *une matrice disciplinaire* ».

- Tout d'abord, la diffusion de « *principes métaphysiques généraux* », définis comme un ensemble de méta-images sociales collectivement légitime. Pour notre paradigme mondial, il s'agit de formules telles que « l'attachement aux droits de l'homme », « la défense de la paix et de la sécurité internationale » ou encore « la diffusion et la promotion de la démocratie dans le monde ». Ce sont des symboles que l'on retrouve beaucoup dans les récits. Les discours font donc résonance à ceux employés au sein de l'ONU et dans sa Charte par exemple.

- Puis, « *les hypothèses et lois* » : ce sont des éléments qui permettent l'opérationnalisation des principes métaphysiques généraux. Ils font le lien entre le système symbolique et l'univers concret. Ce sont des principes d'action, ce qui permet de passer à l'action. Dans notre cas, il s'agirait du CSNU avec ses compétences et prérogatives.

- Et « *une méthodologie* » : c'est un type de comportement particulier adopté entre l'Etat et le secteur concerné, soit la coercition, la médiation ou la concertation. Par analogie, pour notre sujet, il s'agit plutôt du comportement adopté entre le CSNU et la Syrie qui pourrait être qualifié de coercitif (notamment pour l'adoption des résolutions sous le Chapitre VII).

- Enfin, « *des instruments et outils* » : ce sont les discours, le vote d'une loi (il s'agit pour nous des résolutions) ou la création d'institutions spécifiques (on pourrait y inclure les commissions Mehlis et Brammertz).

Nous pensons alors que notre affirmation du paradigme mondial dominant réunit ses quatre critères qui font alors système. Ce que Kuhn appelle la « *science normale* » se retrouve dans notre objet d'étude, en ce que ce paradigme mondial dominant définit ce qui est normal et ce qui ne l'est pas. Pour obtenir ce résultat, un processus de « *normalisation* »<sup>136</sup> a opéré. Le paradigme constitue alors un cadre cognitif commun, un cadre de compréhension, de sens (« *frames of meaning* »)<sup>137</sup> qui acquiert un statut canonique (« *canonical status* »)<sup>138</sup>. Ces « cadres canoniques » sont si profondément acceptés qu'ils deviennent « normalisés », c'est-

---

<sup>136</sup> Clark A. Miller, « The Dynamics of Framing Environmental Values and Policy: Four Models of Societal Processes », in *Environmental Values*, vol 9, n°2, 2000, p 211-233.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p 228.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p 224.

à-dire, qu'ils apparaissent comme quelque chose de normal, tombant sous le sens. Cette « normalité » est acquise par les pratiques routinières des institutions (et par leur institutionnalisation) telles que l'ONU, donnant ainsi le socle idéal dans lequel les récits prennent place, devenant alors à leur tour des « récits canoniques ».

### C) L'utilisation stratégique du CSNU

Le paradigme mondial présent à l'ONU, et qui est diffusé dans le monde, est partagé par de nombreux pays. Certains l'adoptent officiellement, mais ne l'appliquent pas dans les faits à leur pays. D'autres Etats, comme la France et les Etats-Unis, sont plus subtils et oscillent entre utilisation sincère des idées contenues dans le paradigme et utilisation stratégique du paradigme au nom de la raison d'Etat :

« [Pour comprendre la paradigme], *il faut voir dans les systèmes de valeurs, ou idéologiques, des ressources pour bâtir l'équilibre du système, des moyens pour les acteurs de légitimer leurs pratiques plutôt que ce qui détermine inévitablement leurs perceptions de la réalité et leurs action.* »<sup>139</sup>

Ainsi, le paradigme dominant peut être un instrument d'action cachant d'autres motivations que celle de la diffusion de principes métaphysiques généraux :

« *Une crise peut être déclarée par le Conseil comme étant une « menace contre la paix » pour des raisons qui, bien souvent, relèvent plus des intérêts de certains Etats membres que d'une analyse objective de la situation. Certes, les débats sont alimentés par de beaux discours pétris de références morales et humanitaires, mais ces discours cachent mal des enjeux de pouvoir ou de « puissance » bien plus cruciaux pour ceux qui les prononcent.* »<sup>140</sup>

Ce qui pourrait paraître étonnant, c'est que « *ce nouvel interventionnisme connaît une application hautement sélective* »<sup>141</sup>. La « crise syro-libanaise » est donc une « crise » intéressante à traiter par l'intermédiaire du CSNU, poussé par les acteurs français et

---

<sup>139</sup> Philippe Warin, « Les politiques publiques, multiplicité d'arbitrages et construction de l'ordre social », in Alain Faure, Gilles Pollet, Philippe Warin (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques, débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995, p 63.

<sup>140</sup> Richard Caplan et Béatrice Pouligny, « Histoire et contradiction du state building », *Critique internationale*, n°28, 2005.

<sup>141</sup> *Ibid.*

américains. L'utilisation stratégique du CSNU est encore plus explicite chez certains de nos acteurs :

*Pour nous, il n'est pas utile de faire des résolutions. La 1559 est une construction franco-libanaise qui sert à mettre la pression sur la Syrie. Le problème n'est en aucun cas celui des troupes, la Syrie avait d'ailleurs déjà commencé à retirer ses troupes avant cette résolution, et même sans elle, elle les aurait retirées intégralement. Le problème concerne plutôt des questions internationales qui gravitent autour, comme la question du Hezbollah, de la frontière iraquo-syrienne etc... De toute façon, la résolution est inutile car les services secrets syriens seront toujours présents. Les troupes ont été une bonne occasion de faire une résolution.*<sup>142</sup>

Il est vrai que les revendications orales se sont surtout axées sur le retrait des troupes syriennes alors qu'un retrait avait déjà été amorcé. En effet, entre 2000 et 2004, le nombre de soldats syriens est réduit de 40 000 à 14 000.<sup>143</sup>

Il y a donc une part d'instrumentalisation du CSNU au service des pays possédant le plus de capitaux, au sens bourdieusien. Il y a donc une domination des « grands pays » où des « mécanismes de puissance s'effectuent. »<sup>144</sup>

Par l'ONU et les moyens par lesquels elle agit (les résolutions du CSNU), les Etats-Unis et la France bénéficient d'une « couverture juridique »<sup>145</sup> qui légitime leurs volontés.

La suractivité de l'ONU qui concerne la Syrie et le Liban a eu pour conséquence d'accroître un peu plus la tension entre ces deux pays. Certaines voix dans la communauté libanaise de France se sont élevées pour critiquer cette trop grande implication dans les affaires syro-libanaises :

*« Je sais très bien que, dans la communauté libanaise, ici à Paris, ou ailleurs, on dit : « on est allé trop loin, ils [les Français et les Américains] nous ont lâché, ou soit on applique ou soit on applique pas [la R1559]. C'est un peu les cris des militants mais les affaires étrangères, ce n'est pas une association de militants. »*<sup>146</sup>

---

<sup>142</sup> Entretien non enregistré du 2 mai 2006 à l'Ambassade d'Arabie Saoudite, Paris.

<sup>143</sup> Georges Corm, *Le Liban contemporain...*, op. cit., p 295.

<sup>144</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

<sup>145</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.

<sup>146</sup> *Ibid.*

Ainsi, « la communauté internationale », mais surtout les Etats-Unis et la France, se sont rendus indispensables aux yeux de la majorité des Libanais du Liban :

*« (...) je pense que pour le Liban, le plus gros danger aujourd'hui, c'est une baisse de l'attention de la communauté internationale. Je veux dire, il y a quand même eu une campagne d'assassinats qui a eu lieu, je ne devrais pas dire campagne d'assassinats, je devrais dire des règlements de compte qui ont été faits, qui donnent quand même l'impression qu'un certain nombre de forces veulent intimider la population puis créer un climat de terreur en disant : « la communauté internationale se détournera du Liban, et vous verrez, nous serons là et nous nous occuperons des traîtres ». Ca c'est quelque chose que les Libanais comprennent tout à fait, je pense qu'il y a un mélange de peur et d'angoisse. »<sup>147</sup>*

Le fait de se rendre indispensable peut pousser les Libanais (hommes politiques et citoyens) à accepter certaines choses de la part de la communauté internationale (toutes sortes de réformes par exemple) pour obtenir sa protection. Cette dépendance créée peut permettre de légitimer de nouvelles actions car, « ce sont les Libanais qui le demandent ». Ceci nous rappelle de quelle manière les Français se sont rendus indispensables au 19 et 20<sup>ème</sup> siècle auprès des Chrétiens du Liban [page 17-18 du mémoire].

Nous pouvons alors faire ici le lien entre cette opération de State building (en nuancant comme nous l'avons fait dans la sous-partie précédente) et le paradigme dominant :

*« Il est grand temps que la pensée politique s'empare de cet objet [la reconstruction d'Etats dits responsables, le State building] et interroge les errements dans les usages qui sont faits ainsi que les schémas sous-jacents à sa configuration. C'est le seul moyen pour que la référence désormais généralisée à l'ingénierie du state building s'impose comme le tournant paradigmatique annoncé par tant d'auteurs. »<sup>148</sup>*

Concernant la Syrie, le CSNU devient l'instrument de l'apprentissage social légitime qui permet d'inciter un pays à adopter le rôle qu'on lui a assigné. Il nous semble intéressant ici de nous arrêter quelque temps sur la Libye qui a subi un apprentissage social grâce notamment

---

<sup>147</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

<sup>148</sup> Richard Caplan, Béatrice Pouligny, « Histoire et contradictions... », *op. cit.*

aux résolutions du CSNU. Cet exemple pose la question de savoir si un tel cas pourrait se reproduire en Syrie. En 1992 et 1993, la Libye avait en effet subi des résolutions du CSNU imposant un embargo limité. Les motifs des résolutions étaient bien sûr très différents et le contenu des résolutions aussi.<sup>149</sup> La Libye a alors par la suite effectué un « *revirement diplomatique spectaculaire* »<sup>150</sup> ressemblant fort à un apprentissage social. Elle n'a pas ménagé ses efforts pour mettre fin aux sanctions internationales. Il semble que la disparition de l'URSS (avec laquelle elle était alliée tout comme l'était la Syrie), l'intervention des Etats-Unis en Irak et le coût croissant des sanctions internationales l'ait poussé à passer d'une culture hobbesienne (conflit avec les Etats occidentaux) à une culture lockéenne (coexistence pacifique)<sup>151</sup>. La politique de « *normalisation* »<sup>152</sup> menée par le colonel Khadafi a donc permis, en septembre 2003 de lever définitivement l'embargo sur le pays. Le processus de normalisation, dont on a déjà parlé plus haut, a permis à la Libye de correspondre un peu plus aux normes internationales en vigueur, au moins en apparence, en acceptant de reconnaître sa « responsabilité civile » dans les attentats de 1988 et 1989 et d'indemniser les familles des victimes. De plus, la Libye a aussi accepté de mettre un terme à son programme d'armes de destruction massive (ADM). Cet exemple nous montre quel rôle puissant peut avoir le CSNU dans sa volonté de construire une autre image d'un pays qui n'est pas conforme à la « normalité », c'est-à-dire, au paradigme mondial dominant.

La Syrie est dans une position moins dramatique (elle ne subi pas de réel embargo) même si sa position reste inconfortable. Tout comme la Libye a estimé que « *le prix à payer pour la levée de l'embargo est jugé moins élevé que celui de son maintien* »<sup>153</sup>, « *les Syriens ont estimé qu'ils gagnaient plus en partant qu'en restant* [concernant les troupes syriennes au Liban]. »<sup>154</sup>.

Ainsi, la prise en compte de la crise syro-libanaise par la communauté internationale permet d'agir sur deux pays à la fois, le Liban et la Syrie. Le premier peut faire l'objet d'un State building spécifique tandis que le deuxième subit un apprentissage social. Dans les deux cas, un processus de normalisation est en œuvre. Ces actions sont enclenchées par deux « grands

---

<sup>149</sup> Pour un historique détaillé de tous les changements, lire Bruno Callies de Salies, « Revirement spectaculaire de la Libye », in *Maghreb-Machrek*, n°184, été 2005, p 27-38.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p 27.

<sup>151</sup> Alexander Wendt, *Anarchy Is What States Makes of It*, *International Organization*, printemps 1992, vol.46, n°2, p 391-425.

<sup>152</sup> Luis Martinez, « La nouvelle politique de la Libye », in *Maghreb-Machrek*, n°184, été 2005, p 39.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p40.

<sup>154</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.



Etats » dans les relations internationales, la France et les Etats-Unis, qui ont des intérêts économiques, stratégiques ou autres à défendre dans ces deux pays, et au-delà, dans toute la région.

Notre sous-partie peut être conclue par l'idée que la France semble vouloir faire le bien et surtout apparaître comme faisant le bien dans le monde tout en préservant ses intérêts. Ceci nous renvoie à un des aspects de la pensée machiavélique de la raison d'Etat qui veut qu' « *un prince doit apparaître bon, juste, généreux, etc., alors même qu'il lui faut agir cruellement.* »<sup>155</sup>

## **Chapitre 2 : La mise à l'écart de l'Union européenne.**

### **A) Le relais PESC ignoré**

La PESC désigne la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. C'est l'organe qui, à terme, devrait contenir l'essence de la politique étrangère européenne. La PESC est depuis quelques temps opérationnelle et ses outils ont déjà été activés pour résoudre de nombreux conflits et crises dans le monde. Mais la PESC est organisée selon un système intergouvernementale<sup>156</sup> qui fait que les Etats membres peuvent y recourir, mais peuvent aussi faire le choix de ne pas l'activer. On peut alors parler de relais potentiel. La « *diplomatie de relais* » est une notion développée par Y. Buchet de Neuilly<sup>157</sup>. L'idée est que la PESC serait utilisée quand elle est un relais efficace pour les Etats membres. Si on élargit la perspective, on peut voir que le relais peut être international, par l'ONU, et surtout par le CSNU. Cela n'obéit pas à une approche séquentielle mais ces relais fonctionnent ensemble, en interaction et en même temps.

Or, dans notre cas, la France a plutôt choisi de se tourner presque totalement vers l'ONU et le CSNU (où elle possède un siège permanent), plutôt que de débattre du sujet « Syrie-Liban » dans les arènes européennes. Pourquoi ?

Autant la prise de décision est intéressante à étudier que la non-décision, ou ici l'absence d'un réel débat, l'est tout autant. L'Union européenne n'est cependant pas totalement absente. Elle fait bonne figure en devenant simplement un organe d'enregistrement et de retranscription des décisions prises au CSNU. Les documents sont d'ailleurs rares sur la position de l'U.E quant à

---

<sup>155</sup> Suzi Vieira, « Nicolas Machiavel : Le Prince », in *Philosophie Magazine*, n°2, juin-juillet 2006.

<sup>156</sup> Pour une analyse plus fine de la question, lire : Yves Buchet de Neuilly, *L'Europe de la politique étrangère*, Coll. Etudes Politiques, Economica, Paris, 2005, p 6-12.

<sup>157</sup> Damien Helly, Franck Petiteville (dir.), *L'Union européenne, acteur international*, L'Harmattan, 2005.

la crise syro-libanaise. Un seul exemple peut être pris ici, qui montre le faible rôle de l'UE qui ne fait qu'avaliser, transposer les décisions et prises de positions onusiennes :

- Déclaration de la France du 11 janvier 2006 :

*« Le 11 janvier 2006, le Secrétaire Général des Nations unies a annoncé son intention de nommer M. Serge Brammertz à la tête de la commission d'enquête internationale sur l'assassinat de Rafic Hariri. La France salue cette nomination et se félicite de la qualité de la transition entre MM. Mehlis et Brammertz qui permet à la commission d'enquête de poursuivre sans délai la mission qui lui a été confiée par le Conseil de sécurité des Nations unies. Elle salue le travail remarquable fourni par M. Detlev Mehlis à la tête de la commission d'enquête et le remercie pour son action en faveur de la justice et de la vérité. Elle formule tous ses vœux de succès à M. Brammertz. »*<sup>158</sup>

- Déclaration de la Présidence au nom de l'UE le 13 janvier 2006 :

*« L'UE salue la nomination de M. Serge Brammertz à la tête de la commission d'enquête internationale sur l'assassinat de Rafic Hariri. Elle se félicite du travail exemplaire fourni par M. Detlev Mehlis à la tête de la commission d'enquête et le remercie pour son action en faveur de la justice et de la vérité. »*<sup>159</sup>

Les discours sont les mêmes, mais la France, bien que membre de l'UE, parle en son seul nom. De plus, elle a la primauté temporelle de la déclaration.

En fait, il faut être un peu plus nuancé que cela. En effet, il apparaît que l'UE joue un rôle mais celui-ci reste circonscrit aux hautes sphères des arènes européennes :

*« Le premier ministre, président du Conseil libanais, Fouad Siniora était à Bruxelles (...) lundi 20, il a fait une présentation devant les ministres européens... enfin, je veux dire, c'est exceptionnel qu'un ministre vienne au déjeuner des vingt-cinq ministres donc il est reçu au plus haut niveau. »*<sup>160</sup>

Ainsi, la crise syro-libanaise est un sujet évoqué dans les sommets européens entre membres de l'UE, et principalement les Français, les Anglais et les Allemands et lors des Conseils

---

<sup>158</sup> Site du ministère des Affaires étrangères consulté le 27 mars 2006, URL : <http://www.mae.gouv.fr>

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

Affaires Générales (CAG) qui sont une formation du Conseil (des ministres) qui ne réunissent que les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'UE.

Le niveau inférieur au contraire, celui des groupes de travail, affronte un blocage. Le sujet Syrie-Liban n'y est pas ou très peu débattu<sup>161</sup>. Le débat n'est pas présent à la base des instances européennes ; ceci serait lié à « *des sensibilités un peu différentes au sein de l'UE* »<sup>162</sup>. En effet, les petits pays ne manifestent que peu d'intérêts pour la crise syro-libanaise (type pays Baltes), tandis que les Scandinaves ont tendance à y dénoncer une ingérence. Enfin, les pays méditerranéens se sentent concernés, car ils ont de nombreux intérêts économiques dans la région. La France a dû donc préférer sauter le relais PESC pour éviter des débats interminables, « *parce que ça va se diluer en commission et sous-commissions.* »<sup>163</sup>

L'argument peut aussi être avancé de la faible portée des outils PESC, qui n'ont pas l'efficacité des résolutions onusiennes, de même que le relatif échec du référendum sur la Constitution européenne (en France et aux Pays-Bas) qui « aurait » apporté une assise plus importante au relais PESC :

*« On est à mi-chemin entre des politiques européennes nationales indépendantes et une politique européenne définie. On est dans cette zone grise, (...), qui pose problème, qu'on pensait pouvoir résoudre avec la Constitution et la définition d'un ministère des affaires étrangères européen et un ministre des affaires étrangères. »*<sup>164</sup>

Cependant, une autre explication, plus réaliste, peut nous aider à comprendre cette relative absence de la PESC dans la crise syro-libanaise :

*« Le fait que certains enjeux diplomatiques majeurs n'accèdent pas aux enceintes PESC est alors communément désigné par « faiblesse » de l'Europe politique ; contrairement à ce qui se passe dans le domaine commercial (pilier communautaire), les ministres et les diplomates peuvent ne pas passer par le niveau européen pour mener leur politique étrangère. Il y a des sujets donc on ne parle peu ou pas dans la PESC, et pas des moindres. Certains Etats ont la*

---

<sup>161</sup> Entretien non enregistré à la Représentation permanente française le 8 mars 2006, Bruxelles.

<sup>162</sup> Entretien du 28 mars au MAE, Paris.

<sup>163</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

<sup>164</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.

*possibilité de préserver leur pré-carré diplomatique et lorsque les divergences restent fortes entre « grands » Etats membres, les « problèmes » n'atteignent pas l'agenda européen. »<sup>165</sup>*

Ce blocage au niveau PESC est à l'image d'un autre blocage à un niveau différent, celui des accords d'associations. En effet, l'accord d'association entre l'UE et la Syrie, en négociation depuis avril 1995, est réellement mis en sourdine depuis 2004. Cet accord s'effectue dans le cadre des partenariats « Euromed » et du processus de Barcelone<sup>166</sup>. Ils ont pour but d'activer une coopération politique et économique plus dense avec des aides financières en échange d'une libéralisation dans le pays partenaire<sup>167</sup>. Cet accord a été paraphé par tous les Etats membres mais il n'est pas encore signé. En effet, la France et le Royaume-Uni (sans oublier l'influence des Américains) bloquent le processus. Un accord d'association ne peut être signé à l'UE tandis que la France (et le Royaume-Uni) vote des résolutions « contre » la Syrie au CSNU. Ce blocage du partenariat est d'autant plus flagrant qu'en parallèle, en pleine crise syro-libanaise, un accord d'association entre l'UE et le Liban a été ratifié le 2 décembre 2005 et approuvé le 2 février 2006.

#### B) La France, voix de l'Union européenne ?

La France et le Royaume-Uni sont les deux seuls pays européens à avoir un siège permanent au CSNU, ce qui leur procure une position forte dans le jeu institutionnel. Concernant la crise syro-libanaise, « *la France est vraiment mobilisé au plan européen probablement le pays le plus mobilisé, et au CSNU, un des tout premiers, enfin, aux premières loges de ce dossier* »<sup>168</sup>. La France est donc le seul réel pays européen, sur cette crise, représentant l'UE. Nous avons vu auparavant que des divergences existent entre les intérêts américains et français mais aussi dans leur manière d'aborder et de donner du contenu à la notion de démocratie. On peut penser que les Français sont porteurs d'une vision de la démocratie à l'euro-péenne, qu'ils ont d'ailleurs contribué à façonner. On peut ainsi énoncer l'idée que la crise syro-libanaise, même si l'on considère qu'il s'agit là d'une conséquence non intentionnelle de l'action, permet à la France de se réaffirmer comme le leadership de l'UE et comme « la voix » de l'Union. En effet, la France diffuse une certaine vision de la

---

<sup>165</sup> Yves Buchet de Neuilly, « Une Europe sans voix : les conditions de recours à la PESC », in Damien Helly, Franck Petiteville (dir.), *L'Union européenne...*, op cit., p 85.

<sup>166</sup> Miguel Angel Moratinos, « Barcelone : entre bilan et relance », in *Politique étrangère*, n°3, 2005, p 525.

<sup>167</sup> Les partenariats euro-méditerranéens ont été lancés par l'UE en 1995 pour faire face aux nouveaux défis sécuritaires. Ce système se décline en trois volets : politique et de sécurité, économique, social et culturel.

<sup>168</sup> Entretien du 28 mars 2006, au MAE, Paris.

promotion de la démocratie qui peut freiner les ardeurs des projets américains. Bien que la France s'exprime le plus souvent en son nom, elle intègre parfois, en deuxième position, la dimension européenne dans ses discours par des formules telles que : « *la France, et les Européens veulent que...* ». <sup>169</sup>

L'abandon relatif du niveau européen par la France peut aussi se comprendre par une approche européenne un peu « molle » et inefficace pour promouvoir la démocratie au Proche et Moyen-Orient. L'Union européenne a en effet développé concrètement un projet, dit « projet de Barcelone », visant à stabiliser la région méditerranéenne par la diffusion de la démocratie. Cependant, « *l'activisme américain éclipse actuellement les efforts européens en matière de démocratisation ; les stratégies américaines et européennes ont chacune leur logique.* » <sup>170</sup>

En effet, les Etats-Unis donnent une définition essentiellement institutionnelle à la démocratie, tandis que le projet européen se focalise plus sur les facteurs favorisant l'émergence d'une « culture démocratique » <sup>171</sup> (émergence d'une législation protégeant les libertés fondamentales, éducation démocratique et renforcement de la société civile). La méthode américaine, plus « musclée », contraste avec l'approche européenne :

« *La méthode de Barcelone est sans doute la meilleure pour accompagner ce processus, puisqu'il s'agit d'aider le mouvement et non pas d'imposer la démocratie.* » <sup>172</sup>

« (...) *les Européens poursuivent en Méditerranée un projet de démocratisation « en douceur » depuis près de dix ans.* » <sup>173</sup>

Le partenariat est donc utilisé pour promouvoir indirectement et progressivement la démocratie dans les Etats partenaires. On peut alors se demander pourquoi le partenariat UE – Syrie a été mis de côté depuis l'adoption de la R1559, alors que la France aurait pu se servir de ce partenariat comme un levier pour faire pression sur la Syrie. Cependant, il semble évident que ce système de partenariat est un intermédiaire moins efficace et surtout moins rapide que les résolutions du CSNU. La France a donc saisi l'opportunité de faire une

---

<sup>169</sup> Conférence de presse conjointe du ministre des Affaires étrangères, M. Philippe Douste-Blazy, et de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies au Proche-Orient, M. Terje Roed-Larsen, Paris, le 27 mars 2006, URL : <http://www.mae.gouv.fr>

<sup>170</sup> Dorothee Schmid, « La partenariat, une méthode européenne de démocratisation en Méditerranée ? », *Politique étrangère*, *op.cit.*, p 545.

<sup>171</sup> Hubert Védrine, « Pour une Europe puissante », in *Politique internationale*, n°106, hiver 2004-2005.

<sup>172</sup> Miguel Angel Moratinos, « Barcelone : entre bilan et relance »..., *op. cit.*, p 529.

<sup>173</sup> Dorothee Schmid, « La partenariat, une méthode européenne... », *op.cit.*, p 545.

résolution en concertation avec les Etats-Unis car le besoin était rapide (à la veille de la fin et de la prorogation du mandat d'Emile Lahoud). Comme nous l'avons déjà rappelé, l'approche européenne est une approche de long terme, progressive, qui ne constituait donc pas le relais, l'alternative idéale, efficace et donc utilisable pour ce que désirait la France.

*« La philosophie européenne est en l'espèce souvent qualifiée de positive : il s'agit surtout de favoriser la démocratisation par l'exemple et par l'incitation ; le recours aux sanctions demeurent l'exception. »*

*« La coercition n'entre clairement pas dans les méthodes européennes. »*

Concernant les sanctions, les acteurs français ont sûrement joué un rôle de modérateurs, car les Etats-Unis avaient déjà engagé, à titre bilatéral, des sanctions contre la Syrie. De même, on a beaucoup parlé de possibilité de sanctions lors des résolutions successives du CSNU mais elles n'ont jamais été énoncées (sous l'influence aussi de la Chine, traditionnellement contre les sanctions). Ainsi, c'est une réelle complémentarité qui se dégage.

*« L'UE et les Etats-Unis ne peuvent que tenter une approche concertée »*

*« Quant à nous, notre objectif (...) est d'éviter que les deux initiatives [américaines et européenne] ne se développent de manière complètement autonome, avec des objectifs, au fond, similaires. »*

La France semble profiter du message politique peu clair que renvoie l'UE à cause du jeu des Etats membres. L'occasion d'imposer son point de vue au niveau mondial la fait sortir du lot et lui permet de gagner en crédibilité. En même temps, elle a aussi besoin d'invoquer l'UE par peur de perdre son propre crédit politique dans la région proche-orientale par une alliance inconditionnelle avec les Américains. Enfin, l'engagement des acteurs de la diplomatie française, en faisant « équipe » avec les Etats-Unis, permet, dans une certaine mesure, de modérer le projet démocratique américain de « Grand Moyen-Orient » en portant un projet plus « européen » au CSNU. Du côté américain, un rapprochement avec la France et a fortiori avec l'ensemble des Etats européens, lui permet de gagner en légitimité auprès de l'opinion internationale.

*« L'Administration américaine souhaiterait clairement établir un partenariat avec les Européens sur la démocratisation du monde arabe. »<sup>174</sup>*

La France est l'Etat faisant le lien entre les deux puissances, Etats-Unis et Union européenne. Elle se place dans un rôle qui la met en valeur car elle est sollicitée autant par les Américains que par les autres Etats membres européens.

### **Chapitre 3 : Le rôle de légitimation des médiateurs**

*Nous pensons qu'il est intéressant ici de considérer le rôle des médiateurs, car, une fois encore, les initiatives françaises et américaines ne se font pas de manière unilatérale mais les acteurs ont un souci de légitimité. Les médiateurs sont ainsi des acteurs qui, sans être personnellement concernés par un problème, vont se rallier à la cause et agir pour faire le lien entre les porteurs du problème (France, Etats-Unis et maintenant la « communauté internationale<sup>175</sup> ») et les cibles que ceux-ci visent (Syrie). Il n'est pas évident de discerner dans ces médiateurs, « les médiateurs à intérêts » qui jouent ce rôle pour protéger aussi leurs intérêts.*

#### **A) La Ligue arabe et les « puissances régionales » du monde arabe**

La Ligue arabe est une organisation régionale fondée le 22 mars 1945, et rassemble aujourd'hui vingt-deux Etats. Elle a pour but de se construire à l'image de l'Union européenne. Cependant, c'est un agent supranational qui se construit dans un champ (celui du règlement des crises au Moyen-Orient) déjà fortement structuré par les puissances occidentales et donc, un champ à fortes contraintes :

---

<sup>174</sup> *Ibid*, p 551.

<sup>175</sup> Il est paradoxal de dire que la « communauté internationale » est porteuse du problème. Dans notre cas d'étude, ce terme peut être contesté car on sait que les « moteurs » de la décision sont réellement la France et les Etats-Unis. « La communauté internationale » est une expression qui est sensée désigner tous les pays membres de l'ONU, soit presque tous les pays du monde, ce qui, une nouvelle fois est un terme employé pour assurer la légitimité des actions menées.

*La Ligue arabe ne peut jamais agir seule de façon autonome, les puissances étrangères ne peuvent la laisser faire car elles ont de nombreux intérêts dans la région. Une crise devient alors forcément un problème qui relève de la communauté internationale.*<sup>176</sup>

Les pays occidentaux sollicitent cependant des assises régionales, dans le but d'apporter de la légitimité à leur action et de constituer des relais efficaces entre leurs aspirations et leurs cibles. La Ligue arabe est une organisation fragile et peu utilisée :

*La Ligue arabe souffre d'un problème de procédure au sein de son Conseil. Le vote absolu, à l'unanimité, pose problème. C'est un problème juridique plus que politique.*<sup>177</sup>

La Ligue arabe est un partenaire reconnu au niveau international (elle a le statut d'observateur à l'ONU) mais les pays occidentaux, et dans notre cas, la France et les Etats-Unis, préfèrent s'adresser aux pays « qui comptent » dans la région, principalement l'Egypte et l'Arabie saoudite. Une interdépendance les lie.

*« J'ai le sentiment qu'on a toujours voulu se tenir au plus près des pays arabes modérés entre guillemets aussi comme l'Egypte, l'Arabie saoudite, des pays qu'on veut toujours associer pour surtout éviter de leur donner le sentiment que nous sommes engagés dans une action bilatérale, on reste au contact de ces pays. Alors, il y a deux choses. Le fait qu'on évoque avec eux la question syro-libanaise, ça c'est tout à fait juste parce que, parce qu'on considère qu'il ne faut surtout pas donner l'impression qu'on travaille qu'avec les Américains, on a besoin des pays de la région, j'ai envie de dire, plus besoin encore des pays de la région parce que, avoir les Américains, c'est bien parce qu'on a un instrument de puissance mais il y a une question de légitimité, d'image, et puis de persuasion aussi, parce que, qui parle à la Syrie ? C'est pas nous, enfin, en tout cas, directement, c'est pas nous, c'est pas les Américains, c'est surtout les Arabes, les pays arabes autour qui sont susceptibles de faire passer un certain nombre de messages de raison ou de transmettre un certain nombre de choses, à la fois aux Libanais et au Syriens. »*<sup>178</sup>

---

<sup>176</sup> Entretien non enregistré du 2 mai 2006, à l'Ambassade d'Arabie Saoudite, Paris.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.



Des « pays-relais » sont donc utilisés dans la région pour porter la parole des Américains et des Français. Il s'agit de l'Égypte, mais aussi et surtout de l'Arabie saoudite :

*Pour parler de l'Égypte, vous avez vous-même l'impression qu'elle est moins présente sur le règlement de cette crise, et vous avez raison. L'Égypte a beaucoup moins d'intérêts au Liban, elle s'intéresse moins à cette crise. De plus, l'Égypte ne partage pas cet amour du Liban qu'ont l'Arabie Saoudite et la France. On ne saurait l'expliquer mais, dès qu'il y a une crise au Moyen-Orient, on se tourne naturellement vers l'Arabie Saoudite et non l'Égypte, c'est inexplicable. Les populations se tournent vers « le grand frère » dont on se sent plus proche.*  
179

L'Arabie Saoudite semble donc le partenaire privilégié, le véritable médiateur dans cette crise :

*Afin que la Syrie évite le pire, l'Arabie Saoudite lui a conseillé de retirer le reste de ses troupes au Liban. La Syrie a très bien compris notre position, elle nous a écouté et suivi les conseils que nous lui prodiguions. Le message est passé d'autant plus facilement que cela venait de l'Arabie Saoudite. Nous avons fait beaucoup de choses pour la Syrie et pour la région toute entière, surtout au niveau financier. Ce n'est pas un retour des choses, mais « de l'entraide ». L'Arabie Saoudite est écoutée par la Syrie car c'est un « ami », et qu'elle est digne de confiance. On leur dit de faire telle ou telle chose pour leur bien.*<sup>180</sup>

Mais cette médiation semble être faite dans un intérêt réciproque, bien compris de l'Arabie Saoudite, au nom de ses intérêts au Liban :

*L'Arabie Saoudite a des intérêts au Liban, elle œuvre ainsi pour la stabilité de la région. Une nouvelle déstabilisation de la région, en plus de l'Irak, nuirait aux intérêts saoudiens dans la région. La stabilité permet à l'Arabie Saoudite de poursuivre ses intérêts tranquillement. Elle n'a pas intérêt à ce qu'il y ait un conflit de plus dans la région.*<sup>181</sup>

---

<sup>179</sup> Entretien non enregistré du 2 mai 2006 à l'Ambassade d'Arabie Saoudite, Paris.

<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> *Ibid.*

Les discussions sur les décisions à prendre concernant la crise syro-libanaise, se font alors en « comité restreint », au sein de ce que l'on pourrait appeler le « directoire des Grands »<sup>182</sup> :

*Les Occidentaux ne veulent pas être de trop pour régler cette crise, cela se fait en petit comité, « en famille ». D'ailleurs, il y a quelques semaines, le Qatar avait souhaité jouer un rôle de conciliateur, de médiateur dans la crise syro-libanaise et Jacques Chirac a refusé ! Ils ne veulent pas être nombreux pour régler cette crise, et ils sont venus naturellement vers nous.*

L'Arabie Saoudite s'impose ainsi comme l'intermédiaire naturel entre les puissances occidentales et la Syrie.

### B) Une puissance régionale aux nombreux capitaux : l'Arabie Saoudite

*Cette sous-partie sur le rôle du royaume saoudien dans le règlement des crises concernant sa région, a d'autant plus d'intérêt que nous verrons que la France a tendance à renforcer ses relations diplomatiques avec cette puissance régionale, ce qui constitue un ajustement de la politique « arabe » de la France [ III) Chapitre 2].*

Le royaume d'Arabie Saoudite émerge comme la puissance régionale actuelle du Moyen-Orient. Pour les diplomates saoudiens leur pays n'a jamais désiré être une puissance régionale :

*« C'est une puissance mondiale malgré nous. »<sup>183</sup>*

*En effet, nous sommes le centre du monde musulman avec la Mecque et Médine, les musulmans du monde entier viennent chez nous. De plus, nous possédons beaucoup de pétrole. Ce sont donc deux choses qui échappent à notre volonté. Bien sûr, nous entretenons ces ressources, nous faisons des gestes vers l'Occident, nous participons à ce processus de constitution d'une puissance régionale. Mais notre protection mondiale est en partie dictée par notre pétrole. Voyez cet exemple : sur vingt terroristes qui se sont attaqués aux tours du*

---

<sup>182</sup> Cette expression est empruntée à Yves Buchet de Neuilly et désigne, dans son étude, les trois pays européens qui dominent les décisions prises en matière de politique étrangère au sein de l'Union européenne ; Yves Buchet de Neuilly, « Une Europe sans voix : les conditions de recours à la PESC », in Damien Helly, Franck Petiteville (dir.), *L'Union européenne...*, op cit., p 81.

<sup>183</sup> Entretien non enregistré du 2 mai 2006 à l'Ambassade d'Arabie Saoudite, Paris.

*World Trade Center, quinze étaient des Saoudiens, et nous n'avons subi aucune représailles de la part des Américains ! S'il s'agissait d'un petit pays d'Europe orientale, il aurait été rasé le lendemain.*<sup>184</sup>

L'Arabie Saoudite veut alors se présenter comme le pays garant du droit international et qui œuvre en faveur de la paix.

*On ne refuse pas ce rôle stabilisateur. L'Arabie Saoudite est vue comme « le pays des Sages » dans la région.*

Sa crédibilité acquise au sein des pays du monde arabe en fait un partenaire idéal pour les Etats-Unis et la France qui veulent agir sur la Syrie.

Mais avant tout chose, l'Arabie Saoudite est un allié traditionnel des Etats-Unis. Leur « relation spéciale » est fixée par les historiens dès 1945. L'interdépendance des deux pays pousse à la coopération sans effacer toute méfiance réciproque.

Même si elle n'a pas subi de représailles sur son sol, la situation de l'Arabie Saoudite s'est tout de même dégradée avec l'implication de quinze saoudiens dans les attentats meurtriers de New York et Washington. Leur image auprès de la population américaine, a été sérieusement écornée. De plus, le royaume wahhabite se protège de certaines contestations internes du régime (par les islamistes radicaux) grâce aux Etats-Unis, qui leur assure une protection. Du côté des Etats-Unis, les besoins américains en pétrole « bon marché » et le statut de l'Arabie Saoudite au sein de l'islam, font de ce partenaire un allié stratégique à conserver. Ainsi, « *la nation américaine devra vivre longtemps avec cette schizophrénie.* »<sup>185</sup>

La ligne officielle des Etats-Unis est que l'Arabie Saoudite est un allié indéfectible dans la lutte contre le terrorisme. Mais le partenaire saoudien semble moins intouchable qu'auparavant. Les attentats meurtriers à Riyad du 12 mai 2003 ont fragilisé le royaume. Les cibles visées étaient des employés de sociétés américaines qui formaient la garde nationale saoudienne. Cette tragédie a eu pour effet de rapprocher Riyad et Washington. Ce pays vaste, riche mais faible a donc toujours besoin de la protection militaire américaine.

Cependant, parallèlement, une nouvelle puissance régionale concurrente monte en puissance, il s'agit du Qatar. Pour l'instant, l'Arabie Saoudite est préférée mais le Qatar a de nombreux

---

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> « *Un pays où cohabitent les élites les plus américanisées du Moyen-Orient et le « peuple » le plus anti-américain de la région.* », Stéphane Marchand, « Etats-Unis / Arabie Saoudite : une alliance inoxydable ? », *Politique internationale*, n°101, 2003, p 229-248.

avantages. Ainsi, on y a vu récemment un renforcement massif de la présence américaine au détriment du territoire saoudien (les derniers soldats américains ont quitté le royaume le 26 août 2003). Mais tout ceci ne serait que le moyen de donner à la population saoudienne majoritairement anti-américaine, des gages visibles de l'anti-américanisme du pouvoir.

Le détour par cette puissance régionale nous semble être de l'initiative américaine, plus que française. La France n'a fait que suivre l'alliance sexagénaire entre les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite. Cependant, les acteurs français, pressés par cette contrainte (l'alliance « historique » américano-saoudienne), peuvent en retirer quelques avantages par une coopération renforcée avec un pays avec lequel ils n'entretenaient pas de fréquentes relations diplomatiques. Cette coopération limitée à quelques Etats (France, Etats-Unis et Arabie Saoudite) en vue de faire pression sur la Syrie peut nous faire penser à un « régime ». Les régimes sont constitués selon trois contraintes<sup>186</sup> : la compatibilité des intérêts qui permet la coopération (on a vu ci-dessus les intérêts de chacun), puis l'estimation des bénéfices escomptés sur les futures coopérations (les acteurs français se réjouissent de ses « retrouvailles » après la crise sur l'Irak), et enfin, le nombre des joueurs, car plus ceux-ci sont nombreux, plus la coopération est difficile. Ce dernier point a bien été montré dans notre étude où, par exemple, le relais européen à sa base est évité, et que la médiation d'autres pays tels que le Qatar est pour l'instant refusée.

---

<sup>186</sup> Robert Axelrod, *Donnant donnant. Théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob, 1992.

### **III) Un ajustement de la politique étrangère française au paradigme mondial dominant ?**

*Cette partie a pour ambition d'analyser l'adaptation administrative au changement de politique étrangère française vis-à-vis de la Syrie, mais aussi de poser la question de savoir si ce changement de politique envers la Syrie s'accompagne d'un changement plus global, un retournement dans ce que l'on a longtemps appelé « la politique arabe de la France ».*

#### **Chapitre 1 : L'adaptation intersectorielle entre les acteurs du Ministère des Affaires étrangères et les décideurs de l'Élysée.**

##### **A) L'organisation hiérarchique**

- Les relations entre la cellule diplomatique de l'Élysée (CDE) et le Ministère des Affaires étrangères (MAE)

La première chose à prendre en compte entre ces deux administrations complémentaires est la « *chaîne hiérarchique* »<sup>187</sup> qui les caractérise. C'est bien sûr un premier élément de réponse sur l'adaptation des acteurs. En France, la CDE a la supériorité hiérarchique sur les hauts fonctionnaires du MAE. La CDE prend donc les décisions, et les acteurs du MAE sont censés les transposer telles quelles. Nous sommes ici, tout simplement, dans des logiques de domination verticale. Ce schéma est en partie réel, mais on peut y apporter deux nuances. Cette chaîne hiérarchique qui semble rigide, ne nous empêche pas de penser que les hauts fonctionnaires du MAE ont parfois des marges de manœuvre. Les « grandes lignes » sont sûrement respectées, mais des adaptations « maison », à la marge, ne sont pas à exclure. En effet, il existe des spécificités et des variations de perception et de compréhension du monde qui caractérisent les différents espaces sociaux. Chaque acteur et chaque espace d'interaction fonctionnent selon des logiques cognitives et normatives qui lui sont propres, mais qui sont plus ou moins fluides et plus ou moins perméables aux influences extérieures. De plus, le MAE est dans une position plus opérationnelle que ne l'est la CDE, on peut penser que les

---

<sup>187</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

décisions sont adaptées « au terrain ». Tout au moins, elles font l'objet de débats plus ou moins intenses :

*« Donc, il y a eu un débat, entre le Quai d'Orsay et l'Elysée, même à l'intérieur du Quai d'Orsay, à la limite, ça devient anecdotique, une fois que la décision est prise, elle s'applique. (...) si le président décide d'une certaine politique, ben, le Quai d'Orsay n'a pas de marge de manœuvre, c'est normal. »*

Selon un de mes acteurs donc, les marges de manœuvre n'existeraient pas. Mais à quoi sert alors ce débat s'il ne permet pas une évolution de la position prise au niveau supérieur ? L'entêtement de notre acteur à nous répéter maintes fois que le Quai d'Orsay est simplement un organe qui applique à la lettre ce qui est décidé à l'Elysée, nous intrigue. En effet, comment penser une chaîne hiérarchique implacable, totalement hermétique aux critiques qui pourraient se faire à partir de « la base », à l'endroit de l'exécution des décisions ? Ces hauts fonctionnaires, professionnels de la diplomatie, ne seraient que des machines à enregistrer et appliquer les décisions qui viennent d'en haut, sans aucune possibilité d'influencer la décision ? Ils peuvent pourtant être d'un bon conseil car ils sont, la plupart du temps, spécialistes d'une aire géographique ou d'un secteur technique.

Cette chaîne hiérarchique implacable décrite par nos acteurs ne peut être hermétique aux influences réciproques. En effet, les hauts fonctionnaires « voyagent » entre les différentes administrations au gré de leur carrière et c'est ainsi que des réseaux, au sens ici de relations interpersonnelles, se constituent. Les logiques de domination verticale cèdent la place à des échanges d'idées au niveau horizontal avec une conception en réseau tissé par des liens sociaux qui bousculent la hiérarchie officielle. On constate une importance croissante des échanges informels, du discret, du non-public qui prend largement le pas sur les échanges formalisés et publicisés. Bien sûr, la hiérarchie a toujours un sens mais nous pensons qu'il y a des espaces poreux qui permettent le dialogue. Malheureusement, ces réseaux ne peuvent être clairement démontrés dans cette étude car l'appartenance ou l'immersion dans ces cercles serait une condition indispensable pour mener à bien une étude. Cependant, on ne peut ignorer qu'ils existent. Les différents réseaux peuvent rendre les frontières plus poreuses entre CDE et MAE. Leurs membres s'influencent mutuellement. Ce serait une vision limitée et simplificatrice de penser uniquement une relation haut / bas car il existe des appartenances transversales.

« L'ambassadeur de France à Beyrouth est chiraquien, un pur et dur. Donc, c'est vrai qu'il dépend du Quai d'Orsay mais il y a toujours eu des réseaux chiraquiens indépendamment du Quai d'Orsay. »<sup>188</sup>

Les plus « fragiles » dans cette chaîne hiérarchique sont les jeunes hauts fonctionnaires. Ils n'ont pas encore constitué leur réseau et ne comptent pas prendre de libertés avec les décisions venant « d'en haut » de peur d'être freinés dans leur carrière. Les débats ou contestations se font rares en vue de préserver sa position personnelle.

Cette interrogation sur les rapports parfois conflictuels entre ces deux administrations constitue alors, pour mes acteurs, une question qui ne se pose pas :

« Qu'il y ait désaccord ou pas, il y a des gens qui réfléchissent différemment, ça c'est clair, il y a des gens qui pensent à l'Elysée pas forcément comme on pense au MAE (...). C'est évident. Alors, maintenant, que l'initiative ait été prise par l'Elysée, à la limite, ça a un caractère anecdotique. Parce qu'une fois que la décision est prise, ce qui compte, c'est de la conduire. »<sup>189</sup>

« Les instructions sont claires, il peut y avoir des inflexions de la politique, je ne crois pas qu'il y ait une sensibilité différente. C'est vrai qu'il peut y avoir une plus grande nervosité sur certains sujets, car ce sont des sujets qu'on considère entre guillemets comme présidentiels, mais ce n'est pas pour autant qu'il y a une ligne différente, il ne peut y avoir une ligne différente. Pour des raisons très simples, parce que la chaîne hiérarchique remonte jusqu'à l'Elysée, et qu'on a, au dessus de nos têtes, des gens qui n'ont pas envie de perdre leur postes, donc ça fonctionne aussi bêtement que ça, et on reçoit des instructions très claires quand on les demande ou même des fois sans les demander. Je crois que la ligne est très claire. »<sup>190</sup>

- Le « syndrome de la présidence omnisciente »<sup>191</sup>

Il est vrai que le système français de la 5<sup>ème</sup> République est marqué, en matière de politique étrangère, par une domination du président.

---

<sup>188</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

<sup>189</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.

<sup>190</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

<sup>191</sup> Samy Cohen, « Diplomatie : le syndrome de la présidence omnisciente », *Esprit*, septembre 1990.

*« Le rôle central du président de la République dans la politique étrangère est consacré par la Constitution de 1958. Certes, les règles n'exercent pas une influence causale sur le comportement des acteurs. Mais elles tracent les contours généraux de leur action, structurent leur sphère de compétence (...). Ces normes ont favorisé une pratique qui donne la prééminence au chef de l'Etat en matière de relations extérieures. »<sup>192</sup>*

Le rôle du président est donc mis en avant, ce qui n'empêche pas le dialogue avec le MAE, par l'intermédiaire de l'existence d'un conseiller diplomatique. Cependant, son influence est, dans notre cas, impossible à déterminer :

*« Il y a, à l'Elysée, un conseiller diplomatique issu du Quai d'Orsay chargé, auprès du Secrétaire général, du suivi de la politique étrangère avec le ministre des affaires étrangères. Une grande partie de sa tâche a un aspect administratif. (...) La proximité de ce conseiller pose la question de son influence et donc celle de la technocratie, de l'influence des diplomates sur la conduite des affaires étrangères. On peut signaler qu'il y a des variations de cette influence en fonction de la personnalité des présidents, de leur façon de gouverner, mais que, d'une façon générale, le rôle du président reste très fort, quelle que soit la part du conseiller diplomatique. »<sup>193</sup>*

De plus, les conseillers diplomatiques ne sont pas forcément les émissaires fidèles du Quai d'Orsay. Ils peuvent avoir d'autres allégeances, car ils sont généralement politisés et peuvent faire passer leur avis ou leurs fidélités politique avant leur appartenance à leur corps. Ils sont aussi parfois obligés d'intégrer les points de vue du chef de l'Etat s'ils veulent avoir sa confiance.<sup>194</sup>

On sait que sur cette crise syro-libanaise, les points de vue personnels du président de la République ont eu une forte influence sur les décisions prises, notamment à cause de son amitié personnelle et intense avec Rafic Hariri. L'émotion a joué un rôle même si cette donnée subjective ne doit pas être exagérée. Ceci peut être un élément parmi d'autres qui renforce cependant l'idée d'une rationalité limitée<sup>195</sup> du chef de l'Etat. En effet, il ne faut pas non plus penser qu'il existe une décision fondatrice qui a décidé de « punir » la Syrie, et

---

<sup>192</sup> Marie-Christine Kessler, *La politique étrangère de la France, Acteurs et processus*, Presses de sciences po., Paris, 1999, p 21.

<sup>193</sup> *Ibid.*, p 32-33.

<sup>194</sup> *Ibid.*, p 137.

<sup>195</sup> Herbert A. Simon, *Administration et processus de décision*, Economica, Paris, 1983.



qu'elle ait été prise clairement par le chef d'Etat tout seul. On le répète, la décision est un processus fait d'un flux continu de décisions et d'arrangements ponctuels, on ne peut jamais vraiment déterminer *qui* a pris la décision. Jacques Chirac a donc eu une influence certaine sur les décisions prises, mais elles ne sont pas l'émanation de sa seule volonté.

- Les acteurs périphériques

Enfin, nous pouvons nous interroger sur l'influence des acteurs périphériques qui livrent un avis. L'organe principal qui se revendique indépendant par rapport aux administrations officielles mais qui est rattaché au Ministère des Affaires étrangères est le Centre d'Analyse et de Prévision (CAP) de Paris. Le CAP est créé en 1973 et avait pour objectif de « *mieux préparer la décision politique grâce aux informations de toute nature qu'il lui appartenait de recueillir. Il devait s'interroger sur les phénomènes neufs et transversaux échappant à la compétence traditionnelle du Quai d'Orsay. Il devait en principe travailler sur le long terme et avoir recours aux sources d'expertise les plus variées.* »<sup>196</sup>

Mais, « *le CAP a eu des difficultés à trouver sa place et à assurer son rôle au sein du Quai d'Orsay.* »<sup>197</sup>

Il est donc difficile d'évaluer l'influence du CAP, car même nos acteurs au sein de cet organe répondent de manière détournée à la question de leur réelle influence :

*« Nous n'avons aucun pouvoir décisionnel, c'est ça la règle du jeu. Et comme on n'a aucun pouvoir décisionnel, on est totalement indépendant. C'est un avis consultatif. »*<sup>198</sup>

Le CAP peut être considéré comme un « think tank » même s'il n'est pas de même nature que ce qui se fait aux Etats-Unis. De même, on peut citer ici l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) qui se définit lui-même comme le « premier think tank en France »<sup>199</sup>. Mais leur influence semble encore minime dans les prises de décisions en matière de politique étrangère.

Les influences internes ne doivent donc pas exclure les facteurs exogènes. Ainsi, on peut évoquer l'influence des médias et celle de la communauté libanaise de France. Les médias

---

<sup>196</sup> Charles Zorgbibe, « Du National Security Council au Centre d'analyse et de prévision », *Le Monde diplomatique*, novembre 1978.

<sup>197</sup> Samy Cohen, « Le Centre d'analyse et de prévision », *Revue française de Science Politique*, 32 (8), décembre 1982, p 1055.

<sup>198</sup> Entretien du 24 mars 2006, au CAP, Paris.

<sup>199</sup> Voir la page d'accueil du site de l'IFRI, URL : <http://www.ifri.org>

jouent le rôle d'amplificateurs et de diffuseurs du problème. L'émotion mondiale suscitée par l'assassinat de Rafic Hariri par l'action amplificatrice de la couverture médiatique a pu créer un mécanisme de crise (les médias ont montré du doigt la Syrie) dont les acteurs français ont su profiter pour « officialiser » leur retournement de politique vis-à-vis de la Syrie. Le « traitement » de la crise syro-libanaise par les médias a donné une certaine légitimité à la nouvelle position adoptée par Paris. De plus, les diplomates disposent d'un reflet de leur action par les médias qui leur permettent, a posteriori, d'avoir une vision plus claire de leurs actions. Ainsi, les médias, mais aussi les hommes politiques, ont tendance de plus en plus à concurrencer les diplomates du Quai d'Orsay dans les prises de décisions.

#### B) L'adaptation rapide à une nouvelle position

*On peut maintenant voir dans les faits qu'il y a eu une réelle adaptation rapide à une nouvelle position et une opposition qui est restée contenue.*

Nous pouvons voir ici ce qui a concrètement opposé les deux administrations :

*« Il y a deux politiques étrangères. Il y a la politique étrangère telle qu'elle se décide à l'Elysée et la politique étrangère telle qu'elle est incarnée par le Quai d'Orsay. Parfois ça coïncide, parfois ça coïncide pas. Actuellement, on sent du côté français, on sent une divergence pas franchement formulée, mais, par des petits détails entre ce que veut le Quai d'Orsay, qui voudrait que la France ne soit pas totalement alignée sur l'esprit, disons, sur les forces du 14 mars [ensemble des acteurs anti-syriens], qu'elle ait un peu plus de distance, qu'elle ne colle pas à la volonté des forces anti-syriennes libanaises de se venger, de se venger des Syriens. Il faudrait qu'elle prenne un peu plus de distance, et puis, la politique de l'Elysée, c'est de dire, « il faut venger Hariri. »<sup>200</sup>*

Le passage à une relation plus tendue avec la Syrie s'est faite sous l'impulsion de la cellule diplomatique de l'Elysée et de manière assez brutale, tant par le revirement rapide que par la dureté des nouvelles positions à adopter avec la Syrie.

Le changement a donc été rapide :

---

<sup>200</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

*« Honnêtement, on ne s'y attendait pas aussi vite et c'est vrai qu'on s'engageait dans une épreuve difficile avec la Syrie. »<sup>201</sup>*

et assez radical :

*« (...) on a remarqué effectivement qu'il y a eu une inflexion notable et surtout au moment de la 1559, les choses ont tourné mal, j'ai envie de dire un peu au dernier moment et de manière pas complètement prévue ou en tout cas appréhendée, et donc, les choses se sont faites assez brutalement, rapidement, on a mis un peu de temps pour réaliser qu'on s'engageait sur une période toute à fait différente de celle qu'on avait connu auparavant. »<sup>202</sup>*

Cependant, cette divergence dans les manières de faire ne s'est pas traduis par un réel conflit entre les deux administrations. Ceci s'explique assez facilement. En effet, le MAE n'est pas non plus, en interne, un organe homogène ; la chaîne hiérarchique joue son rôle ; et les réseaux interpersonnels agissent aussi. Tout cela mène à un certain équilibre et donc à une stabilité du champ sûrement recherchée par les acteurs en vue de préserver leur position institutionnelle.

Même si ce changement de position ne mène pas à un réel conflit entre les deux administrations, ce premier est indéniable. Cette rapidité d'adaptation au changement ne se traduit pas forcément par le remplacement massif des acteurs jusque-là en place. Elle s'explique plutôt par des conversions rapides destinées à préserver des positions individuelles (et d'autant plus chez les hauts fonctionnaires) ou à des mutations provisoires qui n'ont rien d'infamant (avec notamment le système très français de la « promotion sanction »).

---

<sup>201</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

<sup>202</sup> *Ibid.*

## Chapitre 2 : Une nouvelle « politique arabe » de la France pour un monde arabe globalisé ?

*Un changement dans une sous-politique (le changement avéré de la politique étrangère française vis-à-vis de la Syrie) peut-il entraîner un changement de paradigme national (la politique arabe de la France singularisée par sa tendance « pro-arabe ») qui est constitutif de l'identité du pays, en vue d'une adaptation au paradigme mondial dominant ?*

### A) L'accumulation d' « anomalies » qui handicape les ambitions de la France

Dans un premier temps, on peut rappeler que l'expression de « politique arabe » de la France est très employée mais aussi très controversée. Nous n'allons pas ici refaire le débat mais simplement signaler la nécessité d'une politique globale pour le Moyen-Orient :

*« (...) quand on agit quelque part, ou quand on appuie sur un bouton, il y a toute une chaîne de conséquence qui agissent de Téhéran jusqu'au Maghreb. (...) il faut garder constamment à l'esprit que chaque geste que l'on fait de manière bilatérale, unilatérale ou au CSNU agit sur le reste du monde arabe. (...) lorsqu'on agit sur la Syrie parce qu'on a des intérêts au Liban, ben, ça va jusqu'à Amman [capitale de la Jordanie]. »<sup>203</sup>*

Cette idée de « politique globale » justifie donc notre approche qui prend un peu de distance pour ne pas se focaliser sur la Syrie. L'expression en elle-même de « politique arabe de la France » renvoie à une stratégie définie par le général de Gaulle<sup>204</sup>. Elle a constitué notamment en une amitié affichée avec les dirigeants du monde arabe, d'une activité soutenue de la diplomatie française dans cette zone et d'une volonté de différenciation avec les autres puissances, et notamment les Etats-Unis. Même si la politique gaullienne n'existe plus déjà depuis quelques années telle qu'elle a été élaborée à son origine, cette politique est un *héritage* qui a influencé et qui influence toujours les décisions en matière de politique étrangère française au Moyen-Orient. Ainsi, la politique gaullienne avait en autres buts de contrer la puissance américaine. Cependant, depuis 1989-1991, c'est la fin du monde

---

<sup>203</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.

<sup>204</sup> « La politique arabe et musulmane de la France », *Confluence Méditerranée*, n°22, été 1997.

bipolaire. Auparavant, la France était relativement autonome, mais l'univers en recomposition se fait sous la houlette des Etats-Unis. Le monde est de plus en plus anglo-saxon sous la domination d'un paradigme mondial porté principalement par les Etats-Unis, et sans réel contrepoids aujourd'hui. Le monde arabe a lui aussi changé :

*« Les opinions publiques se sont mondialisées, le monde arabe a beaucoup changé, il est moins francophone, nous leur sommes moins sympathiques, ils sont de plus en plus arabophones, il est de plus en plus compliqué, il est de plus en plus transfrontalier, il y a les opinions panarabes qui se sont formées. (...) le monde arabe est un monde en pleine évolution, qui est en pleine ébullition. »<sup>205</sup>*

La France doit donc infléchir sur le long terme sa politique. Notre cas d'étude, le rapprochement franco-américain (dans son cadre le plus visible au CSNU) qui se fait en défaveur de la Syrie, peut être un élément de ce changement global.

*« La France infléchit sa stratégie de présence dans le monde : ses interventions, pour avoir une légitimité internationale, doivent être collectives. Il lui faut donc œuvrer dans le cadre d'institutions internationales. »<sup>206</sup>*

Pour expliquer ces évolutions qui poussent la France à changer de politique, nous utilisons, mais de manière métaphorique, le terme d'« anomalies » employé par Kuhn<sup>207</sup>. En effet, il est trop délicat de parler d'un changement de paradigme national (la politique « pro-arabe » de la France), mais les outils kuhnien peuvent nous aider à mieux appréhender la réalité. En effet, les anomalies sont des éléments de perturbations du paradigme.

*« Quand une anomalie semble être plus qu'une énigme de la science normale, la transition vers la crise, le passage à la science extraordinaire ont commencé. »<sup>208</sup>*

Selon nous, le retournement de la politique étrangère française vis-à-vis du régime syrien appartient encore au domaine de l'énigme, et ne provoque pas une crise du paradigme. Au contraire, cette attitude ne serait qu'un ajustement à la « science normale », qui est pour nous

---

<sup>205</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.

<sup>206</sup> Marie-Christine Kessler, *La politique étrangère de la France... op. cit.*, p 155.

<sup>207</sup> TS Kuhn, *Structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, Paris, 1983.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p 121.

ce qui relève de la norme internationale et donc du paradigme mondial dominant. Les acteurs de la diplomatie française auraient donc opéré sous un processus de normalisation. Cet ajustement au paradigme mondial dominant a tenté d'être légitimé car il se situait justement dans ce qu'est « le normal » aujourd'hui, c'est-à-dire, ce que le paradigme mondial dominant porte en lui comme valeurs dominantes et « normales ». Nous les avons déjà abordé, il s'agit des termes du langage commun concernant « le respect des droits de l'homme », « la promotion de la démocratie », « le respect de la souveraineté des Etats » etc. Cependant le paradigme national (la politique « pro-arabe » de la France) souffre tout de même de phénomènes d'épuisement. Ce paradigme ne semble plus adapté à l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

*« Le Proche-Orient change et nous, on change avec. »*

C'est ici que, concrètement, le concept d'« anomalies » peut nous aider. En effet, on peut distinguer trois éléments perturbateurs<sup>209</sup> qui épuisent le paradigme national dominant :

→ L'emprise croissante exercée par les Etats-Unis sur le Moyen-Orient, et donc, parallèlement l'emprise croissante du paradigme mondial, c'est « *l'effet système* ». En effet, malgré les échecs des Etats-Unis au Moyen-Orient et l'impopularité croissante qu'ils subissent dans la population arabe, les capitales arabes sont dépendantes de l'aide et de la protection des Etats-Unis, renforcé par le fait que ni la France, ni l'Union européenne ne présentent d'alternatives crédibles.

→ La disparition d'un certain nombre de leaders politiques arabes traditionnellement proches de la France, comme le fut Hafez el-Assad (malgré une relation tumultueuse), Yasser Arafat et bien sûr Rafic Hariri, c'est « *l'effet acteur* ». Ceci a pour principale conséquence de priver la France de « sources d'informations » pourtant indispensables. Ils sont donc obligés de se rapprocher des Etats-Unis qui entretiennent de bonnes relations avec la plupart des dirigeants des pays du Golfe, de l'Egypte, de la Jordanie et récemment, de la Libye.

---

<sup>209</sup> Frédéric Charillon, « La politique française au Moyen-Orient : la nouvelle donne », in Rémy Leveau, Frédéric Charillon (dir.), « Les incertitudes du grand Moyen-Orient », *Afrique du Nord Moyen-Orient*, études de la documentation française, édition 2005-2006, p 49.

→ Face à ces bouleversements, la France apparaît dans la région sans politique étrangère de rechange, elle ne parvient pas toujours à s'adapter aux changements. C'est « *l'effet image* ». En effet, nous avons déjà abordé les projets américains pour la région du monde arabe mais nous avons remarqué que la position française est floue, peut-être parce que les acteurs français eux-mêmes ne savent pas trop ce qu'ils veulent ou ce qu'ils doivent faire. Nous avons émis l'hypothèse que Paris pourrait peut-être se faire le porte-parole du projet européen de démocratisation du Moyen-Orient, mais celui-ci apparaît encore sur quelques points comme inefficace.

La diplomatie française doit donc, pour regagner du poids politique « *transformer une réelle capacité d'analyse et de proposition, en influence politique* ». <sup>210</sup> Dans un vocabulaire bourdieusien, on pourrait dire qu'elle doit être capable de convertir certains de ses capitaux (le capital d'expertise par sa connaissance du monde arabe ou le capital du prestige car les dirigeants arabes écoutent la France, mais pour combien de temps encore ?) en d'autres capitaux plus aptes à optimiser son poids politique.

B) « *Changement* » de paradigme national ou simple « *ajustement* » au paradigme mondial ?

Il est encore trop tôt aujourd'hui pour parler d'une crise du paradigme national et donc de son changement. Cependant, ces phénomènes d'épuisement pourraient s'inscrire dans la longue durée et provoquer un effritement progressif du paradigme national. A cet instant, des paradigmes alternatifs pourraient être en débat.

Mais, dans notre cas, nous pensons que les acteurs de la diplomatie française opèrent de simples ajustements au paradigme mondial tout en essayant de garder leur paradigme national qui leur est spécifique, et qui constitue aussi une partie de l'identité du pays. Selon nous donc, il ne s'agirait pas d'un changement radical de paradigme mais plutôt des ajustements (« *adjustements* ») relevant du premier type de changement possible (« *First-Order Change* ») dans la typologie que propose Peter A.Hall<sup>211</sup>. En effet, ces ajustements se font en fonction de l'expérience et des connaissances nouvelles mais les objectifs ultimes restent les mêmes. Ainsi, les acteurs français effectuent des ajustements dans certaines sous-politiques (avec la Syrie, mais aussi avec Israël, l'Iran, ou l'Arabie Saoudite) suivant des modalités différentes

---

<sup>210</sup> *Ibid.*, p 54.

<sup>211</sup> Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social learning, and the State : The Case of Economic Policymaking in Britain, *Comparative Politics*, April 1993, p 281.

(rapprochement ou au contraire frictions) en vue de s'ajuster au paradigme mondial dominant, porté principalement par les Etats-Unis, pour ne pas s'isoler diplomatiquement. Les buts restent les mêmes. Du côté français, il s'agit de tenter de rester une puissance moyenne qui « compte » dans la diplomatie internationale, et en même temps de toujours se présenter comme le « pays des Droits de l'Homme », avec notamment la promotion de la démocratie. Dans notre cas, ceci se traduit par un rapprochement avec les Américains, et une conversion au paradigme mondial dominant en ne se faisant plus le défenseur indéfectible de la Syrie. La France a satisfait à un double objectif : « punir » la Syrie pour les vexations subies à titre bilatéral, et en même temps, se rapprocher encore un peu plus du paradigme mondial dominant, et donc de ses porteurs, et notamment les Etats-Unis.

L'ajustement au paradigme dominant sur le cas de la Syrie a eu, quelque peu, un « effet domino », qui ont entraîné d'autres ajustements :

*« La politique à l'égard d'Israël change, la politique française à l'égard de la Syrie change, la politique française à l'égard de l'Irak change, on est plus sur les mêmes positions, on a une évolution des positions, on n'a jamais été, enfin, vis-à-vis d'Israël, on n'a jamais été aussi aligné sur les Américains qu'aujourd'hui, comme si, après avoir mis une baffe aux Américains, on s'était mis à regretter. »<sup>212</sup>*

Revenons sur chaque ajustement supposé :

- Le rapprochement franco-américain a supposé aussi un rapprochement franco-saoudien, car nous avons vu que l'Arabie Saoudite est le médiateur privilégié, grâce notamment à la « relation spéciale » qu'entretiennent les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite.

*Il y a une « forte coordination » franco-saoudienne sur cette crise.<sup>213</sup>*

Le 15 février 2005, Michel Barnier, alors ministre des Affaires étrangères, a effectué un déplacement en Arabie Saoudite. Dans un discours à la communauté française du royaume<sup>214</sup>, il a affirmé vouloir renforcer les relations franco-saoudiennes :

---

<sup>212</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

<sup>213</sup> Entretien non enregistré du 2 mai 2006 à l'Ambassade d'Arabie Saoudite, Paris.

<sup>214</sup> Il y a 4 000 Français en Arabie Saoudite.



« Je voulais vous dire le souci que nous avons, au niveau du gouvernement, et comme le souhaite le président de la République, d'intensifier nos relations avec la Royaume d'Arabie Saoudite. Donc, vous allez nous voir plus souvent – je pense que vous en serez heureux – des membres du gouvernement ici, secteur par secteur. »

Puis, Jacques Chirac en personne a effectué une visite d'Etat en Arabie Saoudite le 4 et 5 mars 2006. Le 2 août 2005, Jacques Chirac était déjà venu, mais à l'occasion des obsèques de Sa Majesté le Roi Fahd.

- Le rapprochement franco-américain implique aussi un réchauffement avec Israël. Dans un entretien avec Philippe Douste-Blazy, alors ministre des Affaires étrangères, le journaliste du Figaro pose cette question :

« Monsieur le Ministre, vous avez parlé de cette période de l'intifada [2001]. C'était aussi la période des tensions, des malentendus entre la France et Israël, et aujourd'hui on parle de lune de miel, on fait des feux d'artifice. Comment expliquez vous ces changements ? Quelles ont été les clés de ce changement relativement rapide ? »

et le ministre lui répond :

« Je pense que la visite d'Ariel Sharon en juillet [2005] a été un tournant. »

Bien sûr, on ne peut pas dire formellement que sans le rapprochement franco-américain « contre » la Syrie, ces ajustements n'auraient pas eu lieu, mais disons qu'il les a peut-être facilités.

De même, la France s'est engagée fermement contre le programme nucléaire de l'Iran (sachant en plus que l'Iran est allié à la Syrie), aux côtés des Etats-Unis au CSNU. Philippe Douste-Blazy, alors ministre des Affaires étrangères a pour la première fois accusé l'Iran d'avoir un programme nucléaire « *militaire clandestin* » :

« Aujourd'hui, c'est très simple : aucun programme nucléaire civil ne peut expliquer le programme nucléaire iranien. Donc, c'est un programme nucléaire militaire clandestin (...).

*C'est la raison pour laquelle, pour la première fois depuis quelques jours, la communauté internationale est unie. »*<sup>215</sup>

Ceci a entraîné une vive réaction de Téhéran. De plus, bien que les cinq membres permanents du CSNU soient d'accord pour une suspension des activités nucléaires de l'Iran, les Chinois et les Russes sont opposés à des sanctions. La France, elle, s'est rangée du côté des Américains et des Britanniques, partisans des « *mesures négatives* ». <sup>216</sup>

De plus, l'opposition de la France à la guerre en Irak ne lui a pas empêché d'aider les Américains à tenter de trouver des solutions de sortie de crise :

*« Le borbier irakien nous concerne tous et ce n'est pas le fait d'être opposé depuis le déclenchement de la guerre en Irak, ça ne nous dispense pas de réfléchir à un moyen de se sortir de la crise et c'est un dossier sur lequel, là aussi, on travaille avec les Américains. »*<sup>217</sup>

Enfin, la France semble avoir adopté un dernier glissement, un dernier ajustement par rapport à son paradigme national. Il s'agit de la conversion au principe d'instabilité :

*« Certains analystes dénoncent chez les Européens une certaine préférence pour l'inertie, considéré comme une garantie de stabilité, et donc de sécurité »*<sup>218</sup>, et ce jusqu'à conforter les régimes autoritaires pour éviter des transitions politiques trop difficiles à gérer.

La France appliquait ce système, mais sur la crise syro-libanaise, elle n'a pas hésité à courir le risque d'une déstabilisation pour parvenir à ses fins. Les acteurs français ont adopté « *une posture réformatrice plutôt que conservatrice* »<sup>219</sup> et sont donc passés d'une volonté de stabilité dans le monde arabe (même au prix de compromis sur la démocratie) à l'acceptation d'une instabilité potentielle dont on ne peut totalement prévoir les conséquences.

Si malgré ces inflexions, nous ne voulons pas parler de crise du paradigme national, c'est parce qu'en « *resserrant à l'extrême le grain de l'événement* »<sup>220</sup>, il y a quelques dissonances.

---

<sup>215</sup> « Paris dénonce un programme militaire iranien clandestin », *Le Monde*, 17 février 2006.

<sup>216</sup> « Les sanctions contre l'Iran divisent », *Le Monde*, 31 mars 2006.

<sup>217</sup> Entretien du 28 mars 2006 au MAE, Paris.

<sup>218</sup> Dorothee Schmid, « La partenariat, une méthode européenne... », *op.cit.*, p 552.

<sup>219</sup> Frédéric Charillon, « La politique française au Moyen-Orient... », *op. cit.*, p 58.

<sup>220</sup> Michel Foucault, *L'ordre du discours...*, *op. cit.*, p 57.

En effet, malgré l'apparent « *divorce franco-syrien* »<sup>221</sup>, les acteurs français ménagent parfois Damas :

*« Mais, ce qui est intéressant, ce sont les petits détails. Par exemple, les Français refusent toujours..., j'étais à Londres hier où j'ai vu le chef des Frères musulmans égyptiens. Il m'a dit que les Français lui refusent toujours un visa pour venir en France. On ménage quelque part un peu Damas. Parce que c'est l'ennemi n°1 de Damas. On ménage quand même un peu...on n'a pas complètement coupé les ponts. »*<sup>222</sup>

En effet, le président de la République ne contrôle pas tout, et les acteurs qui gravitent autour de cette sous-politique n'ont pas complètement abandonné « l'ancienne politique ». Ils sont toujours porteurs de l'ancienne relation franco-syrienne qu'il est difficile d'abandonner totalement du jour au lendemain. Ceci nous renvoie à la notion de « path dependance », « la dépendance au sentier », explicitée dans l'introduction, et explique alors les quelques incohérences qui subsistent.

---

<sup>221</sup> Frédéric Charillon, « La politique française au Moyen-Orient... », *op. cit.*, p 61.

<sup>222</sup> Entretien du 19 avril 2006 à la rédaction du quotidien *Libération*, Paris.

## Conclusion :

Cette étude a été intéressante à mener sur plusieurs points :

- En effet, elle a permis de s'intéresser à un changement au sein de la politique étrangère française, ce qui est relativement rare. Cette rareté sous-entendait alors son importance. Ainsi, ce retournement français a permis un rapprochement franco-américain, qui était attendu par les acteurs de la diplomatie française. Il a été rendu possible par toute une série de compromis de part et d'autre. On voit ainsi que ces deux pays, une « hyper-puissance », les Etats-Unis, et une puissance moyenne, la France, gagnent à s'allier dans le champ de la diplomatie internationale. La « crise » syro-libanaise fut donc une opportunité sans précédent. Le rapprochement est réel, mais fragile car construit. Cette construction de la convergence s'est fait principalement par l'adoption d'un langage commun. Un langage commun, identique, mais dont le sens de chaque énoncé revêt des contenus différents pour nos deux protagonistes. Ce hiatus a permis le rapprochement quelque peu artificiel que nous observons, et peut constituer une « bombe à retardement ». Pour l'instant, les deux parties sont, dans l'ensemble, satisfaites. Chacun a posé ses objectifs dans la R1559, et l'assassinat de Rafic Hariri a permis de la mettre sur orbite. La logique onusienne s'enclenche et la société civile libanaise semble soutenir ce mouvement jusqu'à un certain point. Comme nous l'avons dit précédemment, cette prise en charge politique ne peut pas revendiquer la « *program termination* » qui impliquerait la résolution du problème politique. Les problèmes politiques soulevés par la R1559 sont bien trop complexes pour espérer être vite résolus. Certains thèmes évoqués semblent même être inextricables (comme le « problème » du Hezbollah), mais ceci a permis de donner une consistance à la résolution, à l'époque adoptée de justesse.

- Le CSNU a constitué avant tout un cadre d'action remarquable pour ces deux acteurs y possédant un siège permanent. Cette institution internationale, parfois critiquée, a cependant permis de donner une légitimation aux revendications franco-américaines et un impact symbolique. Pour être efficaces, les Etats-Unis et la France se devaient d'intervenir dans le cadre du CSNU. Les résolutions à force obligatoire et coercitives (sous le chapitre 7) ont un impact immédiat sur l'attitude du pays concerné, ce qui n'aurait pas été le cas si les acteurs français avaient d'abord activé le relais PESC. Pour renforcer la légitimité des actions menées, les membres du CSNU ont fait appel à des médiateurs de la région, et principalement, l'Arabie Saoudite. La solidarité panarabe, pour de multiples raisons, n'a pas existé. La France, les Etats-Unis et les autres membres du CSNU ont pu ainsi construire une

image différente de la Syrie, à présent quelque peu « diabolisée ». La question n'est pas de savoir si cette image est fautive ou non, mais disons que le régime syrien ne satisfait plus la communauté internationale dans son comportement. Ils se doit de subir un « apprentissage social » (à l'image de la Libye) au risque potentiel de chuter. Cette co-constitution s'ajuste aux critères définis par le paradigme mondial dominant. Ce paradigme, ou système de valeurs et de croyances partagées, se diffuse et s'impose. Le modèle qu'il véhicule est, de manière simplifiée, celui de la démocratie, de la libéralisation et des droits de l'Homme. Ce paradigme dominant est supporté, dans sa majeure partie, par les Etats-Unis. En changeant sa politique « pro-syrienne », la France s'est rapprochée de ce paradigme, car elle a abandonné sa politique de complaisance vis-à-vis d'une dictature. Il s'agit donc d'un ajustement. Elle n'a cependant pas abandonné définitivement sa politique « pro-arabe » qui sous-entendrait alors la crise de ce paradigme national de politique étrangère. Il n'est pas exclu qu'elle le fasse un jour, si ce paradigme national, qui montre déjà des faiblesses, s'épuise totalement. Mais pour l'heure, nous dirons qu'il n'en est pas question. Cet ajustement sur le paradigme mondial dominant procède également à une normalisation, en définissant ceux qui appartiennent à la norme et ceux qui s'y distinguent. Le coût est cependant élevé pour celui qui ne veut pas entrer dans la norme, et rares sont ceux qui réussissent à y échapper. Un paradigme mondial dominant, porté principalement par les Etats-Unis, pourrait nous porter à penser que nous vivons dans un « monde unipolaire ». Mais les résistances et les adhésions « en surface » (ceux qui font semblant de s'y conformer) permettent plutôt de parler de monde multipolaire. Ainsi, il existe un paradigme mondial dominant, mais un monde « multi-paradigmatique » se développe en parallèle. Si le paradigme mondial dominant montrait des faiblesses et une certaine inefficacité (est-ce l'échec du paradigme mondial dominant en Irak ?), un nouveau paradigme pourrait prendre place. Mais nous sommes encore loin de cette hypothèse.

- Enfin, la France, en opérant un ajustement, se conforme encore un peu plus au paradigme mondial, tout en risquant de modifier peu à peu sa propre identité nationale :

*« Quelle est la politique étrangère de la France ? Pourquoi ? Quels sont nos intérêts ? Où en est-on dans le droit ? Quelle est notre place dans le monde ? Et ça, je veux dire, ça participe à un débat national qui dépasse le cadre du CAP ou du Quai d'Orsay, et qui nous dépasse nous, et qui concerne nous en tant que citoyens. (...) C'est un projet de société qu'il faut définir et ça dépasse, ça dépasse notre politique étrangère. Quel projet de société pour la France ? Est-ce que c'est un projet européen ? Est-ce que c'est un projet national ? Est-ce que c'est un projet mondial ? Nous sommes en plein là-dedans et effectivement, les affaires*

*étrangères ont un rôle un tout petit peu en première ligne sur beaucoup de question parce que les questions que nous nous posons en intérieur se reflètent, se traduisent par certaines de nos hésitations, par certaines de nos inflexions de notre politique étrangère. Aujourd'hui, nous avons un intérêt majeur à reconquérir l'Europe. Est-ce que la France le veut ? Est-ce que la société le veut ? Est-ce que nous sommes prêt à concéder ? En avons-nous les moyens ? La question est ouverte. »<sup>223</sup>*

Les réflexions de ce diplomate nous incitent donc à amplifier notre questionnement ; par exemple, en se demandant si le rapprochement avec les Américains est, ou non, une manière de reconquérir le monde, ou l'Europe afin de donner un nouveau relief à l'identité nationale. Mais l'identité nationale française permet-elle ces décisions politiques ?

*« Lorsqu'une grande partie de la société accepte certains éléments clefs de l'identité nationale comme une donnée fondamentale et incontestable, alors les décideurs disposent d'un instrument extraordinaire pour contrôler l'orientation de la politique étrangère. »<sup>224</sup>*

Cette acceptation passe par le discours des décideurs.

*« Au sein d'un système international, cette identité s'affirme en se construisant par rapport à l'Autre. »<sup>225</sup>*

*« Enfin, certaines normes internationales, dans la mesure où il arrive à des Etats de les adopter et de les intérioriser, peuvent devenir partie intégrante de l'identité nationale. »<sup>226</sup>*

Ainsi, l'étude du rapprochement franco-américain pose aussi la question de l'acceptation du paradigme mondial dominant (et ainsi des « normes internationales ») comme faisant ainsi partie intégrante de l'identité nationale.

Nous avons souhaité terminer cette étude par cet élargissement car nous pensons que la question mérite d'être posée.

---

<sup>223</sup> Entretien du 24 mars 2006 au CAP, Paris.

<sup>224</sup> Alex Mc Leod, « L'approche constructiviste de la politique étrangère », in Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangère - Nouveaux regards*, Presses de Sciences po., 2002, p 72.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> *Ibid.*, p 73.

## Annexe n°1 : chronologie des événements :

*2 septembre 2004* : adoption de la résolution 1559 au CSNU

*14 février 2005* : assassinat de Rafic Hariri.

*15 février 2005* : déplacement de Michel Barnier, alors ministre des affaires étrangères, au Royaume d'Arabie Saoudite.

*16 février 2005* : déplacement de Jacques Chirac à Beyrouth pour présenter ses condoléances à la famille Hariri.

*21 février 2005* : entretien bilatéral G.W Bush et Jacques Chirac à Bruxelles.

*28 février 2005* : démission du Premier ministre libanais pro-syrien, Omar Karamé.

*7 mars 2005* : le premier convoi militaire syrien quitte le Liban.

*7 mars 2005* : déclaration conjointe franco-allemande sur la situation au Liban à Blomberg.

*12 mars 2005* : Terje Roed Larsen, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies s'entretient avec Bachar el-Assad.

*14 mars 2005* : manifestation au Liban des « Forces du 14 mars », rassemblement anti-syrien.

*29 mars 2005* : le ministre des affaires étrangères syrien annonce que son pays va retirer ses troupes du Liban avant les élections libanaises de mai 2005.

*2 mai 2005* : déclaration franco-américaine sur le Liban, à Washington.

*13 juillet 2005* : attentat contre Elias Murr, ministre de la Défense dormant pro-syrien et gendre du président Emile Lahoud.

*18 mars 2005* : déclaration commune France – Russie – Allemagne – Espagne sur le Liban.

*7 avril 2005* : adoption de la résolution 1595 à l'unanimité au CSNU qui crée la commission Mehlis chargée d'enquêter sur l'assassinat de Rafic Hariri.

*26 avril 2005* : lettre de Bachar el-Assad indiquant au Secrétaire général des Nations Unies que le retrait complet de ses troupes au Liban a bien été effectué ainsi que ses moyens militaires et son dispositif de renseignement.

*Fin mai 2005* : élections législatives au Liban, victoire de la liste de Saad Hariri (fils de Rafic Hariri).

*2 juin 2005* : Samir Kassir, historien et éditorialiste, est tué dans un attentat à Beyrouth.

*20 octobre 2005* : remise du premier rapport de la commission Mehlis.

*31 octobre 2005* : adoption de la résolution 1636 à l'unanimité au CSNU, qui somme la Syrie de coopérer pleinement à l'enquête de la commission Mehlis, sous peine de menaces de sanctions voilées.

*7 décembre 2005* : audition de hauts responsables syriens dans l'enquête de la commission Mehlis.

*12 décembre 2005* : le député et journaliste Jebrane Tueini est tué dans un attentat.

*12 décembre 2005* : remise d'un nouveau rapport de la commission Mehlis à l'ONU.

*15 décembre 2005* : adoption de la résolution 1644, qui prolonge de six mois (jusqu'au 15 juin 2006) l'enquête sur l'assassinat de Rafic Hariri.

2006 :

*23 février 2006* : un nouveau chef de la commission d'enquête de l'ONU est nommé, M. Serge Brammertz.

*24 février 2006* : visite surprise de Condolezza Rice à Beyrouth.

*4 et 5 mars 2006* : visite d'Etat de Jacques Chirac en Arabie Saoudite.

*15 mars 2006* : remise du troisième rapport de la commission Brammertz.

*26 mars 2006* : adoption de la résolution 1664 à l'unanimité au CSNU, visant à négocier avec les autorités libanaises pour créer un tribunal à caractère international jugeant les responsables de l'assassinat de Rafic Hariri.

*19 mai 2006* : adoption de la résolution 1680, qui appelle la Syrie à établir des relations diplomatiques formelles avec le Liban et à délimiter leurs frontières communes.

*12 juin 2006* : remise du quatrième rapport de la commission Brammertz sur l'enquête de l'assassinat de Rafic Hariri et de vingt-deux autres personnes.

*15 juin 2006* : adoption de la résolution 1686 à l'unanimité qui prolonge d'un an la commission d'enquête international.



